
Pierre Dalido

L'HUITRE
DU MORBIHAN

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*Préface du Dr Louis LAMBERT,
Inspecteur Général à l'Office Scientifique des Pêches.*

Librairie Marcel Rivière et Cie

PARIS

L'HUITRE DU MORBIHAN



à M. Lucien FEBVRE

*en hommage respectueux
et reconnaissant.*

*« L'idée de la mise en culture de la mer
n'est plus une contestable promesse de la
Science... »*

COSTE,
à S. M. l'Empereur,
22 mars 1861.

DU MÊME AUTEUR :

pour paraître prochainement

« Jersey, île agricole anglo-normande »
étude économique-sociale

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

LE BRAS

Pierre Dalido

L'HUITRE DU MORBIHAN

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*Préface du Dr Louis LAMBERT,
Inspecteur Général à l'Office Scientifique des Pêches.*

QUATRE GRAPHIQUES - UNE CARTE
SEIZE ILLUSTRATIONS HORS-TEXTE EN SIMILIGRAVURE

Librairie Marcel Rivière et Cie
31, RUE JACOB, PARIS - VI^e

1948

PRÉFACE

Lorsque voici bientôt un quart de siècle, le Professeur JOUBIN me fit l'honneur de solliciter mon concours pour organiser l'application du premier décret sur la salubrité des huîtres, je ne me doutais guère que j'allais me consacrer à cette application d'abord, puis à l'étude si attachante de l'ostréiculture.

J'avais bien étudié l'huître au point de vue biologie, comme un simple mollusque, j'avais étudié les gisements naturels de coquillages et recherché les causes de leurs vicissitudes, je savais surtout apprécier les qualités gustatives de nos délicieuses huîtres françaises, mais, comme la plupart de mes camarades de l'Université, j'ignorais l'ostréiculture.

Avec G. HINARD d'abord, avec mes collaborateurs ensuite, j'ai dans nos différents centres ostréicoles, si variés, mais tous si attachants, étudié les méthodes employées, leur histoire, recherché les moyens de les perfectionner, j'ai surtout cherché à étendre les cultures marines à celles de nos côtes où elles n'étaient pas pratiquées et à rendre la salubrité de nos produits français irréprochable. Je dois dire que j'ai trouvé chez les ostréiculteurs une grande compréhension, un vif désir de collaborer à une œuvre dont ils comprennent tout l'intérêt pour notre pays.

C'est dire avec quel plaisir j'ai lu le si attachant travail de M. DALIDO : natif de cette Bretagne où les pionniers de l'ostréiculture furent si nombreux et si tenaces, il a voulu lui consacrer un livre d'étude économique et sociale.

Ce livre ne pouvait être fait que par un spécialiste, un professionnel de souche ostréicole. M. Pierre DALIDO est ce spécialiste, son aïeul était de ces pionniers dont j'évoquais la mémoire : il créa l'ostréiculture à Ludré en Sarzeau. Les pares d'Arradon furent

installés en 1877, voici 70 ans. M. DALIDO père en prit la succession, puis ce fut Madame DALIDO mère qui, en 1914-18 d'abord, après la mort de son mari en 1924 ensuite, mena l'exploitation. Tous ceux qui ont connu la « mortalité » et les crises de l'ostréiculture savent quel dû être son courage. Qu'elle me permette de l'en féliciter !

En 1940, notre auteur prit à son tour la direction de l'affaire, abandonnant ses études qu'il ne voulait pas continuer sous l'occupation étrangère ! S'il faut le regretter au point de vue universitaire, nous nous en félicitons égoïstement au point de vue littéraire — il est assez inattendu de trouver réunies chez un même homme la science de l'ostréiculteur et le talent du littéraire.

Les études de M. DALIDO ont favorisé cette œuvre : en effet, après avoir passé sa licence lettres d'enseignement en Sorbonne, puis une licence de philosophie, il s'était spécialisé dans l'étude des questions économiques et sociales. Signalons qu'il a travaillé pour le Doctorat sous la direction de Mare BLOCH et de Lucien FEBVRE, Professeur au Collège de France, les fondateurs des « *Annales* », et qu'il est l'auteur d'une Monographie économique-sociale de l'île de Jersey.

Il n'a plus quitté l'établissement familial qu'à la Libération du pays pour faire son devoir de français dans les Forces Françaises Libres de la Marine à Brest.

Depuis son retour au Morbihan, M. DALIDO fut élu Vice-Président du Syndicat de Pénerf-Vilaine. En 1946, M. Alain PERCEVAULT lui confia le soin de fonder la Revue, déjà réputée, « *Ostrea edulis* ». Cette Revue a repris, après de longues années, la suite du « *Bulletin de la Société Ostréicole du Bassin d'Auray* ». Comme ce Bulletin dont la collection est très recherchée, « *Ostrea edulis* » donne asile dans ses colonnes à toutes les opinions des professionnels. Les questions scientifiques y ont aussi leur place et nous y lisons avec plaisir les comptes-rendus des travaux de nos collègues anglais avec qui M. DALIDO entretient les meilleures relations.

L'ouvrage de M. DALIDO est consacré à « *L'Huître du Morbihan* ».

Dans la 1^{re} partie intitulée « Les travaux et les jours », l'auteur décrit la succession des travaux ostréicoles : production du naissain, élevage, affinage, expédition de l'huître.

Il relate ensuite l'histoire de l'ostréiculture dans le Morbihan, de ses origines à nos jours, et l'examine aux différents points de vue technique, économique, syndical, scientifique.

Viennent ensuite les problèmes de l'heure :

— celui des banes naturels dont il fait l'historique, puis décrit leur rôle primordial dans la reproduction et la politique suivie à leur sujet par le Syndicat ;

— celui de l'introduction de la Portugaise en Bretagne, dernier bastion de l'huître indigène, introduction désirée par les uns au point de vue commercial, repoussée par les autres qui craignent de voir périliter et se raréfier les « armoricaines ».

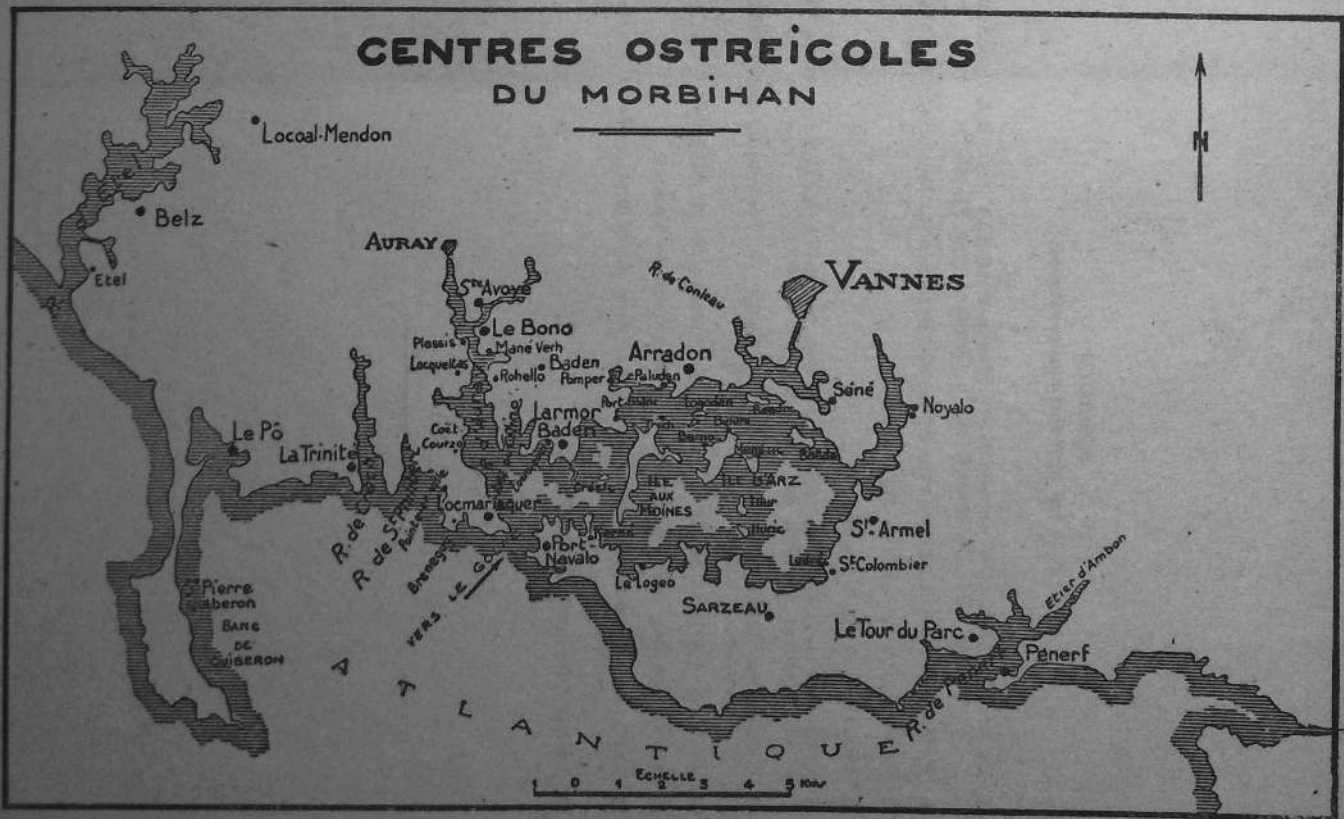
Un autre chapitre décrit la psychologie de la profession, paysannerie de la mer, son instabilité économique, les caractéristiques des milieux sociaux, patronaux et ouvriers.

Ce livre, tous ceux qui s'intéressent à l'ostréiculture et en particulier à l'ostréiculture bretonne, le liront avec intérêt, avec plaisir. C'est une œuvre qui fera époque et dont je félicite chaleureusement l'auteur en lui souhaitant tout le succès qu'il mérite.

Dr. LOUIS LAMBERT,

Inspecteur Général de l'Office Scientifique
des Pêches.

CENTRES OSTREICOLES DU MORBIHAN



SOURCES

(avec les abréviations employées)

- Bulletin de la Société ostréicole du Bassin d'AURAY (S.O.B.A.) (collection de MM. Percevault et du Commandant Fleuriot).
 - Procès-verbaux et archives du Syndicat Ostréicole du Morbihan (S.O.M.).
 - Collection de la « Pêche Maritime ».
 - Collection de la « Marée ».
 - Collection de « Ostréiculture - Cultures Marines » (O.C.M.), organe du Syndicat Général de l'Ostréiculture (S.G.O.).
 - Revue des Travaux de l'Office Scientifique et Technique des Pêches maritimes. (O.S.T. et O.S.T.P.M.).
 - Archives privées (M. Thiéblemont, A. Percevault, H. Mouton).
 - Matricules des parcs à l'Inscription Maritime de Vannes.
 - Carte du Commandant Ragiot aux Archives du Ministère de la Marine Marchande.
 - Statistiques de la S.N.C.F.
-



« LES MANGEURS D'HUITRES »
(Gravure du XVIII^e Siècle)

CHAPITRE PREMIER

LES TRAVAUX ET LES JOURS

Huîtres Armoricales ! Pour le consommateur moyen, ce ne sont ni des huîtres de Marennes, ni des huîtres d'Arcachon — ni des Portugaises évidemment. Alors, ce sont des « Belons » ! puisqu'à Paris on désigne fréquemment sous ce nom toutes les Armoricales. C'est une erreur, bien sûr, qui s'explique sans doute parce que Belon a été le centre expéditeur le plus ancien de Bretagne. Combien de Français et même de Bretons connaissent exactement la genèse de l'huître ? Combien savent que le Morbihan est le grand producteur qui alimente Belon précisément, et Marennes, et l'Angleterre, et la Hollande ?

Dans le Morbihan lui-même, on peut dire, qu'à part quelques rares initiés, la grande majorité des habitants et même les amateurs d'huîtres ignorent tout des étapes successives de l'huître et du travail complexe qui les accompagne.

Et pourtant, l'industrie ostréicole représente une activité importante des côtes morbihannaises qui occupe environ 1.500 exploitants et 3.000 ouvriers, soit environ 5.000 personnes.

D'Étel à Pénérf, en passant par la Trinité, Auray, le Bono, Vannes, on ne voit tout le long de la côte que des branchages qui émergent au-dessus de l'eau, des « balises » qui indiquent les emplacements des pares à huîtres. Il y en a ainsi 1.361 hectares dont 200 consacrés à la reproduction (plus du 5^{me} de l'ostréiculture française).

Si on estime la valeur moyenne d'un hectare à 20.000 francs (1) cela fait un capital de 27 millions. En se basant sur les transactions contrôlées par le comité de répartition en 1943, les ventes d'huîtres d'élevages atteignirent 50 millions de francs environ et on peut évaluer au même chiffre le volume des huîtres à l'expédition, ce qui représente 100 millions de vente. En 1947, 500 tonnes ont été vendues aux Anglais pour une valeur d'environ 28 millions de francs ou 56.000 Livres sterling. Ajoutez à cela tous les métiers annexes

1. Valeur fixée par la Commission d'évaluation de l'actif d'une exploitation ostréicole.

qui profitent de l'ostréiculture : voiliers, calfats, constructeurs, exploitants de bois, fabricants d'emballages, de sacs.

L'importance respective des différents centres nous est donnée par le tableau suivant qui indique le nombre d'exploitants :

Auray :	Etel	176	} 604
	Trinité	133	
	Locmariaquer.	188	
	Le Bono.....	137	
Vannes :	Larmor-Baden	116	} 731
	Golfe	361	
	Pénerf	254	

Mais Locmariaquer reste toujours la Meeque de l'ostréiculture, et « l'hôtel du Pavillon » d'Auray est le lieu de rencontre de tous les ostréiculteurs à « l'œil clair sous la casquette bleue ».

Que fait un ostréiculteur ? Disons tout de suite que cela varie suivant sa spécialisation, car il y a quatre stades : production, élevage, affinage et expédition. On peut s'en tenir à un seul, ou en pratiquer plusieurs ou tous les quatre.

1° PRODUCTION

« La naissance et la vie de l'huitre, cette vie pleine de drames lilliputiens, ces amours étranges autant que celles des abeilles, quel roman, dont le cinéma nous montrera un jour les phases ! » (2).

Les huitres mères se trouvent sur les banes naturels dans les chenaux d'Auray, de la Trinité-sur-Mer et sur les pares. Huitres mères ! Il y a deux sexes, mais alternant chez le même sujet. Une huitre peut être mâle au début de la saison et femelle à la fin. Elle peut produire des œufs et des spermatozoïdes, mais ils ne sont jamais à maturité en même temps, si bien que l'autofécondation n'a pas lieu, normalement. L'huitre femelle pond des œufs qu'elle conserve dans un repli de son manteau où ils sont fécondés.

De mai à août, les fameux mois sans R, les huitres mères deviennent « laiteuses », puis « ardoisées ». Elles sont remplies de larves : embryons de coquilles à deux valves semblables de 2/10^e de millimètre de diamètre.

La température de l'eau monte : 15 à 22°. Un brusque mouvement du manteau et voilà les larves à l'eau : leur longueur varie de 0 m/m 17 à 0 m/m 27 environ.

2. Cf. Derveau, Le Morbihan, p. 98.

Elles nagent à l'aide de cils vibratils, perdues dans le plancton, entraînées au gré des courants et de la densité de l'eau. Nomades pendant 15 à 20 jours (LOCARD dit 48 heures), elles évoluent et atteignent, au terme de leur vie « planctonique » ou « pélagique », 3/10^e de millimètre de diamètre.

La couronne ciliaire s'atrophie, la larve s'alourdit. Elle perd sa mobilité. Il lui faut se fixer sous peine de tomber sur le fond et d'être la proie d'un animal quelconque. C'est une question de vie ou de mort. La nature l'a dotée d'une glande qui secrète un byssus qui la collera.

TOUTE LA « PRODUCTION OSTRÉICOLE » EST BASÉE SUR CETTE OBLIGATION OU EST LA LARVE DE SE FIXER ET DE SE FIXER AU MOMENT OPPORTUN. Toute la technique consiste à fournir un support adéquat, propre et bien placé, un « collecteur » comme on dit.

Sur un million d'œufs éclos par huitre, quelques dizaines seulement se fixeront, ce seront les « naissains ». Le reste sera le jouet des prédateurs, ou de la température.

On peut dire que la plupart des animaux se nourrissant de plancton absorbent des larves d'huitres, non seulement les animaux voraces et libres (crustacés, larves de crustacés, vers, larves de vers, larves de mollusques, etc., etc.) et les poissons, mais encore les animaux fixés, tels que les actinies ou anémones de mer (ce qui a été constaté en aquarium par R. HORST en 1883) et les huitres adultes elles-mêmes.

Le terme de « production » est, en fait inexact. Il s'agit plutôt de CAPTAGE (3), de sauvetage. L'ostréiculteur ne cherche pas à augmenter la natalité, mais à aider les larves encore voyageuses à se fixer.

Le collecteur utilisé de nos jours dans le Morbihan est la tuile faitière.

Petits terres-pleins de 100 mètres carrés du Bono, de la Trinité et de Saint-Philibert : ou bien esplanade immense qu'inonde le soleil, sans ombre aucune. Petite cabane de bois orientable suivant les vents ou « magasins » de pierres aux larges baies lumineuses : tous les chantiers de naissains, au mois de mai, s'animent à nouveau.

Comme les tuiles servent d'une année à l'autre, il faut commencer par enlever l'enduit de l'année précédente en râclant la tuile avec une sorte de couteau large. C'est le « GRATAGE ». On sort les tuiles du « rond » ou du « carré » où elles sont en tas et les femmes, assises sur un petit banc, le mouchoir rayé noué sur la tête,

3. On parle d'ailleurs maintenant des « capteurs » au lieu de « producteurs ».

grattent, grattent : elles sont payées au mille. Pour en faire un dans la journée, il ne faut pas perdre de temps.

Puis c'est « L'ENFILAGE ». Les tuiles sont percées d'un trou à chaque extrémité. Le fil de fer (n° 12, galvanisé bien entendu) a été coupé d'avance à la longueur voulue. On en prend 2 morceaux auxquels on donne la forme d'un U. On y enfle deux tuiles placées parallèlement, puis deux autres perpendiculaires aux précédentes et ainsi de suite jusqu'à douze. On tord les fils de fer. On réunit les deux branches en une sorte d'anse. C'est un « bouquet ». L'enfilage n'est plus payé au cent de bouquets.

Les bouquets sont mis en tas pour sécher.

Il est très important que les tuiles soient bien sèches. Autrement, le chaux ne prendrait pas. Les tuiles seraient « caillées » ou même « vertes » et ne ramasseraient pas de naissain ou n'en prendraient que sur un côté.

Lorsque toutes les tuiles ont été grattées, on attend une période de beau temps pour chauler. Le lait de chaux est préparé dans une cuve avec de l'eau de mer (40 kilos de chaux éteint pour 100 litres d'eau). Plus la tuile est spongieuse, plus elle prend de chaux et plus elle capte de naissain. On compte 90 kilos de chaux pour 1.000 tuiles.

Les ouvriers amènent les bouquets à la cuve de chaux, ils les y plongent, les déposent sur un égouttoir, les mettent au séchage pendant 4 à 6 jours au minimum. Quand les tuiles sont neuves, on doit les passer dans la chaux deux fois. On renouvelle environ 5 à 10 % de tuiles chaque année. Les morceaux cassés sont enfilés eux aussi et chaulés.

Il y a deux procédés pour disposer les bouquets sur les parcs. Si le sol est dur et haut, on emploie des « gabarits », sortes de cadres en bois sur lesquels on entasse les tuiles. Si le sol est mou et bas, on met des piquets. Le piquet de châtaignier est pointu à une extrémité et entaillé à l'autre pour recevoir l'anse de fil de fer. On met le bouquet sur champ et on enfle le piquet.

Les ostréiculteurs observent la température de l'eau. Ils ouvrent des huîtres pour voir si elles sont « ardoisées ». Si les huîtres sont ardoisées et maigres, c'est qu'il y a déjà eu des émissions. Ils consultent l'office scientifique des pêches d'Auray. Dès que la température de l'eau se maintient à 18°, 20°, et si les larves sont nombreuses c'est le moment de « placer ».

Une fièvre anime tous les chantiers, les chalands sont chargés de tuiles et amenés en bordure du chenal sur le parc. A la basse mer, « les bouquets blancs comme de grandes fleurs minérales passent de main en main pour être piqués » dans le sol.

En juin et juillet, les malines sont petites. Un chantier pose en moyenne 20.000 tuiles par marée. Ceux qui peuvent placer en morte eau également comptent 12 jours plus les dimanches pour 115.000 tuiles. Un chaland de 12 à 14 tonnes porte en général 600 bouquets avec piquets et 800 pour gabarit.

« Alors, au flot montant, le petit naissain, qui flottait, s'arrête sur la chaux fraîche. De son million de frères livrés à la jungle saïée, il n'en reste déjà que 5 ou 6. » (4).

Dans les rivières d'Auray et de la Trinité, on pose bon an mal douze millions de tuiles.

Le Bono.....	1.500.000.
Larmor-Baden	2.000.000.
Golfe	50.000.
Locmariaquer	3.000.000.
La Trinité.....	5.400.000.

Les FIXATIONS se produisent, en général, de la Saint Jean (24 juin) à l'Assomption (15 août) avec un maximum dans les étés chauds et calmes au début de juillet. A la Saint-Jean se tient une « assemblée » à la chapelle de Craeh, près du Lac. C'est en somme l'assemblée du naissain.

Il est parfois très difficile de trouver le moment propice. Ainsi en 1934, « en rivière de la Trinité », une faible émission se manifesta vers la mi-juin pour cesser brusquement le 25. Depuis cette date jusqu'au 10 juillet, il fut impossible, malgré le nombre de prélèvements effectués journellement, de trouver une seule larve. Le plancton examiné au microscope se révélait complètement stérile et ne contenait ni larve, ni diatomée, ni organe vivant.

La densité de l'eau monta vers le 5 juillet de 1021 à 1023 ; à l'examen microscopique, le plancton se révéla plus riche ; la température de l'eau monta également de 22° à 25° et, le 10 juillet, l'émission commença abondamment pour atteindre son maximum le 23 juillet. Elle ne dura que 14 jours. (5).

La même année, le rythme des émissions était normal en rivière d'Auray.

Si on place trop tôt, la tuile se salit et n'est plus apte à recevoir le naissain.

On pense que les émissions ont lieu surtout au flot. Certaines constatations de naissains plus abondants du côté où vient le flot semblent confirmer cette idée.

Lorsqu'il se dépose sur la tuile, le naissain est seulement visible

4. Cf. Dervean, p. 95.

5. « Revue des travaux de l'O.S.T.P.M. », mars 1935, p. 72.

à la loupe. Au bout de trois ou quatre semaines il est gros comme une tête d'épingle. Ce sont des semences d'or qu'on vient compter avidement. A chaque marée le parqueur va retourner ses bouquets, les consulter ; compter les naissains. Mais de la fixation au détroquage il y a beaucoup de pertes possibles : parasites qui se collent sur les tuiles et étouffent le naissain (pissoués, luisettes, gravants) ; piqûres de crevettes, pinces de erabes, suçoirs d'astéries ; il y a aussi les maladies des bébés d'huitres que nous ne connaissons pas beaucoup, les intempéries, le froid, l'eau douce excessive. On peut compter sur une perte de 8/10^e environ.

Le personnel est licencié. Il n'y a rien d'autre à faire que de mettre les embarcations en état ; reviser les bouquets que la tempête ou la quille de quelque bateau auraient pu bousculer.

Les mois d'hiver passent. A Carnac et La Trinité, on commence le relevage dès décembre ; en fin février, ailleurs. On décharge près du chantier les bouquets et on les nettoie avec le « motopompe » ou la « sloupette » : un jet dessus, on retourne le bouquet, un jet dessous. On monte les tuiles dans le magasin, on coupe les fils de fer et on commence le décollage appelé « DÉTROQUAGE ».

Détroquer consiste à passer entre le naissain et la tuile, dans l'enduit de chaux, une lame de couteau mince et à décoller le naissain sans le blesser.

Le support de chaux est le *TALON* de l'huitre. C'est sa marque de fabrique qui la distingue de l'huitre naturelle. Il y a différentes tables à détroquer, mais le principe est le même. La tuile est posée dans une sorte de gouttière formée de deux planches en V. Le naissain tombe dans la rigole qui comporte une ouverture, on le pousse avec un balai de genêt et il est recueilli dans un panier. L'ouvrière travaille assise sur un tabouret, place derrière elle les tuiles détroquées.

En fin de journée on met toutes les tuiles en tas sur le terre-plein.

Pour détroquer 50.000 tuiles, il faut en moyenne 113 journées de travail.

On erible à ce moment le naissain dans des sortes de tamis et celui qui n'a pas la dimension requise : 8 à 10 ^m/_m minimum s'appelle « CRIBLURE ».

On lave le naissain pour le débarrasser des particules de chaux et on le met dans une caisse ostréicole. C'est un cadre de bois de 2 m. de longueur sur 0 m. 80 de large. Le dessous est une toile métallique fine et le couvercle, un cadre avec une toile métallique également fine. Les caisses sont déposées dans le réservoir sur des cailloux pour ne pas toucher la vase. Certaines ont quatre pieds

de 0 m. 30 de haut. Il faudra visiter les caisses de temps à autre, laver le naissain, le dédoubler si, du fait de la pousse, il devient trop « épais ». Il en va en général 1.000 à 2.000 au kilo (celui de la Trinité est généralement plus petit que celui de la rivière d'Auray). Une bonne moyenne est le « 1.500 au kilo ».

Les pertes entre la fixation et le décollage seraient de 55 à 70 %. « Il est probable, observait M. THIEBLEMONT en 1926, que le chiffre de 63 % doit être une constante qui correspond à des recherches faites en 1875 par un ostréiculteur anonyme de la Trinité qui ôtait un déchet moyen de 5/6. »

Ce manuscrit de 1875 donne les chiffres suivants :

Naissain de 10 jours....	500 à 600 par tuile.
de 1 mois.....	200 à 400
de 3 mois.....	200 à 300
de 6 mois.....	100 à 300
de 9 mois.....	80 à 250

Si on décompose toutes les manipulations qu'ont subies les tuiles depuis le grattage jusqu'au détroquage, on en trouve au moins dix-huit. Et cela représente un tonnage imposant porté à bras. Un simple petit calcul :

Une tuile pèse en moyenne 900 grammes. Il faut 5 kilos de fil de fer galvanisé n° 12 ou 6 kilos de fil de fer noir n° 13 par mille et 8 tonnes de chaux pour 100.000, soit 8 kilos par cent.

Cela représente donc pour cent mille tuiles :

90 tonnes + 8 tonnes de chaux + 600 kilos de fil de fer = 98 tonnes 600.

98,600 multiplié par 18 = 1.775 tonnes remuées à bras.

Qu'il y ait du naissain ou qu'il n'y en ait pas !

Le détroquage se poursuit jusqu'en mai et début de juin.

2^e ÉLEVAGE

Le CHANTIER

Le « magasin » est généralement construit « sur la côte », en pierres, recouvert d'ardoises et enduit de chaux. Ouvertures larges pour permettre un bon éclairage. Seuls, quelques exploitants moins importants ont des cabanes en bois. A l'intérieur, de longues tables placées sous les fenêtres contre les murs serviront au triage des huitres. Le sol est cimenté, rarement en terre battue. Sur les poutres sont placés les grands avirons des chalands, les voiles. Aux murs sont suspendus

des paniers en grillage, des bottes en caoutchouc, une pendule ou un réveil (obligatoire même avant 1943), les cordages, les toulines et les outils : pelles, fourches, rateaux, « sloupettes » (boguettes, jattes, escopettes) pour le lavage (en bois, quelquefois en zinc à Penerf), les « râbles » pour enlever la vase des pares.

Autour du magasin s'étend le terre-plein avec les caisses, la cuve à coaltar, les chariots.

Une exploitation moyenne possède généralement une vedette à moteur de 10,15 CV ou des motogodilles, deux chalands moyens de 5 à 6 tonnes, quelquefois un grand chaland de 10 à 15 tonnes qui sert plutôt au sablage des pares, enfin une ou deux plates. Le nombre des bateaux affectés à l'ostréiculture est de 111 pour le quartier de Vannes (24 à Vannes, 40 à Larmor-Baden, 47 à Penerf).

Les chalands sont des sortes de bacs à fond plat et aux deux extrémités carrées. Ils sont construits à Vannes, au Bono, Saint-Goustan, Saint-Philibert, La Trinité. Les chalands actuels sont en voie d'être remplacés par le « ponton » insubmersible, carré aux deux bouts ou à l'avant pointu, beaucoup plus pratique pour les différents travaux. Dans quelques années, il est possible qu'il aura supplanté les anciens modèles, bien que la formule soit encore disécutée.

Devant le magasin ou à proximité immédiate, se trouve le réservoir qu'on appelle aussi parfois « bassin » dans la région d'Auray, « dépôt » dans celle de Penerf. Le réservoir est en somme le grenier de l'ostréiculteur. C'est lui qui protégera les huîtres aussi bien du soleil que de la glace. Aussi apporte-t-on à la construction de ces murs tout le soin possible. Autrefois les murs étaient bourrés de « béhin » (varech) et de vase. Aujourd'hui ils sont maçonnés et enduits de ciment.

ACHAT DU NAISSAIN

Suivons notre naissain. Acheteur et vendeur se sont mis d'accord sur le prix. On vend en général au kilo en rivière d'Auray et au mille en rivière de La Trinité.

Les moyennes du kilo si on achète au mille sont un véritable jeu de patience. Il faut aligner les naissains sur le dos, par rangées de 10, et enlever ce qui est détrit de chaux, naissains crevés... L'opération se termine généralement par un bon déjeuner ou une vieille bouteille.

Nous chargeons notre naissain en sacs ou mieux en caissettes. Nous le transportons délicatement et l'apportons au parc d'élevage.

A première vue, c'est très simple : les huîtres ne sont-elles pas le symbole même des sédentaires ? Il suffit de les déposer sur le sol,

et d'attendre qu'elles grandissent. Celui qui procéderait ainsi ne retrouverait plus une huître 15 jours après. Les crabes en auraient mangé une bonne partie. Le reste aurait été emporté par le courant, les vagues, ou serait ensablé.

Il faut prendre soin de ces bébés et le choix d'un emplacement est délicat.

L'endroit où on dépose le naissain s'appelait autrefois « entourage », actuellement « barrage ». On dit beaucoup « claire ». La « claire », de forme carrée de préférence, est entourée d'une toile métallique de 35 cm. de hauteur enfoncée d'environ 10 cm. dans le sol. Elle est clouée contre des piquets de sapin ou de châtaignier. Sur le dessus on fixe horizontalement une planche de 20 cm. de largeur formant saillie vers l'extérieur de la claire. C'est la *planche à crabes* pour empêcher les animaux d'entrer dans le barrage. Certains ostréiculteurs utilisent des cornières au lieu de piquets. D'autres montent leurs claires en panneaux de deux mètres qu'ils peuvent ainsi facilement changer en cas d'usure. Dans les endroits tranquilles on démonte l'entourage dès que le péril des crabes est passé, c'est-à-dire vers « fin août ». Ailleurs, on laisse le grillage en place jusqu'à usure.

Le sol est remis en état, le sable rafraîchi, unifié, la vase enlevée.

Le berceau est prêt.

On sème les naissains à la main en marchant de préférence avec des sabots plats. On les sème également à la pelle, à flot, d'une embarcation déplacée lentement à coups d'avirons. L'ensemencement a lieu entre fin avril et fin mai, mais l'exploitant a intérêt à semer dès février ; malheureusement, ce n'est pas souvent possible. C'est comme une fine poussière blanche sur le sol. On compte une tonne de naissain par 15 ares pour du 1.500 au kilo. L'essentiel, c'est la propreté autour de la claire. L'emplacement doit être assez haut pour « découvrir » aussi souvent que possible afin de tuer les crabes, et de nettoyer de limon.

A l'extérieur du barrage, on place parfois des casiers à crabes ; mais cette pratique est discutée par certains.

Les huîtres plus âgées (18 mois, 2 ans) ont été semées auparavant à la densité voulue. On met en moyenne 200 huîtres de 2 ans au mètre carré et 100 huîtres de 3 ans.

Le plus important c'est le courant. L'huître ne se déplaçant pas, se trouve dans la situation d'une vache qui serait attachée et devant laquelle passerait un tapis roulant de pâture. Plus le courant est fort, plus l'eau est renouvelée et plus le plancton est abondant.

L'huître se nourrit, suivant l'époque de l'année, d'animalcules ou de végétaux. Et pourtant son développement est lent, puisque

une belle huître de trois ans pèse une dizaine de grammes, dont 8 grammes d'eau environ.

La coquille se renforce et s'arrondit. L'huître se « corse », comme on dit par ici. La pousse a lieu en été et s'arrête à l'automne. Ce sont des « frisures », des dentelles blanches qui se solidifient lentement. On peut par l'examen de ces pousses concentriques déterminer l'âge d'une huître au moins jusqu'à trois ans.

LOCARD prétendait que les huîtres n'ont pas d'âge, mais un poids critique au-dessus duquel la mortalité est de 40 à 30 %. Ce poids critique serait de 35 kilos pour le golfe (à cet âge elles sont adultes), 45 kilos pour Penerf et 65 pour Marennes. Quoi qu'il en soit, cette théorie est justifiée par la pratique de ceux qui trient leur 2 ans fort (à 6 cm.) de façon à obtenir 35 kilos qu'ils vendent et qui avec leur sous-triage font du « trois ans » très convenable.

Le milieu marin du Golfe n'est pas fameux pour l'élevage. La salinité n'est pas excellente. De 28 à 30 de sodium pour mille, c'est une bonne proportion ; de 18 à 20, l'huître meurt. Or dans le golfe il y a de 21 à 25. C'est ce qui fait la valeur de ses produits, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Sans compter la perte énorme entre la ponte et la fixation, il y a en 18 mois 50 % de mortalité, en 2 ans 25 %, en 3 ans 20 %, en 4 ans 25 à 30 %. C'EST LA SÉLECTION : les sujets faibles disparaissent. Le naissain du Golfe provient d'une huître saine, mais sous-alimentée. Il y a beaucoup moins de mortalité par la suite qu'avec des produits d'Arcachon. Les rivières où les huîtres sont trop grasses ne sont pas bonnes pour la reproduction. Ce sont des sujets malades (du foie).

Le naissain semé, c'est la fin du gros travail. A ce moment le personnel doit s'embaucher aux champs ou dans les usines saisonnières (conserves de poissons et légumes).

Du mois de juin au mois de janvier, l'éleveur qui n'est que cela aura seulement à effectuer un travail d'entretien : coalterer et calfater les chalands, peindre les embarcations, réparer et coalterer les caisses (en moyenne tous les deux ans), reviser et coalterer les vanes de réservoirs ; sur les pares, resabler les endroits qui en ont besoin ou agrandir.

Pendant les marées d'été, on surveille la pousse de la *végétation diverse* : limon vert et rouge, choux verts, goémon. On ne relève le limon que s'il s'enroule sous l'effet du vent et risque d'étouffer les huîtres. On fait la chasse aux bigorneaux perceurs ou cormaillots. Ils percent la coquille au moyen de leur trompe repliée au repos sous l'opercule, garnie de petites dents très dures travaillant à la manière d'un trépan. D'après M. LEBLANC un bigorneau perceur met 2 heures à percer une jeune huître et 6 heures une grosse.

Ces observations ont été confirmées par les expériences du D^r ORTON qui ont montré que le murex peut attaquer et dévorer une jeune huître, de 2 cm. 5 à 5 cm., en 5 à 6 jours, et moins sans doute, dans les eaux où les conditions sont les meilleures pour le murex (6). Il faut ramasser les œufs de perceurs, grappes de graines variant du jaune au violet, avant Pâques. Les perceurs se collent sur les cailloux, à se toucher comme des abeilles, et doivent à ce moment-là lâcher leurs œufs. Ils sont nichés, posés tous dans le même sens.

Puis ce sont les *tères* et *gueules pavées* (sortes de raies à queue armée d'aiguillons) broyeuses ou foreuses qui font des dégâts en pulvérisant les huîtres ou en les enterrant. Pour lutter contre elles, on place le trémail. Dans certains endroits, comme à Penerf, on plante des piquets d'une hauteur de 30 cm.

On tient la main à ce que les huîtres restent régulièrement épancies en les égalisant, chaque fois qu'elles sont entassées ou déplaçées par la houle.

Le travail recommence à la première maline de janvier. Dans le haut du Golfe l'essentiel, au moment des marées, est d'avoir les vents du Nord. Ce facteur est moins important dans le bas de la rivière et à Penerf où c'est le coefficient qui joue le plus. (Le coefficient n'est exact que par vent nul et pression 76. Ces deux éléments jouent davantage en rivière qu'en mer).

L'éleveur relève d'abord son « deux ans » et son « trois ans » (en fait, il faudrait dire 2 ans 1/2, 3 ans 1/2, mais ce sont les appellations consacrées). On mouille les chalands sur les pares. Lorsque les huîtres sont découvertes, on se met au travail, car il ne faut pas perdre de temps. On ratelle les huîtres de façon à les mettre en sillons ou en tas, puis on les charge à la fourche (les procédés diffèrent selon les pares), ici dans des « Baillards » pour les porter jusqu'aux chalands. Le baillard ou bayart (synonyme de bard) est une civière à brancard, plus profond que la caisse ordinaire. Ailleurs en caisses civières munies d'un pan incliné sur le côté sur lequel on ratelle directement (ce qui élimine la fourche). Ou tout simplement en caisses ordinaires.

Après la marée, on amène le chaland à terre. C'est le lavage. Ici divers procédés : à Locmariaquer, on vide les huîtres dans une sorte de baillard monté sur roues et secoué violemment dans l'eau ou bien on décharge les caisses. Ici deux hommes avec de gros crochets en fer secouent la caisse dans l'eau, là les femmes lavent à la « boguette ». Les caisses une fois lavées sont rangées dans le bassin en attendant d'être triées. On risque fort le froid à cette

période et si par hasard on doit laisser les caisses une nuit en dehors de l'eau, il est toujours prudent, si les vents sont hauts et s'il y a « de la lune », de les bâcher ou de les rentrer dans le magasin.

TRIAGE

Les caisses sont montées du réservoir, vidées sur la table. Le triage se fait à la main. On préconise un moment l'emploi de machines à trier, mais elles ont généralement été abandonnées parce que leur mouvement saccadé blesse les pousses des huîtres. Les femmes mettent de côté les coquillages, coques vides, pierres, et elles jettent dans des paniers les huîtres qui ont la taille. Les rebuts sont mesurés à l'aide de la buquette (mesure en bois) pour les trois ans à 5 cm. et pour les 2 ans à 4 cm.

Dans beaucoup de chantiers, les femmes chantent en triant. Un patron disait : « qu'elles chantent tant qu'elles veulent, mais qu'elles ne parlent pas ».

Les paniers sont vidés dans les caisses qu'on remplit à poids égal (40 ou 50 kilos) et on redescend les caisses dans le bassin.

L'ostreiculteur impatient de savoir les résultats effectue chaque jour des moyennes pour connaître le poids du mille. Il constate avec joie les progrès de ses pensionnaires ou au contraire se lamente devant la mortalité considérable.

Au mois de janvier, à l'hôtel du Pavillon à Auray, se tient la grande réunion annuelle pour la fixation des prix. Puis les « marchands » viennent faire leur tournée.

Les marchés sont conclus et aux grandes marées de mars-avril, ont lieu les livraisons. Le jour de la livraison s'appelle le « chargement ». On commence à laver les huîtres dès la veille pour gagner du temps. L'ensachage se fait aussi de différentes manières. Les uns vident les caisses sur un plateau et chargent avec des pelles, les autres vident dans des glissières. Un homme soulève la glissière et les huîtres, poussées par des tapettes en bois, tombent directement dans le sac. Les sacs sont chargés à 35 ou 40 kilos, pesés sur la côte même, à l'abri du vent. On compte en général 1 kilo pour le sac. Au temps où il y avait de la ficelle, on amarrait les sacs avec des ficelles de couleur différente suivant la catégorie d'huîtres. Les chargements se font généralement par camion et chemin de fer. L'Angleterre vient chercher en bateau. Les chalands sont convoqués au cargo par le courtier et le pointage a lieu au déchargement du chaland.

Il faut relever enfin le naissain de sa claire. On l'appelle 18 mois. Une fois trié, on sème ce qu'on ne vend pas. Puis on prépare la claire pour le naissain, et le cycle recommence.

3° L'AFFINAGE

Qu'est-ce que l'affinage ?

C'est l'engraissement de l'huître, de son foie exactement, dû à certaines espèces de diatomées et à l'eau douce. Dans le Morbihan, on le pratique presque exclusivement à Peneff et aussi en rivière d'Étel.

On étend les huîtres sur le sol, comme dans le golfe* ; mais on fait principalement l'affinage en caisse. L'avantage est que l'huître se nourrit dans les trois dimensions et non plus dans deux comme sur le sol. On commence en février à construire ou mettre en état les « rampes ». Ce sont des longerons de trois mètres cloués sur des piquets de châtaignier enfoncés tous les 1 m. 50 à environ 80 cm. du sol et parallèles avec un écartement de 1 m. 50 environ. Ce sont en quelques sortes des rails aériens.

Durant l'hiver, les caisses ont été grattées des gravants qui s'y étaient collés, puis coaltarées. On place les caisses sur la rampe, en les fixant aux chevrons avec du fil de fer coupé d'avance à la longueur voulue.

Trois heures avant la marée, on entend le rouffement des motogodilles. Les chalands remontent le courant avec leurs lourdes charges de caisses jusqu'au fond des étiers entre les banes d'une vase grisâtre et molle. Lorsque la mer a beaucoup décalé avant la marée, on dit qu'elle fait son tour et que la marée ne sera pas bonne. Lorsque la mer tarde, c'est-à-dire qu'elle ne remonte pas vite, les ouvriers disent que « c'est une marée de patron ».

Un homme monte sur la rampe dès qu'elle paraît et commence à vider les sacs : 15 à 20 kilos par caisse (2 m. de long sur 80 cm. de large et 3 casiers). Il répartit les quantités par cases, puis on couvre les caisses d'un rouleau de grillage, pour que le clapotis ne balaie pas toutes les huîtres.

Les caisses sont relevées en octobre-novembre et mises dans les « dépôts », à cause du froid toujours à craindre.

4° L'EXPÉDITION

Les huîtres relevées dans les parcs sont transportées à l'établissement d'expédition. La partie principale de ce chantier est le *dégorgeoir*. C'est un bassin cimenté tenu très propre où on introduit

* Chaque fois que nous parlons du « golfe », il faut comprendre « Golfe du Morbihan ».

de l'eau décantée. Les huîtres y passent quelques jours de purification et « dégorgeant » leurs impuretés.

TROMPACE

En même temps, on laisse le dégorgeoir à sec quelques heures pour « tromper » les huîtres, c'est-à-dire pour les habituer à jeûner, à fermer leurs valves et conserver leur eau. Après cette opération, les huîtres peuvent supporter de longs voyages et rester en bon état presque douze jours par température modérée. Le trompage était déjà connu en 1828 (7).

TRIAGE

Les huîtres, toujours placées en caisses ostréicoles, sont amenées au magasin et classées suivant leur poids en numéros extra, 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Le barème varie de 10 en 10 kgs et les plus petites sont le numéro 6 qui pèse 20 kilos le mille. La région de Pénérf produit surtout des numéros 2 et 3 (60 et 50 kilos).

Le triage se fait à la main et il est vraisemblable qu'il sera difficile de trouver pour les huîtres plates une machine qui ne blesserait pas les coques.

EMBALLAGE

Après avoir été minutieusement lavées au panier ou à la bogue, les huîtres sont comptées et emballées dans les petits paniers en bois déroulé ou dans des caissettes de 15 kilos. Les paniers sont bourrés de goémon ou de foin et de fougères au moment des froids (8).

Ficelage ou clouage et cerclage. Une étiquette de salubrité porte le numéro de l'établissement et la date d'emballage. Et notre colis est prêt. Le train de marée l'emportera rapidement à destination.

Tous les mois, un inspecteur de l'Office scientifique des pêches viendra visiter le chantier, vérifier si les règlements de l'hygiène sont bien observés, prendre un prélèvement d'eau du dégorgeoir pour l'analyser. Aucune huître ne peut être livrée à la consommation si elle ne provient d'un établissement reconnu salubre et visité régulièrement.

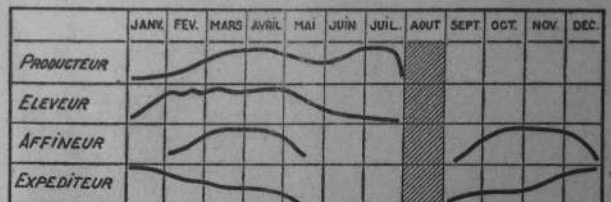
Les expéditions commencent en Septembre dans un périmètre

7. Voir O.C.M., février 1934, p. 13.

8. Huîtres gelées : O.C.M. février et septembre 1932 — L'Office scientifique des pêches admet que les huîtres gelées restent généralement vivantes et peuvent être consommées. Il suffit de les faire décongeler lentement et de les consommer sans retard après leur dégel.

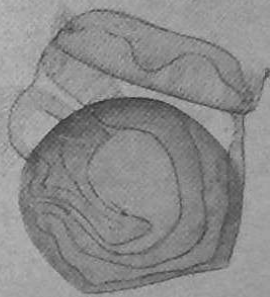
restreint et en octobre pour Paris. Le coup de feu, c'est évidemment les fêtes de Noël et du premier de l'An.

Le rythme des différentes activités ostréicoles peut être schématisé dans un graphique. Le maximum des courbes correspond au moment d'activité le plus intense. On voit que, pour toutes les branches, le mois d'août est le mois creux.

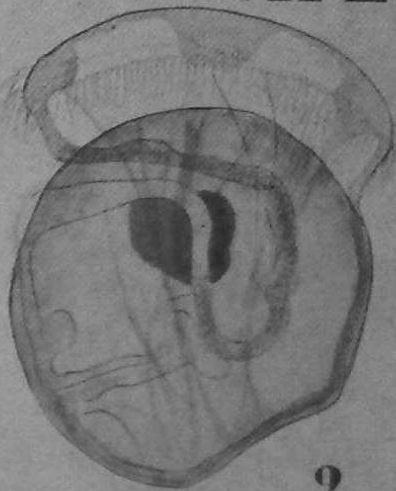


Producteur 4 mois creux.
 Eleveur 6 mois creux.
 Affineur 6 mois creux.
 Expéditeur 4 mois creux.

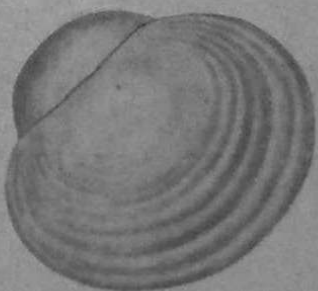
LARVES ET NAISSAIN D'HUITRE PLATE



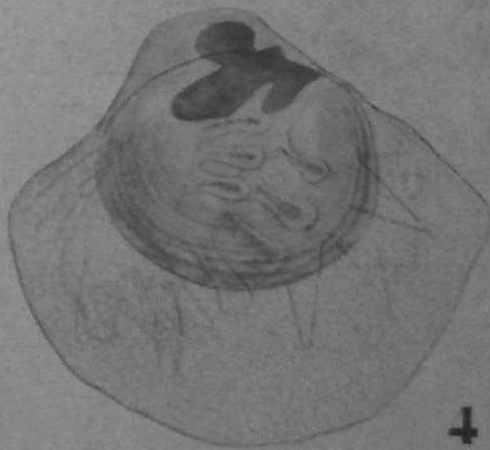
1



2



3



4

1 et 2 Larve avant la fixation (nageuse)

3 Coquille de la larve au moment de la fixation

4 Jeune Huitre fixée depuis peu

Cl. Lambert.

1 et 2. — Larve nageuse avant la fixation.

3. — Coquille de la larve au moment de la fixation.

4. — Jeune huitre fixée depuis peu.



Coll. Fleuriot, Cl. Ostrea.

UN PARC VERS 1900 (Ile d'Arz).



Cl. Drezen.

LES CAISSES A NAISSAINS ATTENDENT LE DÉTROQUAGE
(Rivière du Bono)

CHAPITRE II

LES ÉTAPES DE L'OSTRÉICULTURE

1° DES ORIGINES A 1876 : REPRODUCTION

Nous avons suivi le détail des travaux ostréicoles et des soins patients de l'élevage des huîtres. A considérer cette activité importante, on pourrait croire qu'elle date de bien longtemps déjà. Cependant elle est « jeune ». C'est une œuvre du Second Empire, née à l'apogée de celui-ci en plein essor économique et progrès scientifique.

A vrai dire, il faudrait plutôt parler de « renaissance ». Car les Romains connaissaient l'art de cultiver les huîtres. Par quelle suite d'événements cette pratique tomba-t-elle en désuétude ? Nous ne le savons pas. On nous affirme : « De Sergius Orata à Coste, l'ostréiculture est demeurée dans une période d'empirisme, si ce n'est d'oubli ». Coste* est donc le père de l'ostréiculture moderne ? On lui attribue généralement cet honneur et en « exclusivité ».

La réalité historique est plus complexe et en cela plus conforme d'ailleurs au processus des inventions et découvertes humaines. A distance, l'esprit simplifie et cristallise autour d'un nom — celui d'un savant — les efforts obscurs d'une pléiade d'hommes — des artisans, la plupart du temps, sans les humbles efforts desquels le progrès n'aurait pas eu lieu. Il est rare qu'une invention soit l'œuvre d'un seul. Elle est généralement le fait d'un grand nombre. Elle éclot brusquement peut-être telle une étincelle mais les charbons étaient nombreux qui la déterminèrent.

L'ostréiculture moderne nous pose le problème de la *NAISSANCE D'UNE TECHNIQUE*. C'est sous cet angle que nous voudrions l'étudier : un besoin social déterminera la recherche scientifique. La découverte du savant pour être réalisée attendra l'invention de l'outil adéquat.

La technique est indispensable à l'homme pour dominer la nature dont la science lui a livré le secret. Mais la technique dépend elle-même de l'outil.

* V. COSTE (1807-1873), Membre de l'Académie des Sciences (1851) ; Professeur au Muséum, puis au Collège de France ; Spécialiste de l'embryogénie et de la pisciculture.

La naissance enfin de l'industrie qui en se développant crée un milieu social nouveau et animé d'une vie économique propre. Cette économie à son tour réagit sur le milieu social, provoque des crises. C'est l'éternelle intercorrélation de la science, de la technique, de l'économique et du social qui est ici en jeu.

En 1942 : 40.000 concessions en France représentant 10.000 hectares pour une production totale de l'ordre de 1 milliard, une valeur globale de quelques centaines de milles et un tonnage de 60.000 tonnes (1).

EXPÉRIENCES ET TATONNEMENTS

Jusqu'au XIX^e siècle, le sort des huîtres fut abandonné à celui — capricieux et aléatoire — des banes naturels. L'homme draguait, puis il vendait sur place ou expédiait les produits de sa pêche, après une préparation rudimentaire. La seule intervention humaine consistait à protéger les banes à coups d'ordonnances. Protection dans les textes, souvent inefficaces dans la réalité. Car les fraudeurs ont toujours existé. Ils n'ont jamais su comprendre la portée d'une réglementation dont le but était pourtant de sauvegarder leurs intérêts. Ils ont toujours préféré satisfaire leur appétit immédiat. Les mesures sont nombreuses au XVIII^e siècle et parfois draconiennes : elles vont même jusqu'à imposer le dépôt des dragues à l'Hôtel de Ville en dehors des périodes de travail autorisées. Mais comme on le pense, rien n'y fait. Tant et si bien qu'au début du XIX^e siècle, la situation devint alarmante. Il ne s'agissait plus de « protéger » les banes, mais de les sauver et même de les reconstituer.

Les huîtres se raréfient sur le marché. Leur prix augmente.

En 1820-1830, le mille valait : 3 à 4 francs.

En 1840, le mille valait : 12 francs.

En 1850, » » 16 francs 50.

En 1860, » » 26 francs.

En 1867, » » 40 francs.

En même temps, l'apport étranger diminue. Les huîtres d'Ostende, qui venaient presque toutes du Comté d'Essex en Angleterre, sont expédiées, grâce au chemin de fer, sur Berlin, Saint-Petersbourg et Moscou.

Courseulles et Saint-Vaast-la-Hougue sont les deux seuls grands centres français florissants. Sur 27 millions d'huîtres consommées en 1867 à Paris, 1 million seulement venait d'Ostende et 4.000 de Marennes (2).

1. Chabré, O.C.M. Nov. 1938, p. 8.

2. Revue des deux Mondes, 15 juin 1868.

Les Parisiens réclament des huîtres et les gens de la côte ne veulent pas laisser disparaître une activité traditionnelle.

L'idée germe alors d'élever les petites huîtres et même de recueillir le frai ou « naissain » en vue de l'élevage, pour remédier à la disette et à la stérilité des banes. C'est déjà un changement social, de « mode de vie ». Il s'agit de passer de la pêche ou de la cueillette, à la culture.

Il est remarquable que les pionniers sont presque tous étrangers au milieu pêcheur. Ils ont déjà une situation établie, profession libérale pour la plupart : avoués, avocats, médecins, et disposent de capitaux qui leur permettent de tenter les essais. Ils sont sans doute animés par l'esprit de progrès, mais aussi par celui de lucre en cas de réussite. Mais il leur faudra de la ténacité, car on ne connaît presque rien de la vie de ce mollusque.

On nous a vanté l'action bienfaisante d'un gouvernement impérial soucieux d'améliorer le sort des travailleurs de la côte et répandant les crédits à profusion, suscitant et encourageant les initiatives privées en ostréiculture. Fait bien rare dans les Annales de l'Etat Français qui suit généralement le procédé inverse : il laisse les initiatives privées se débattre au milieu des difficultés. Si elles tombent, il leur décerne parfois une décoration... à titre posthume. Si elles réussissent, il les impose. Si elles s'étendent : il les nationalise. Mais le Second Empire n'a pas failli à la tradition, car, en fait, les tentatives privées ont précédé de beaucoup les essais officiels.

La première concession aurait été accordée en 1849 (donc 6 ans environ avant les essais de Cosre) dans le bassin d'Arcaehon, mais ne prospéra pas. Le 8 mai 1850, M. Ange Le Doré, d'Auray, reçut une lettre d'un certain M. CARBONNEL, demeurant à Paris, rue Bleue, n° 33. Cet homme présentait un projet mirobolant d'ostréiculture. Il se disait « suffisamment connu dans le monde savant par son invention des banes d'huîtres artificiels et autres travaux sur les huîtres. » « Depuis trois mois le gouvernement a reconnu mes banes d'huîtres artificiels comme d'utilité nationale et les a revendiqués au profit de l'Etat... » « J'ai obtenu du gouvernement d'établir à Nantes un très grand parc conserve pour y faire vivre des huîtres en parfaite santé, ce qui les fera rechercher pour la consommation, car alors on n'en contestera pas la fraîcheur comme on le fait d'habitude ; j'ai le privilège de prendre les eaux nécessaires à la mer. Ce même privilège je l'ai pour Paris où il sera exploité cet hiver. » (3).

Où étaient ces parcs ? Il faudrait le déterminer par des

3. Bulletin S.O.B.A., 1885 p. 175.

recherches aux Archives. Mais la lettre contient un autre point intéressant : elle cite une expérience malchanceuse dans laquelle M. DE KÉRENFLECH aurait perdu beaucoup d'argent. Or les parcs de M. DE KÉRENFLECH étaient situés près du bourg de Carnac, dans les dépendances d'un marais salant en communication directe avec l'océan.

Un avoué Bordelais, M. DURAND, renouvelle un essai en 1854 à Arcachon, à l'île aux Oiseaux. Il s'associa avec un marin de La Teste. Ils obtinrent quelques succès en 1856. Un ancien maître au cabotage, M. LAFON, résolut d'intéresser la population du Bassin et le gouvernement à l'ostréiculture. « Dans une lettre au ministre de la Marine, il signala l'utilité de créer des parcs et d'entreprendre la culture des gravettes pour le plus grand bien de la population de la région, y compris Bordeaux. Il demandait l'envoi d'un délégué sur place ! » Il attendit longtemps. Lassé, il se mit à l'ouvrage, fit venir des huîtres de Noirmoutier et réussit à « fixer du naissain ». D'autres adeptes se joignirent à ces précurseurs. Ils firent tant et si bien qu'ils arrivèrent à prouver que la capture du naissain était possible. Le gouvernement finit par écouter leurs suppliques. « Enfin M. COSTE vint » le 6 septembre 1859, après 5 années d'efforts privés ! (4). *L'OSTRÉICULTURE MODERNE EST DONC NÉE DANS LE BASSIN D'ARCACHON D'ABORD.* Elle était déjà très prospère lorsque le Morbihan en était encore aux tâtonnements. Comment les leçons de l'un ne profitèrent-elles pas à l'autre ?

L'éloignement, le manque de coordination centrale des efforts individuels y furent pour beaucoup certes. Mais surtout les problèmes étaient autres par suite des différences de climat et de sol. L'époque même de la ponte était en avance d'un mois environ sur celle du Morbihan, à cause de la température plus élevée de l'eau.

Le Gouvernement, qui s'était déjà intéressé aux recherches sur l'ostréiculture, envoya COSTE en Italie visiter le Golfe de Naples et examiner si les procédés utilisés dans le lac Fusaro (5) pour la reproduction des naissains étaient applicables en France. A son retour, les crédits ne lui furent pas ménagés pour tenter des expériences sur une vaste échelle. Elles se poursuivirent, à partir de 1855, avec des chances diverses, heureuses tout d'abord. La récolte fut abondante à Saint-Brieuc et les premières fascines couvertes

de naissains furent portées jusqu'aux Tuileries. Un commissaire de la marine à Saint-Servan, M. DE BON, essaya sur les rives de l'embouchure de la Rance. Il réussit si bien qu'il put écrire au Ministre de la Marine que « la question huître était pour lui résolue ». Une tentative dans la baie de la Forest à Concarneau avait également réussi.

COSTE exulte : « Dans ce siècle, où par une souveraine application des lois de la physique, une flamme invisible porte la pensée à travers les fils conducteurs dont le génie humain enlève le globe, la physiologie exercera son empire sur la nature organique par une application des lois de la vie. » (6).

Et plus tard : « Je remercie Votre Majesté de m'avoir placé aux avant-postes de la plus grande entreprise des siècles sur la nature vivante. » (7).

C'est tout l'esprit du XIX^e siècle et son hymne à la science. Nous sommes tentés de sourire, accoutumés que nous sommes à voir la physique, la chimie, les principes les plus anciens bousculés par des découvertes sensationnelles. Mais si nous voulons bien nous replacer dans l'ambiance de cette époque, cet enthousiasme est émouvant. La biologie venait de parcourir une étape majeure par l'établissement de la théorie de l'œuf, cellule résultant de la fécondation de deux éléments. C'est COSTE qui l'avait formulé explicitement en 1847. Il découvre ou croit découvrir le secret de l'embryogénèse de l'huître. Il affirme l'hermaphroditisme et l'autofécondation de l'huître. En quoi il se trompait (voir Ranson p. 164). Mais son erreur lui évite des expériences de fécondations artificielles qui eussent vraisemblablement échouées à l'époque et l'orienta vers des procédés suivant l'évolution naturelle de l'huître.

Les essais se poursuivent, mais avec moins de succès. La tempête balaya les installations de Saint-Brieuc. Les détracteurs commencent à élever la voix. COSTE perd la vue. Mais il est toujours confiant et n'en continue pas moins à affirmer que « l'application de ses principes changera même l'état social des populations maritimes. » (8).

COSTE, partant de la remarquable fécondité des huîtres, s'imaginait qu'en mettant les huîtres mères en bassin et en plaçant, à proximité, des organes collecteurs, on recueillerait des milliards d'huîtres dans des espaces relativement restreints. « Chaque établissement, dit-il, transformé ainsi en véritable usine où l'action de l'homme crée toutes les conditions d'influence et les varie à son

4. Paul Hervé, O.C.M. 1933, pp. 2 et 3.
5. Le lac Fusaro est l'ancien Achéron décrit par Virgile. L'industrie ostréicole y fut établie au XVIII^e siècle sous Ferdinand Bourbon de Naples. (Brocchi, p. 106).

6. Rapport à l'Empereur du 12 janvier 1859.
7. Lettre du 20 mars 1861.
8. Hauser, p. 9.

gré, fera à la fois fonction de banc artificiel fournissant la semence et d'appareil de perfectionnement pour la récolte.»

Les essais du Morbihan, d'après ce procédé, ont donné à cette séduisante théorie le démenti le plus catégorique.» (9).

Costre a bien décrit le mécanisme de la reproduction. Et pourtant on n'obtient guère de fixations, sinon sur des collecteurs restés très propres. Il faut donc trouver le collecteur idéal et déterminer la date exacte de sa mise à l'eau. Ce sera le rôle des chercheurs empiriques de venir au secours de la science.

Les parqueurs, voyant l'huitre laiteuse en avril-mai, «placent» à cette époque.

«Vers 1858, un maçon de l'île de Ré, Hyacinthe BŒUF, avait préparé avec soin un parc qu'il avait entouré de murs. Après avoir consolidé le fonds avec des produits divers, tels que de la paille, il fut tout étonné de voir que la jeune huitre, au lieu d'adhérer au fond, s'était portée sur les pierres calcaires formant clôture, alors que le fond était vierge de tout naissain... On ne se demanda pas à cette époque pourquoi le naissain avait eu une semblable préférence. On constata le fait et l'on passa outre.» (10).

M. LIAZARD essaie des pierres comme collecteurs en 1861. Il ne réussit guère sauf à Pénéf où l'emploi de pierres calcaires donne de bons résultats.

C'est à Pénéf, en effet, qu'on retrouve les parcs les plus anciens. Certains datent de 1858 : Joseph LOSTEC, au Diben, 28 ares ; Alexis FARDEL, à l'ouest de grand Rion, 28 ares. Un plus grand nombre est créé en 1860 à Pencadéniac : Jean-Pierre et Jean-Marie GUILLOT, 3 ares et 1 are ; Yves BOTHUA, 2 ares ; Denis PICARD, 3 ares ; François PIRO, 1 are 50 ca ; Olivier NOËL, 2 ares. Sur la rive de Pénéf : Vve LE PALLEC, 5 ares en aval de la chaussée de Pénéf ; Vincent JOSSE, 2 ares ; Vve Guénaud GUILLAUME. Sur la côte sud-est de l'îlot du Grand Rion : 4 ares. Au Diben : François-Marie LOMONIER, 1 are ; François-Marie LE CART, au sud de l'îlot de Grand Rion ; Adalbert PERRAUD : 5 ares à l'ouest de la chaussée de Pénéf. Le plus grand parc à cette époque est celui de François LARGEMENT au Diben : 47 ares.

En 1862, COSTE est désespéré. Il craint de voir supprimer ses fonctions d'inspecteur général. Un parqueur, M. CHAUMEL, fait des expériences à Pénéf et dans la rivière d'Auray. A toutes les grandes marées, à partir d'avril, il place des «ruches» nouvelles et fait ouvrir des huitres pour constater l'état du frai. Il observe que la

9. Hauser, p. 24.

10. Hauser, p. 57.

laitance devient d'un bleu ardoisé et qu'à ce moment apparaissent des naissains sur les derniers collecteurs placés.

«La conclusion était facile à tirer : la teinte bleue nous avertissait que la ponte était imminente et qu'on devait se hâter de monter des appareils. J'annonçai à M. Costre l'heureux résultat que j'avais obtenu et je lui prédis dès lors un triomphe complet.» (11)

«C'est à partir du jour où cette époque fut bien fixée (début de juillet) que le problème de la formation de la récolte de la jeune huitre fut résolu» par un artisan... et non par un savant, par un individu et non par l'Etat. Sans cette patience, les théories de Costre seraient demeurées lettres mortes.

CHAUMEL n'était pas le seul à conduire des expériences. M. LE DORÉ effectue au même moment des essais au Fort Espagnol et les consigne sur son carnet : «1863. 17 avril et jours suivants, placé à partir de la chaussée et jusqu'à la limite de mon parc, vers sud-ouest, des fascines en bois de chêne attachées les unes aux autres à 2 m. de distance et coulées avec des pierres ; d'autres ont été placées entre piquets et retenues par 2 chevrons haut et bas, cloués à 0 m. 15 ou 0 m. 20 du fond.

«2 août et 29 septembre - Visité ces fascines qui avaient des naissains d'un centimètre, mais par suite de la pourriture de l'écorce tous les naissains sont tombés et nous n'avons pu les recueillir...» (12)

Les fagots lestés sont encore utilisés de nos jours pour la reproduction semi artificielle dans les fjords norvégiens.

Certains naissains restent collés puisque Costre raconte que les branchages ressemblent, au printemps, tant ils supportent de jeunes huitres, «à ces arbres de nos vergers qui, au printemps, cachent leurs rameaux sous l'exubérance des fleurs : on dirait de véritables pétrifications.» (13).

A cette époque la Princesse BACCIOCHI (Elisa Napoléon) place en rivière d'Auray des fascines trempées dans un bain de chaux (14). En mars suivant, on retirait les fascines. En les secouant, le naissain se détachait. On le plaçait dans des caisses en toile métallique dans la baie de Céline. La Princesse aurait également essayé de fonder une autre affaire au P6-Carnac. Elle a certes contribué à l'établis-

11. Hauser, pp. 16 et 17.

12. Cité par M. H. Percevaux au banquet de l'assemblée générale du 29-7-1913 sous la présidence de M. Le Doré lui-même.

13. Darlet, O.C.M. juillet 1945.

14. La princesse Bacciochi fit également des essais de parcs devant le fort de Penthièvre. On trouve encore des traces de bassin à la côte Est de la presqu'île. Grâce à sa parenté avec l'Empereur, elle avait obtenu un crédit illimité chez un notaire de Vannes qui comptait être remboursé par la cour. La chute de l'Empire bouleversa tout. Le notaire fut ruiné et dut céder sa charge.

sement de l'ostréiculture dans notre région, mais il semble pour le moins exagéré de la citer comme la créatrice de cette industrie. Ceux qui le font n'apportent d'ailleurs aucun témoignage précis.

Le collecteur restait toujours à améliorer. « L'ostréiculture de COSTE n'a pas l'outillage nécessaire... La base de l'industrie était trouvée, mais *L'OUTILLAGE POUR FABRIQUER (sic) LA GRAINE D'HUITRES MANQUAIT A CETTE BASE.* » (15).

Le docteur KEMMERER, de l'île de Ré, employait des tuiles faitières comme à Arcachon. Le premier, il eut l'idée de les enduire de chaux pour maintenir la propreté du collecteur et faciliter le « détachage » (détachement). Les résultats furent surprenants et accusèrent une différence de 2 à 300 % au dire de M. GRESSY.

En 1865, M. CHARLES place des collecteurs en « ruches » à la pointe de Kéroman (Lorient) sur la rivière du Ter.

« Ce sont des ruches avec des tuiles courbes renfermées dans des caisses à claire-voie. Le plancher sur lequel les huîtres mères sont placées est à claire-voie, comme les côtés de la caisse. Le plafond seul de la caisse est plein. Il est composé de trois planches séparées et pouvant se rabattre l'une contre l'autre, ce qui est essentiel pour le nettoyage ; car si ce plafond était plein ou d'une seule pièce, il deviendrait trop lourd et l'ouvrier chargé du nettoyage pourrait le laisser glisser sur les angles et enlever ainsi une partie du naissain... A sec, on nettoie avec un arrosoir.

« 20 tuiles recevant 600 à 1.300 huîtres, ce qui donne de 20 à 25.000 huîtres par ruche. Chaque caisse renfermant la ruche récolte de 1.500 à 2.500 huîtres. Les caisses coûtent 10 francs chacune, toutes garnies de tuiles.

« ...Le côté de la caisse qui regarde le rivage est muni à sa partie la plus haute d'une planche contre laquelle le flot qui monte et s'introduit dans l'appareil rencontre un obstacle. L'eau ainsi arrêtée est poussée sur le plafond et forme un remous qui tourbillonne entre les tuiles de manière à y fixer le naissain. » (16).

Le même système est appliqué dans le Golfe.

Le docteur GRESSY, de la Faculté de Paris (né à Carnac en 1832 et mort le 3 décembre 1885), débute en 1866 à Guhan (La Trinité), date à laquelle les premières tuiles sont mises à l'eau par lui et par M. Eugène LEROUX. Voici en quels termes le fils de l'inventeur, M. Henri LEROUX, raconte les faits :

« Eugène LEROUX, en juillet 1866, voulant employer la tuile qu'il savait à Yeu tant à l'île de Ré qu'à Arcachon, fit venir de Nantes cinq

15. Hauser, pp. 59 et 60.
16. Soba 1885 p. 134. M. Charles, libraire, fut président de la Chambre de Commerce de Lorient.

mille tuiles à couverture, de 33 centimètres de longueur, qu'il disposa par petites ruches de six tuiles élevées au dessus de la vase sur quatre échelles formant un carré de 20 cm. et reliés entre eux par la tête avec du fil de fer. Il maintenait les tuiles placées sur ce carré, au moyen de deux fils de fer fixés au milieu des échelles et passant en croix sur le collecteur.

« A l'époque des maînes les deux frères (E. et H. LEROUX) allaient, à la basse mer, avec une brosse débarrasser les tuiles de la couche de vase qui les couvrait, et leur zèle fut bientôt stimulé par l'apparition d'un certain nombre de naissains sur chaque tuile. Mais la solidité des collecteurs laissait beaucoup à désirer, un grand nombre de tuiles avaient été renversées...

« C'est E. LEROUX qui résolut le problème. En 1867, il eut la patience de percer, avec un foret, un trou à chaque extrémité de tuile ; il y passa deux longs fils de fer N° 14 galvanisés, qui, après avoir réuni dix ou douze tuiles en forme de ruche, allaient se fixer solidement à la tête d'un piquet de plus d'un mètre, qu'il faisait passer dans l'espace carré formé par l'écartement des tuiles, au milieu de la ruche.

« Cet appareil, fixé dans le sol, tenait les tuiles suspendues à 15 ou 20 cm. au-dessus de la vase. Il avait l'apparence d'un champignon, c'est le nom qu'il regut ; d'autres l'appellent bouquet.

« Cette disposition en bouquet ou champignon fut immédiatement adoptée. » (17).

Le docteur GRESSY fut un des grands pionniers de l'ostréiculture. Il ne tarda pas à remarquer le décalage dans la ponte entre les zones basses et les zones élevées. C'était un nouveau progrès : il fallait placer les collecteurs dans les parties hautes en premier. Ceci s'explique par la température de l'eau, plus élevée en haut et recherchée par le naissain.

Mais les ruches étaient rapidement ensevelies sous la vase. Il fallut inventer un nouveau procédé. En 1866, M. LEROUX construisit des chevalets, y tendit des fils de fer sur lesquels il posa des tuiles deux par deux en travers les unes des autres jusqu'à douze. Il croisa un fil de fer sur l'ensemble pour le rendre plus solide. En 1867, il essaya un nouveau système : planches et tuiles superposées. Le résultat fut moins bon. En 1868, il perça les tuiles et enfila 2 à 2 dans un sens opposé par « bouquets » de 12 et fixa chaque bouquet sur un piquet enfoncé dans la vase. Les résultats furent si probants que tous les ostréiculteurs adoptèrent aussitôt cette manière de faire qui n'a pas varié jusqu'à nos jours.

L'OSTRÉICULTURE MORBIHANAISE AVAIT ENFIN TROUVÉ SON OUTIL ADAPTÉ À LA NATURE DU SOL.

Il semble qu'au début on chaulait les tuiles une à une puisqu'en 1883 M. LAIGLE DES MAZURES présente un plateau mobile qui permet

17. Brocchi, 1883, pp. 120 et 131.

de chauler un bouquet de 8 à 10 tuiles en même temps au lieu de les prendre une à une pour les tremper dans l'eau de chaux (18).

M. le Baron DE WOLBOCK débuta en 1867. Il avait des établissements à Kercado, Kériolet, Pierre-Jaune, Men-Du et Kerdual.

Il faut citer parmi les ouvriers de la première heure, M. Hippolyte DE MAUDUY qui, dès 1864, avait créé des parcs à huîtres dans la rivière de Belon avec ses beaux-frères, MM. DE SOLMINHAC. En 1868, il créa des parcs à naissain au Plessis et y plaça 200.000 tuiles, puis au Fort-Espagnol.

Au moment où les ostréiculteurs touchaient au but, arrive la guerre de 1870. Par malchance un hiver très rigoureux vint encore compromettre les travaux. M. GRESSY perdit pour 600.000 francs d'huîtres en moins d'une journée.

Dès 1871, on se remit à l'œuvre. Les bouquets placés trop près les uns des autres déterminaient encore un amoncellement de vase.

M. GRESSY eut l'idée de grouper les bouquets par sillons de 3 rangées juxtaposées. Un espace de 1 m. 50 était laissé entre chaque sillon de manière à permettre aux courants de circuler librement et de balayer les dépôts de vase (19).

Le Baron DE WOLBOCK donna une vive impulsion à l'industrie naissante en plaçant 1.200.000 collecteurs alors que le chiffre de 100 à 150.000 n'avait guère été dépassé jusque là. « Il était poussé à agir plutôt par le désir d'être utile à son pays que par la pensée de réaliser des bénéfices... C'est donc en toute justice que l'on doit considérer M. le Baron DE WOLBOCK comme un des créateurs de cette industrie nouvelle. » (20).

M. MARTIN fut aussi très actif. Il possédait des parcs à Kerguion, dans la rivière de La Trinité, et à Saint-Philibert (Kermartin).

On se sert également de « plateau » comme collecteur. Le docteur Henri LEROUX le décrit ainsi en 1881 :

« Il a l'avantage de multiplier beaucoup les surfaces sur un terrain de peu d'étendue.

« On lui donne la forme d'un tableau de deux mètres de long sur soixante à soixante-dix centimètres de large. Il est composé de planches d'un centimètre d'épaisseur sur 10 centimètres de largeur, réunies entr'elles par trois triangles de 4 à 5 centimètres carrés. L'une d'elles est placée au milieu et les deux autres à quarante centimètres de chaque extrémité. L'épaisseur de la tringle n'est pas indifférente, elle est destinée à conserver entre chaque plateau ou tableau un espace libre pour le passage de l'eau et de l'embryon.

« Les plateaux seront enduits de chaux en les immergeant un à un

18. Soba, 1883, p. 278.

19. Rapport de Brocchi, 1884, p. 45.

20. Brocchi, p. 54.

dans une caisse étanche remplie de liquide calcaire préparé avec la chaux hydraulique. Cette caisse sera d'une dimension suffisante pour que les plateaux y soient introduits facilement à plat. Après qu'ils auront séché pendant quelques jours, on pourra les mettre à la mer ; mais il faut tenir compte de leur tendance à flotter.

« A mer basse, on fixera dans le sol trois chevalets à 60 centimètres l'un de l'autre ; la traverse inférieure des chevalets restera élevée de 15 centimètres au-dessus du sol ; les piquets des chevalets auront un mètre de hauteur. Le premier tableau ou plateau sera posé à plat sur les chevalets, les tringles en dessus, les autres tableaux seront superposés de la même manière, de sorte qu'un appareil peut contenir quinze ou seize plateaux. Trois nouvelles traverses, solidement clouées sur la partie supérieure des piquets des chevalets, maintiendront cet appareil. Il est même prudent de le consolider avec des coins en bois introduits avec force entre les traverses supérieures et les plateaux, et, par surcroît de précautions, de les charger en pierres.

« Une distance d'un mètre au moins sera laissée entre chaque collecteur. Nous avons vu, dans la rivière de La Trinité, de nombreux appareils, placés trop près les uns des autres, disparaître sous la vase en moins d'un an.

« La planche est un bon collecteur, mais il faut en retirer les naissains dès le mois de mars suivant, d'abord parce que le plus grand nombre s'en détacheraient et seraient perdus, puis, en raison du peu d'épaisseur qu'obtient la valve inférieure de l'huître sur ce genre de collecteur, même après 18 mois. Tout le mollusque est large, mince et peu solide, et cette difformité ne disparaîtrait que peu ou point à l'élevage. Le naissain des plateaux est donc destiné à être élevé en caisse dès la première année. » (21).

Les parqueurs plaçaient leurs tuiles le plus près possible des banes naturels entre les hautes et basses mers d'équinoxe et les hautes et basses mers de mortes eaux. Mais par crainte de la disparition des banes ou pour suppléer à leur absence, les ostréiculteurs constituaient des réserves d'huîtres mères autour de leurs parcs de reproduction.

Au début, on croyait qu'il fallait rechercher de préférence les zones d'eau calme. On remarqua en 1867 qu'il n'en était rien, mais qu'au contraire les naissains étaient plus nombreux dans le courant et spécialement en remontant la rivière, ce qui amena à croire que les huîtres jetaient leurs larves au premier flot. On y vit une preuve de finalité dans la nature, l'huître mère ne libérant ses rejetons qu'au moment le plus favorable pour leur fixation. Ce fait est affirmé par RANSON (p. 151) moins rigoureusement de nos jours, du moins pour les portugaises.

Ce sont donc les rivières d'Auray et de La Trinité qui ont vu

21. Les plateaux étaient encore utilisés par quelques ostréiculteurs en 1923.

naître l'ostréiculture morbihannaise. Un manuscrit inédit de 1875 nous le dit déjà :

« Ceci nous donne l'occasion de repousser d'avance une accusation qu'on pourrait nous faire : celle de nous attacher surtout à l'étude du quartier Maritime d'AURAY. Nous verrons en effet que ce quartier est LE VÉRITABLE CENTRE DE LA MULTIPLICATION ARTIFICIELLE. Nul ne peut dire ce que l'avenir réserve au quartier de Lorient, où les établissements de premier ordre de MM. CHARLES et TURLURE dans la rade, et de M. DE SOLMINIAC à Belon, prouvent surabondamment la continuité et l'heureux résultat des efforts des éleveurs d'huitres, ni au quartier de Vannes, qui possède le riche fond huître de Pénerf et le magnifique estuaire du Morbihan proprement dit ; mais il n'en est pas moins acquis que les deux rivières de La Trinité et d'Auray, avec leurs nombreux pares de reproduction et leurs innombrables collecteurs demeurent à la tête du progrès ostréicole et de la multiplication artificielle des mollusques dont nous nous occupons. »

La reproduction de l'huitre était désormais un fait acquis. Et l'expérience n'a guère enrichi la technique depuis cette époque ! Le but qu'on s'était tout d'abord proposé était donc atteint. Les naissains étaient vendus à d'autres centres pratiquant l'élevage, comme Belon.

La concurrence d'Arcahon n'était pas à craindre, car on avait le droit de n'en exporter que les huitres de 5 cm.

Mais chaque année la production s'accrut. On ne put l'écouler de suite. De plus, le prix diminuerait avec la quantité. Il fallait la conserver, L'ÉLEVER, nouveau problème, nouvelle série de déboires !

Tout d'abord on n'est pas fixé sur L'ÉPOQUE DU DÉTROQUAGE. Certains (MM. DE SOLMINIAC et DE MAUDUY) préconisent de laisser la jeune huitre pousser sur la tuile jusqu'à l'âge de 2 ans. Mais l'inconvénient était double : nombre considérable de tuiles et vastes espaces nécessaires (22). D'autres (M. LEROUX) revêtaient les tuiles d'un enduit plus épais ce qui faciliterait un détroquage précocité et permettrait l'usage des mêmes tuiles pour l'année suivante.

Mais une fois détroquées où placer les huitres ?

Les ennemis ont vite fait de dévorer cette tendre proie. Pour pallier à ce dernier inconvénient quelques ostréiculteurs prônent L'HUITRE A TESSONS.

La tuile est découpée suivant le contour du naissain à l'aide d'une tenaille spéciale. Le tesson qui reste fixé à chaque huitre la

22. La rivière de la Trinité exportait autrefois en Angleterre des tuiles garnies. Cette pratique aurait cessé, il y a environ cinquante ans.

protège contre les attaques des crabes et des poissons. Cette invention appartient à M. GRESSY ; l'inconvénient est de sacrifier les tuiles et de ne garder qu'une seule huitre lorsqu'il y en a des deux côtés.

Ceux qui avaient placé leur naissain à même le sol essuient des échecs du fait des ennemis de l'huitre qu'on apprend à connaître : crabes, tères, crevettes, étoiles de mer... ou le grand froid de 1870. C'est alors qu'on songe à conserver le naissain dans les bassins submersibles. La protection contre le froid était du moins assurée. Mais les crabes y causent toujours des dégâts considérables. M. LEROUX perdit ainsi un million d'huitres dans un bassin de 15 à 20 arcs, étouffées par le sable remué par les crabes et les vers noirs. Les buttes formées par ces tas se touchaient.

Contre les crabes on construisit des casiers de types différents. Le plus usité est celui en forme de pyramide tronquée (23).

On essaya des caisses à bois mince. C'était l'aurore du progrès. Mais le prix de revient était trop élevé.

Les ostréiculteurs piétinent parce que, une fois encore, il leur manque un outil qu'ils ont à inventer de toutes pièces n'ayant aucun exemple proche dans aucune industrie voisine.

C'est alors, en 1873, que M. MARTIN fit un voyage à Arcahon. Il y remarqua l'usage de caisses ostréicoles inventées et fabriquées par M. MICHELET. M. MARTIN introduisit dans le Morbihan l'usage de ces caisses qui permirent de sauver les récoltes de naissain. Le prix de revient des caisses empêcha quelques-uns de les adopter immédiatement mais tous ne tardèrent pas à se rallier à cette manière de faire. Le naissain était disposé dans ces caisses ostréicoles à fond grillagé et protégées par un couvercle. On mettait jusque 20.000 huitres d'un ou 2 cm. sur une toile d'un mètre carré et 6 à 7.000 de 5 à 6 cm. On les arimait soit dans les bassins, soit sur le sol, exhausées par des cailloux ou des pieds en bois ou placées sur des sortes de petits rails aériens. Lorsque le naissain s'était développé suffisamment sur des zones élevées des pares, ou peu au-dessous du niveau de basse mer de morte eau. Pour l'engraissement en caisse, les ostréiculteurs de cette époque ne mettaient que 5.000 naissains et à peine un millier d'huitres.

M. GRESSY, d'accord avec son associé EZANNO, eut aussi recours à des « claires » de 2 m. sur 3 m. ; mais il ne nous décrit pas ces claires (24). C'est du moins la première fois qu'apparaît le terme de « claire » (24).

Une autre heureuse conséquence de la caisse fut de permettre de sauver la criblure, le déchet du détroquage. On fut surpris de

23. Soba, 1882, pp. 277 et 278.

24. Soba, 1882, p. 288.

sauver 400.000 huîtres sur une production de 3 à 5 millions de naissains, soit 10 %.

L'usage des caisses s'universalisa ainsi que la pratique de détriquer en mars, avril. Les huîtres blessées pouvaient plus facilement se cicatriser pendant la période d'été.

La situation resta à peu près stationnaire jusqu'en 1876. Au concours de cette année, institué pour favoriser le développement de l'ostréiculture, fut émis le vœu de voir l'élevage et l'engraissement s'effectuer dans le Morbihan.

« En février 1875, les concessions uniquement adhérentes à l'ostréiculture s'élevaient :

« Pour le quartier d'AURAY (rivières d'Auray, de la Trinité, de Saint-Philibert) à 331 hectares 23 ares.

« Pour le quartier de VANNES (anse de Pénerf, rivière de Vannes, vasière de Sarzeau) à 51 hectares 21 ares auxquels il faut ajouter 25 ha. en instance.

« Pour le quartier de LORIENT (rivière du Ter, rivière du Blavet, rivière de Belon) à 23 hectares 90 ares.

« Total : 406 hectares déjà concédés.

« Il est peu aisé de donner des chiffres certains pour la production totale en huîtres. Les documents officiels nous permettent cependant d'établir ce que rapporte l'opération de la DRAGUE : voici les résultats obtenus pour la campagne de février, mars 1874 :

« Quartier de Lorient : 438.000 huîtres réparties entre 390 pêcheurs et vendues 16.800 francs. (Cette année la drague a donné dans ce quartier des résultats deux fois plus considérables).

« Quartier d'AURAY : 9.456.000 huîtres réparties entre 2.076 pêcheurs et vendues 354.700 francs.

« Quartier de VANNES : 4.728.000 huîtres réparties entre 1.327 pêcheurs et vendues 82.000 francs.

« Total : 14.622.000 huîtres ; 4.193 pêcheurs ; 453.500 francs.

« Quelle est maintenant l'importance de la production annuelle en huîtres de collecteurs ? Cette production varie tellement chaque année dans un même parc qu'il nous est impossible d'établir un chiffre total moyen. Les documents les plus précis que nous ayons nous viennent de la rivière de la Trinité. On pourra en déduire aisément l'importance à laquelle l'industrie de la reproduction artificielle y est parvenue.

« MM. GRESSY, Eugène LEROUX, Henri LEROUX, MARTIN, DE WOLLOCK, l'association des pêcheurs, enfin divers petits parqueurs ayant à eux tous à peu près l'importance d'une des grandes exploitations précitées, immergent annuellement dans cet estuaire environ 900.000 tuiles collecteurs. Ces

25. M. H. Couzer, encore enfant, reçut de son père une partie de vasière dans laquelle il semait des huîtres. Il eut un jour l'idée d'entourer ce terrain de vieux grillage et d'y placer du naissain. Le résultat fut si bon que son père entoura de grillage des surfaces plus grandes. Ce fut peut-être le premier barrage.

collecteurs donnent une moyenne de 30 huîtres parvenues vivantes à une bonne dimension et détriquées, soit 27 millions d'huîtres par an.

« Au bout de 18 mois environ les huîtres sont vendues engraisées, mais les parqueurs n'attendent généralement pas ce laps de temps pour s'en défaire. Les huîtres sont, en moyenne, vendues les mille cinquante : 7 frs de 2 à 3 cm ; 10 frs de 3 à 4 ; 15 frs de 4 à 6 ; et enfin 40 frs de 6 à 8. On comprendra ce que ces chiffres ont d'aléatoire mais ils suffisent pour donner un aperçu du produit brut annuel de la rivière de la Trinité.

« Si nous voulons maintenant passer au produit réel nous trouvons qu'en dehors des frais de l'installation première la dépense annuelle occasionnée par la production d'un million d'huîtres varie de 1.000 à 1.200 frs.

« Il faut encore y ajouter les chances de perte partielle ou totale de la récolte, par suite des intempéries, c'est-à-dire des coups de soleil, des gelées, et de l'invasion trop considérable de l'eau douce à la suite des grandes pluies.

« Chacune des grandes exploitations de la rivière de la Trinité emploie une moyenne de 16 femmes par jour à raison de 1 fr. l'une pendant 10 mois de l'année. Elle emploie 6 hommes (payés 1 fr. 50) pendant le même laps de temps, et enfin deux gardes à l'année, aux appointements de 60 frs par mois. C'est une dépense de 8.900 francs uniquement en personnel, pour les soins à donner à 10 ou 12 millions d'huîtres élevées dans les bassins ou attachées à environ 140.000 tuiles collecteurs.

« Nous ne croyons pas exagérer en disant que le Morbihan est dès aujourd'hui en mesure de fournir annuellement à la consommation 15 à 20 millions d'huîtres parfaitement engraisées et à l'engraissement plus de 60 millions d'huîtres de collecteurs.

« Cependant nous devons avouer que, sur le premier de ces chiffres, les renseignements que nous avons pu prendre sont loin de concorder.

« Note C. — On a le droit de s'étonner, devant des résultats semblables, du peu de notoriété que l'industrie ostréicole du Morbihan a jusqu'à présent acquise ; surtout vis-à-vis de sa rivale Areachon. Nulle part en France les fonds huiliers n'offrent une richesse comparable à celle de la rivière d'Auray et de Pénerf et là est la principale garantie de l'avenir.

« Nous ne demandons que quelques années pour que la production des huîtres dans le Morbihan soit double de ce qu'elle est aujourd'hui et prenne place au premier rang parmi les centres industriels disséminés sur la côte française. » (26).

2^o DE 1876 A 1920 : ÉLEVAGE

De l'étude des conditions requises du sol pour être propice à l'élevage, on conclut unanimement à l'élimination nécessaire de la vase et particulièrement de la vase noire. Enlever la vase ne servait à rien, car elle revenait aussitôt, s'accumulant dans les endroits de niveau inférieur au niveau environnant. C'est alors que l'idée du *DURCISSEMENT DE LA VASE*, le « macadamisage » du sol s'imposa.

On remarque d'ailleurs qu'une légère couche de vase sur les huîtres ne nuit pas à l'élevage (1).

Le docteur GRESSY avait déjà fait une expérience en étendant sur la vase une couche de sable plus ou moins épaisse. Les conseils de MM. DE SOLMINHAC et DE MAUDUY, qui avaient déjà pratiqué la chose dans leurs exploitations de Belon, furent précieux. M. POZZY, notaire, avait obtenu des résultats intéressants à Ludré (Saint-Armel). Il utilisa d'abord un réservoir de poissons qui devint pare à huîtres à compter du 26 octobre 1865. Ludré comprenait une minoterie à marée de 11 paires de meules, dirigée par M. J. DALIDO qui fut en même temps gérant de l'exploitation ostréicole. Le nom de M. J. DALIDO est intimement lié à celui de M. Pozzy en ces débuts de l'élevage dans le golfe. Son grand mérite fut « d'avoir su reconnaître comme excellents pour l'ostréiculture des terrains jusqu'alors négligés et d'avoir indiqué ainsi la possibilité d'utiliser de vastes espaces dans le Morbihan. » (2).

La création d'un hectare de parc revenait à l'époque à 10.000 francs. M. Charles ROBIN, sénateur, évaluait, en 1880, le rendement d'un hectare à 5.000 francs.

« En matière de reproduction, on peut largement placer 100.000 tuiles-collecteurs dans une concession d'un hectare. A 50 naissains d'un an par tuile et à 4 frs le mille de naissain on aura un rendement brut de 20.000 frs.

« Si l'on retranche la moitié de ce produit pour les frais de main-d'œuvre et la mortalité, il restera un bénéfice net de 10.000 frs ; on peut, si l'on veut, l'abaisser à 5.000 frs pour n'avoir pas de mécomptes.

« Dans les parcs d'élevage, la question est plus complexe, parce qu'il y a des huîtres de tout âge, et parce que cette part de l'ostréiculture est plus récente. Si l'on place sur un hectare 2.000.000 de naissains à 4 frs, ce naissain vaudra 14 frs l'année suivante, d'où un bénéfice brut de 28.000 frs en un an et un bénéfice net de 10.000 frs en évaluant la perte et les frais à 18.000 frs. On ne peut donc pas être taxé d'exagération en mettant ce bénéfice à 5.000 pour les parcs d'élevage. La même proportion

1. Soba, 1886, p. 164.
2. Soba, 1881, p. 67.



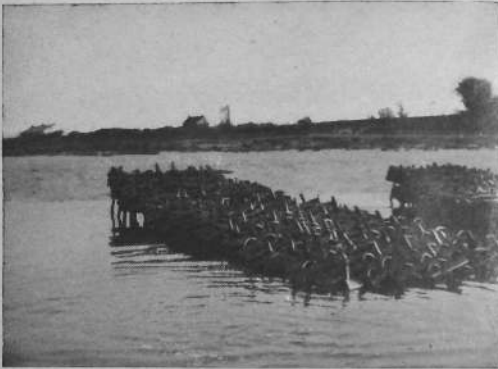
Coll. Fleuriot, Cl. Ostrea.

ANCIENS COLLECTEURS A PLATEAUX (Guern en Baden).



Cl. Lambert.

TUILES CHAULÉES (La Trinité)



Cl. Lambert.



Cl. Lambert.

COLLECTEURS EN RIVIÈRE D'AURAY.

se retrouve encore à la fin de l'élevage de la troisième année où l'huître devient marchande.»

Les exploitations ostréicoles se multiplient à la Trinité et au Pô en Carnac. Dans le Golfe, *LOCMARIAQUER* devient un des centres les plus importants et il *RESTERA TOUJOURS LE VÉRITABLE CENTRE DE L'OSTRÉICULTURE*. Des parcs furent créés en 1863 et 1865 à l'île de la Jument par M. CONAN et transférés au Comte DILLON en 1884 (3 hectares 84).

A Larmor-Baden, MM. MAHÉO et Jégo (grands-pères de M. Jean MAHÉO) avaient déjà commencé vers 1871 à mettre des caisses dans les chenaux. M. MAHÉO (père de Jean MAHÉO) entreprit la création de parcs d'étendage en bordure des vasières en baie de Kerdelan, du côté du large. Son exemple fut suivi par sa famille. Les premiers parcs de Larmor datent de 1887-1890 dans l'anse de Pen-Lannic et en baie de Kerdelan.

Dans le haut du golfe, M. CHAUMEL avait créé des parcs en 1869 entre la chaussée de Penboch et l'écueil du Goumenen Bihan (Commune d'Arradon). La superficie de 1 hectare à l'origine passa à 5 hectares en 1874, 1875, et 1888. Puis ces parcs devinrent la propriété de M. LE PONTOIS.

Des essais effectués à Logoden en 1869 par MM. BOURNET et AUBERTOT, négociants à Paris, furent abandonnés en 1882.

On note à cette époque beaucoup de petits parcs de 15 ares et de 6 ares en Séné.

M. VINCENT, à Arradon, avait en 1874 3 hectares. M. Pozzy eut d'abord 37 hectares qu'il réduisit ensuite à 16 hectares. De 1875 à 1887, M. LIAZARD utilisa les salines de Billervé d'une étendue de 8 hectares. M. ROUILLE François débuta à Conleau en 1879 (41 ares). M. DALIDO s'établit à Béluré et à Arradon (anse du Paluden) en 1877.

Nous avons un état détaillé des parcs du Golfe dans les trois feuilles de la carte dressée par M. le Commandant RAGIOT en 1880 et 1881 pour le quartier maritime d'Auray au 1/10.000^e (3).

On constate également un essor considérable en rivière de Pénerf en 1875 et 1876.

Le nombre des concessions passe dans le Morbihan de 340 en 1876 à 708 en 1882-83 couvrant une superficie de 540 hectares. Une population d'environ 3.000 personnes est occupée aux travaux des parcs. On estime à 2 millions de francs le volume des ventes annuelles (4).

3. Tirée à 100 exemplaires.
4. Chambre de Commerce.

La production est décuplée en moins de 10 années :

	Nombre d'huitres exportées	Naissains
1876-77	7 millions	46 millions.
1877-78	8 millions	46 millions.
1878-79	7 millions	40 millions.
1879-80	10 millions	37 millions.
1880-81	33 millions	155 millions.
1884-85	70 millions	

Ces chiffres sont d'ailleurs inférieurs à la réalité à cause de la patente à payer (5).

En 1878 et 1879 des naissains et des huitres furent envoyés au Croisic où les essais de reproduction eurent du succès (6).

La surface exploitée dans le Morbihan est de 750 hectares en 1907 pour 771 paires. Nous trouvons dans le manuscrit de 1875 de précieuses indications sur la pousse dans ces premières années de l'ostréiculture morbihannaise :

« Nous allons suivre maintenant la jeune huitre dans son développement jusqu'à l'époque où elle est adulte, intervalle que nous avons fixé plus haut à une moyenne de deux ans. Il est impossible de dire avec quelle rapidité s'accroît le naissain sans spécifier en même temps qu'il s'agit de telle rivière et de telle année. La rivière d'Auray, par exemple, si riche et si productive en naissains est au bas de l'échelle tandis que sa voisine immédiate LA RIVIÈRE DE LA TRINITÉ EST UNE DES PLUS REMARQUABLES POUR LE RAPIDE DÉVELOPPEMENT DES MOLLUSQUES. L'année dernière les huitres déposées dans le bassin de la société dite : « Armoricaine Sainte-Anne », rivière de Saint-Philibert avaient convenablement grandi. Cette année elles sont presque stationnaires... Il est difficile de fixer une moyenne au milieu de ces variations. Dans les bassins de M. POZZY à Sarzeau et dans ceux de MM. LEROUX et Gressy à la Trinité qui nous semblent dans d'excellentes conditions de lieu et d'exposition solaire les sujets ont facilement atteint en 18 mois la dimension de 5 à 6 centimètres ; il ne leur faut plus qu'une année pour être bons à exposer en consommation. »

On voit que ce sont d'abord de « gros » ostréiculteurs qui ont créé l'industrie morbihannaise, grâce aux capitaux dont ils disposaient et aussi, bien souvent, grâce à un zèle désintéressé. « Cette source de richesse, écrivait M. JARDIN en 1886, a été créée par l'admirable prévoyance de la Marine, par sa bienveillance et son énergie pour le bien des populations maritimes, mais malgré les marins, par des mains et des capitaux de non-inscrits. » (7).

Mais il ne faut pas croire à un accaparement. Comme nous

5. Soba, 1881, p. 89.
6. O.C.M., janvier-février 1932.
7. Soba, 1886, p. 116.

l'avons vu, nombreux sont les paires de quelques ares. Il y a même deux exemples assez curieux à retenir et qui pourraient être renouvelés, pourquoi pas ?

Près des paires de M. LEROUX, en rivière de la Trinité, il y avait un terrain exploité par une ASSOCIATION DE MARINS, les paires de La Grassenne. Ils appartenaient « à une quarantaine de marins généralement âgés ou à des veuves de marins. Cette association était administrée par un Conseil chargé de la vente et des diverses opérations de la société... » Une association analogue exploite des paires près du Lac (8).

La même formule existait à Pénerf depuis avril 1880. 5 hectares de paires étaient concédés entre la jetée et l'îlot du grand Rion à une association de marins, veuves et filles de marins. C'est ce qu'on appelle encore dans le pays LES PARCS « DE LA SOCIÉTÉ ». Les sociétaires se relayaient pour aller monter la garde des paires dans une cabane construite sur l'île de Rion. On faisait du naissain en bouquets chaulés. Les paires étaient à ce moment très durs, la vase ne les envahissait pas comme aujourd'hui.

**

SOCIÉTÉ OSTRÉICOLE DU BASSIN D'AURAY

La communauté ostréicole s'avisa alors de constituer un groupement. Après enquête à Marennes et Arcachon on décida de former non pas un syndicat, mais une société. La première réunion se tint à Auray à l'Hôtel du Pavillon ; le 7 novembre 1880, on nomma une commission de 7 membres chargés de préparer un projet de constitution.

Ce furent :

Président : M. COURTIN accep. pour M. DU BOUËTIEZ DE KERORGUEN.

Membres : Pour Auray, M. DE CORBIGNY.

Pour Locmariaquer, M. MAHÉ.

Pour La Trinité : M. LEROUX Benjamin.

Pour Baden, M. MAHÉO.

Secrétaire : M. H. PERCEVAULT.

M. PERCEVAULT que nous voyons ici apparaître sera une des grandes figures de l'ostréiculture morbihannaise. Il avait à cette époque 31 ans.

Les pionniers que nous avons vus à l'œuvre trouvèrent en lui un jeune chef ardent et enthousiaste à qui échet le rôle de donner une conscience à la communauté grandissante, et de diriger les

8. Brocchi, Soba, 1884, p. 62.
9. Soba, 1880, p. 4.

intérêts économiques de la profession et d'établir un statut officiel en rapport avec les commissions ministérielles et les représentants de la Marine. Si nous ne le nommons pas souvent par la suite — car c'était un humble peu soucieux de gloire personnelle — même lorsqu'il n'est pas en fait secrétaire de l'association, sa présence sera désormais continue, infatigable.

La Commission convoqua les ostréiculteurs en seconde séance générale le 6 décembre 1880. Le résultat de chaque réunion fut désormais consigné dans un bulletin qui constitue les archives de l'ostréiculture morbihannaise.

Le groupement prit le nom de « SOCIÉTÉ OSTRÉICOLE DU BASSIN D'AURAY ». Son but était de s'occuper des intérêts généraux des parqueurs, de provoquer des échanges de vue, de fournir un moyen d'action (9).

« Chacun conserverait son entière et précieuse liberté, pourrait causer de ses affaires, répondre à des demandes d'achat, ou faire des offres de vente..., discuter les prix courants, établir des bases, mais sans aliéner sa liberté, de les modifier selon ses besoins ». On ne peut être que frappé d'admiration par la mesure des termes employés et l'esprit réaliste exempt d'illusions de cette déclaration. En pareil cas on se montre généralement plus utopiste.

On fixa une cotisation annuelle de vingt francs, on décida de fonder une bibliothèque d'ostréiculture et par la suite d'installer une « maison des ostréiculteurs » qui serait un centre de documentation et de rencontres.

Le docteur BROCCHI cite la Société au Ministre de l'Agriculture et du Commerce. « Cet exemple devrait être suivi dans tous les centres ostréicoles » (1881, p. 99).

Comme tout cela sent bon l'esprit d'équipe et de vraie organisation professionnelle ! Et comme nos aïeux étaient éloignés de nos palabres inutiles, chargés de réticences, de récriminations, d'esprit individualiste, de jalousie même, d'aujourd'hui.

L'association groupa 43 membres dont nous donnons la liste ci-dessous.

M. DE CORBIGNY fut nommé Président et M. RAGIOT Secrétaire-Trésorier. En 1883, il y eut 50 adhérents et 60 en 1884.

Liste des membres qui ont adhéré aux statuts de la SOBA en 1881

Nous citons cette liste complète, car elle est un document sur les premiers ostréiculteurs de notre région :

BAUDET Louis, Larmor-Baden ; BONNAUD Jules, Auray ; DU BOUËTIER de KEROUEN, Lorient ; LE BOURDIEC, Kerjean en Locmariaquer ; LE CLAIR, Auray ; COMAN Charles, Auray ; COPPORNIC, Auray ; DE CORBIGNY, Auray ; CORLORE Benoît, Locmariaquer ; CORNILLEAU, la Trinité ; COURVIN,

Pointe-er-Ville (Locmariaquer) ; LE DORÉ Louis, Auray ; EZANNO Ernest, Carnac ; LE FLOCH Eugène, Carnac ; FONTAN, Lorient ; LE GAC, Auray ; GOHEREL, Loquidi (Locmariaquer) ; Docteur GRESSY, Carnac ; GUÉRIN, Auray ; HEDAN Louis, Auray ; HENO Louis, Larmor-Baden ; JARDIN Christian, Auray ; JEHANNO, Auray ; KELY, Locmariaquer ; KERGOËN Jean-Pierre, Auray ; LAMBEZAT Eugène, Auray ; MAHÉ, Locmariaquer ; MAHÉO Joseph, Guern-Baden ; MAHÉO Jean-Louis, Larmor-Baden ; MARTIN Alphonse, Kergurion, Crae ; MELAN Isidore, Coët Courzo (Locmariaquer) ; PASCO, Locmariaquer ; PERCEVAULT Henri, Saint-Philibert (Locmariaquer) ; POZZY Martial, Sarzeau ; RAGIOT, Auray ; DE LA RICHERIE, Lorient ; RIO Louis, Carnac ; LE ROUX Joachim, la Trinité ; LE ROUX Pierre, Auray ; ROZO, Locmariaquer ; DE THEVENARD, Auray ; DE WOLBOCK, Carnac.

Les présidents successifs furent : M. DU BOUËTIER de KEROUEN, 7-12-1880 au 26-12-1880 ; M. DE CORBIGNY, 26-12-1880 au 26-1-1885 ; M. JARDIN, 26-1-1885 à 1900.

SYNDICAT OSTRÉICOLE DU MORBIHAN

Que se passa-t-il à la « S.O.B.A. » ? Il semble que la vitalité et l'enthousiasme du début tombèrent assez rapidement. Les adhésions ne sont plus nombreuses. On essaie bien de les favoriser en rabaisant les cotisations de vingt francs à dix francs ? Aucun effet et on revient au premier taux en 1898. Puis on décide que ceux qui ne seront pas adhérents auront une voix consultative seulement. Mais lorsqu'une association s'effrite il n'y a rien à faire. Si elle a cessé de plaire, il est très difficile de la relever.

M. JARDIN est mélancolique dans la notice qu'il lut au Congrès International des Pêches à Paris en 1900 : « Tous, à peu d'exceptions près, nous pensions alors qu'il était facile de nous grouper pour faire de la réclame, arrêter les prix à fixer, déterminer les tailles, les modes de livraison, paiement, etc... en un mot nous transformer, au moment donné, en un syndicat de vente. L'expérience n'a pas donné de résultats satisfaisants et ne pouvait en donner ? Nous sommes nombreux qui regardons aujourd'hui comme une utopie dangereuse la croyance à une entente possible entre les vendeurs... »

« Les gens de bonne foi ont toujours été victimes de collègues d'une probité élastique qui, trop souvent, ne provoquaient une entente que pour en profiter en s'y dérobant. » (10).

A la vérité, sans s'en rendre compte et vu leur petit nombre, les adhérents de la S.O.B.A. vivaient repliés sur eux-mêmes formant une sorte de coterie.

Une nouvelle organisation s'imposait. M. Henri PERCEVAULT

la créa le 22 février 1903. Ce fut le **SYNDICAT OSTRÉICOLE DU MORBIHAN**. Il comprenait des délégués pour Locmariaquer, Larmor-Baden, La Trinité, Sarzeau, Pénéf, Damgan, Saint-Philibert, Etel, Loccal-Medon.

Le nouveau syndicat coexista deux ans avec l'ancienne association qui disparut avec son Président M. JARDIN. M. PERCEVAULT en assura la Présidence jusqu'au 25 juillet 1920.

S.O.M. — *Présidents* : MM. PERCEVAULT Henri, 22-2-1903 au 25-7-1920 ; MARTIN Théophile, 25-7-1920 au 14-9-27 ; THIÉRELMONT-COLSON Marcel, 17-10-1927 au 4-2-1929 ; GOUZER Joseph, 4-2-1929 au 28-3-1938 ; PERCEVAULT Alain, depuis le 28-3-1938.

**

Presqu'au même moment se constitua à Paris le **SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'OSTREICULTURE**, le 6 mai 1905. Il était issu des délibérations de la commission élue le 1^{er} février 1905 pour la défense des intérêts ostréicoles par un groupe de commerçants et de restaurateurs de Paris sur l'initiative de M. PRUNIER. Ceux-ci s'étaient émus d'une campagne contre l'ostréiculture menée par un journal parisien à la suite de cas de typhoïde causés, soi-disant, par des huîtres durant l'hiver 1902-1903.

Un essai de créer une union de toutes les sociétés et syndicats ostréicoles de France avait déjà été tenté en 1886 : « La S.O.B.A., la plus ancienne et longtemps la seule société ostréicole... est tout à fait dans son rôle en poussant à l'union des centres ostréicoles en vue d'une action commune dans les revendications d'ordre général. » (11).

Lors du Congrès des Pêches Maritimes aux Sables d'Olonne (5-7 septembre 1876) fut émis le vœu : « que les ostréiculteurs de chaque région se groupent en syndicats qui puissent entrer en relation les uns avec les autres, de façon à défendre les intérêts de l'ostréiculture. » (12).

**

AMÉLIORATIONS DES PARCS

Les parcs sont généralement entourés de murets de pierres. A Quistinic, M. Pozzy établit des clayonnages faits à l'aide de vase maintenue par des planches et des piquets à une hauteur de 30 cm.

Les vasières sont abondamment couvertes de zostères. Leurs racines s'enchevêtrent, retiennent limon et sable, et forment une

11. Soba, 1886, p. 121.
12. Soba, 1896, p. 23.

croûte assez solide parfois pour supporter le poids de quelques personnes, mais il y a souvent des sortes de sillons souterrains. Ce sol factice peut se fendre et s'écrouler en emportant les huîtres.

Pour y remédier, M. GRESSY dureit la vase par drainage à l'aide d'un chenal central qui collecte l'eau des dépressions amenée par de petits canaux.

Travaux gigantesques avec des moyens très élémentaires qui supposent une main-d'œuvre considérable. C'est ce qui frappe dans une analyse des principales exploitations faite par le Docteur Brocchi en 1883.

M. POZZY occupe toute l'année 12 hommes plus 4 maçons et 3 menuisiers, et pendant 6 mois trente femmes. Il possède, il est vrai, 60 hectares de terrain à Ludré dont 8 seulement sur terrain maritime répartis en bassins immenses servant à l'élevage des huîtres. Trois petits bassins d'une superficie totale de 12 ares servent à l'expédition et communiquent avec le magasin. Il a encore 10 hectares à Quistinic qu'il va agrandir de 28 autres hectares.

M. DE WOLBOCK occupe du 1^{er} février au 1^{er} août 50 femmes, 20 hommes, 5 enfants, et toute l'année 4 gardes et un garde chef.

M. MARTIN, à Saint-Philibert, emploie constamment 30 personnes et son chantier comprend à certains moments une centaine d'ouvriers.

M. LAIGLE DES MASURES, qui a repris l'établissement de la Princesse BACCIOCHI, construit au Céline une digue de 149 mètres de long. Il liquide son affaire en 1886.

SALAIRES

Les salaires de cette époque sont :

Au mois. — Hommes : 45 francs, plus le « trempage » deux fois par jour. - Gardes : 55 à 60 francs, logés et nourris.

A la journée. — Hommes : 1 fr. 50 par jour (2 francs quand ils restent le soir pour la marée ou viennent travailler avant le jour). - Femmes : 1 franc ou 1 fr. 50 par jour plus le « trempage » (1 fr. 25 quand elles sont obligées de se mettre à l'eau).

Ces salaires ne varient guère d'ailleurs jusqu'en 1916. Quelle stabilité... Heureuse époque !

Les marées sont de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 pour les femmes. En 1913 les marées d'hommes sont à 1 fr. 25 ou 1 franc.

En 1918, un garde est payé au mois 100 francs. En novembre 1919, 150 francs.

Les journées d'hommes sont de 3 à 4 francs ; et 2 fr. 50 pour les femmes.

En mai 1919 : journées d'hommes, 4 et 5 francs ; femmes, 3 fr. 50.

En Octobre 1919 : Hommes, 5 et 6 francs ; femmes, 4 francs. Les chantiers installés dans les îles emploient du personnel du continent. Au lieu de le ramener tous les soirs à la maison, on lui assure le vivre et le gîte. Dans les magasins sont installées des sortes de couchettes avec de la paille.

FRAIS DIVERS

Les livres de comptes de cette époque nous ahurissent quelque peu :

Timbre pour rôle bateau : 3 fr. 60.

1 paire de sabots pour bottes : 1 fr. 30 et 1 fr. 70.

3 paires de bottes : 8 fr. 25.

1 kilo de paille pour les couchettes : 0 fr. 50.

2 pelotes de fil à voile : 1 franc.

1 carreau : 0 fr. 90.

1 rôle de sinagot : 4 fr. 20.

1 annuaire de marées : 0 fr. 30.

1 marmite à coaltar : 1 fr. 25.

Toile à 1 fr. 25.

Le vapeur de Vannes-l'île d'Arz en 1919 : 0 fr. 80.

Presque tous ont également des palourdes sur leurs pares. Ils donnent 0 fr. 15 du kilo pour les pêcher. (0 fr. 50 en 1920 ; 0 fr. 20 en 1915).

Les huîtres sorties des parcs avec les tempêtes sont ramassées. On donne 0 fr. 10 du kilo en plus du salaire. A l'île d'Arz, en 1916, un ostréiculteur en ramasse ainsi 312 kilos le premier jour puis 167, 197, 188 et 176.

**

L'Administration de la Marine soulève en 1890 le problème des *gardes inscrits maritimes*. Elle les met en demeure « ou de faire acte de pêche, ce qui les force à abandonner leur place, ou de laisser leurs rôles, ce qui les force à abandonner leurs droits à la retraite... Nos gardes font la pêche des huîtres toute l'année : poser des collecteurs, c'est mettre des filets ; pêcher des huîtres, c'est pêcher du poisson. Nos gardes sont tous les jours en bateau ou en chaland, les uns vont loin, les autres très près, mais en réalité presque tous font encore plus de navigation que les pêcheurs que nous voyons l'année entière dans les mêmes petits chenaux de nos rivières. » (13).

**

13. Soba, 1890, p. 235.

TEMPÉRATURE DE L'EAU POUR LA POSE

La reproduction est un fait définitivement acquis. Le Bulletin de 1881 (p. 46) résume la pratique courante à cette époque :

« L'époque à laquelle doivent être placés les collecteurs est très variable. C'est par l'étude des lieux, des eaux, des courants, de la température chaude ou pluvieuse de l'année, que le parqueur acquiert l'expérience voulue pour bien choisir ce moment.

« En général, le frai blanc, appelé lait, se forme du 25 juin au 10 juillet. L'huître rejette ses embryons entre le 30^e et le 50^e jour après cette formation. C'est donc du 25 juillet au 15 août que les embryons se fixent sur les tuiles en abondance.

« Par suite, les tuiles et autres collecteurs doivent être placés, au plus tard, de 20 à 30 jours après le moment où l'on rencontre sur les pares un grand nombre d'huîtres en frai blanc ou huîtres laiteuses blanches.

« Il a été constaté que le maximum des huîtres fixées sur les collecteurs correspond aux petites marées et le minimum aux grandes. Il y a donc avantage à placer les collecteurs vers la fin des grandes marées, afin qu'ils soient encore bien propres au moment où le frai se fixe le plus abondamment, c'est-à-dire pendant la marée de morte eau. »

On sait que la température influe sur la ponte et la fixation, mais on ne possède pas de données précises à ce sujet, ni de services centralisant les relevés. On se fixe sur la formation des épis de froment. On place exactement « à mi-grain sans attendre seulement 2 jours de plus, car le grain serait plein alors et le meilleur moment passé ».

On se fiait à la lune, mais avec moins de certitude. On disait aussi qu'il était temps de placer quand les fleurs de sureau commencent à être en baies et de finir à la coupe du seigle.

Le président du Syndicat proposait en 1910 (12 septembre) « qu'à l'époque de la pose, les péniches donneraient un signal convenu indiquant aux ostréiculteurs l'état des banes et de la température. »

En 1912, on recherche encore quelle est la température idéale. « Cette étude est absolument indispensable à l'ostréiculteur qui veut mettre de son côté les plus grandes chances de réussite, dit M. GUÉRAUX-CANIVET. Si des observations faites par des parqueurs de bonne volonté se poursuivaient pendant plusieurs années, on déterminerait vraisemblablement le critérium d'après lequel l'époque de la pose serait des plus propices ». D'après M. MARTIN, « une température de 16° au moins est requise pour l'émission du naissain ».

Les tuiles sont achetées à Nantes et coûtent 33 francs le mille, transport compris. M. DE WOLBOCK fabrique lui-même ses tuiles avec

de la vase marine au Quérie (entre la Trinité et Carnac). Il peut en livrer aux ostréiculteurs à 22 francs le mille.

LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DU NAISSAIN

Lorsque le naissain est détroqué, on s'aperçoit rapidement combien *le crabe* en est friand. En 1895, un ostréiculteur perd 10.000 huitres par les crabes. Un autre place 20 casiers et, pendant 15 jours, il prend chaque jour une barrique de crabes d'une contenance de 114 litres (ces crabes se vendent d'ailleurs 2 centimes pièce).

Pour mieux protéger leurs sujets, les éleveurs « font adapter, tout le long du couvercle supérieur des caisses, une lame de zinc qui le déborde de 10 à 15 centimètres. Le crabe ne peut plus alors monter sur les caisses ».

Pour les claires, « on entoure les digues extérieures des claires où sont les jeunes huitres avec une planchette de bois coaltarée ou une bande de zinc de 8 à 10 centimètres de largeur. Cette bande repose sur des piquets ou sur une planche verticale. Elle est clouée au niveau supérieur de la digue et forme ainsi un rebord horizontal qui ressemble à un blindage. Quand tout le parc est blindé sur tout son pourtour, on met dans les claires quelques pièges pour prendre les crabes qui s'y trouvent, puis on peut étendre les huitres. Des milliers de crabes affamés viennent rôder autour de la digue extérieure, mais ils ne peuvent la franchir à cause du rebord sur lequel ils ne peuvent grimper. » (14). En somme la claire est une grande caisse.

Ensuite c'est le *limon*. « La valve supérieure des huitres commence par se couvrir d'un léger duvet vert, puis cette végétation s'étend avec une rapidité si grande qu'en peu de jours de fortes touffes de filaments couvrent la grande partie de la claire. Bientôt, elle est plus ou moins obstruée par un véritable matelas de filasse verte. Lors des grandes chaleurs de juillet, ce matelas prend une teinte brune et les parqueurs disent que le limon est mûr.

Mais alors, aussi, arrive la débâcle de ce limon. Il se divise en fragments roulés sur eux-mêmes qui n'attendent plus que la marée montante pour sortir de la claire en entraînant une grande quantité d'huitres accrochées et enchevêtrées dans les mailles de cette espèce de filet végétal...

Pour s'en débarrasser, il faut râcler avec un râteau les surfaces envahies par le limon, avant qu'il ne s'écoule, puis en détacher les naissains qu'il allait entraîner.

14. Soba, 1886, p. 25.

MM. CHARLES et le Docteur LEROUX ont employé un autre moyen très simple qui a fort bien réussi. Ils ont jeté dans les claires une certaine quantité de *bigornaux* communs dits vignots. Ces gastéropodes ne se nourrissent que d'herbes marines et n'ayant pas le choix de leur nourriture ont bientôt débarrassé les claires du limon. » (15).

Il arrive aussi que le froid cause des dégâts considérables. Ainsi en janvier-février 1895, on évalue les pertes à 150 millions de naissains, 60 millions d'huitres d'élevage et 6 millions de grandes huitres. La perte monte pour les quartiers de Vannes et d'Auray à 300.000 francs (16).

ÉLEVAGE SUR SOL ET EN CAISSES

L'élevage est entré, on le voit, dans la phase de grande exploitation. Généralement on garde le naissain en bassin l'hiver et sur les parcs le reste du temps. Les huitres sont ensemencées dès qu'elles atteignent 3 à 4 cm. et placées sur sol. Au début on met 6.000 naissains par caisse. M. POZZY arrive à obtenir des huitres comestibles en 26 mois, ce qui est un garant de la pousse. M. VINCENT garde ses produits 4 ans pour récolter de gros numéros. Il a 600 caisses. M. PAVOT trouve à Vannes un débouché suffisant pour sa marchandise. Au Céline, M. LAIGLE DES MAZURES pose 2.500 caisses. Plus tard, M. LE PONTOIS élèvera des huitres en caisses dans la rivière du Vincin. Travaillant en eau calme, il charge ses caisses à bloc, range les huitres méticuleusement en les imbriquant l'une sur l'autre. Il obtint ainsi une pousse remarquable.

On ne caractérise pas l'huitre à cette époque par son âge, mais par son prix : en 1884 on parle d'huitres d'élevage dites de 16 frs le mille (17).

Le modèle des caisses varie d'une exploitation à l'autre. Certaines ont 4, d'autres 5 compartiments. Les unes ont des couvercles pleins, d'autres des couvercles en toile métallique ou bien des couvercles d'une seule pièce ou en deux parties s'ouvrant au milieu au moyen de charnières. Le prix de revient d'une caisse est de dix francs environ. M. VINCENT utilise des caisses à cloisons en diagonales, de sorte qu'en plein courant, les huitres peuvent moins facilement se superposer (18).

La dimension est généralement de 2 m. × 1 m. × 0 m. 16. Les caisses étaient coaltarées dans des cuves sauf chez M. DE

15. Soba, 1886, p. 99.
16. Soba, 1895, p. 2.
17. Soba, 1884, p. 78-79.
18. Soba, 1883, p. 277.

WOLBOCK qui les faisait coaltarer au pinceau, car il prétendait que l'immersion dans le liquide à haute température nuisait au « galvanisme ».

MALADIES

On commence à observer sur les huîtres les premières maladies. C'est d'abord la « clione celata » (*maladie du pain d'épice*) remarquée en 1880 sur des huîtres du banc de Loqueletas. Il s'agit d'une spongiaire qui perce les coques les plus dures. Les huîtres atteintes vivent encore. Sur les huîtres d'élevage, c'est la « *maladie du pied* », décrite en 1893 comme un microbe, champignon minuscule, mycotomus ostrearum qui s'introduit dans le muscle et l'affaiblit au point d'empêcher l'huître de maintenir sa coquille fermée (19).

**

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Les recherches scientifiques continuent. Dès 1881, un *cours d'ostréiculture* et de pisciculture marine est inauguré par M. BROCCHI dans le laboratoire fondé par COSTE à Concarneau. Il se poursuit pendant un mois en 1882, à Auray. En 1885, le commandant RAGIOT crée à Auray un *Musée de l'Ostréiculture*.

L'embryogénèse de l'huître fait des progrès considérables. Le Docteur GRESSY (1878) et M. Charles ROBIN (1880) trouvent que l'huître est androgyne. GUÉRIN est de leur avis (1879). HOEK, s'appuyant sur leurs travaux, étudie en Hollande les organes de la génération (1881-82-83). Il en conclut que l'huître est hermaphrodite androgyne, c'est-à-dire joue le rôle de mâle fécondant avant de jouer celui de femelle fécondable.

Des expériences tentées en Hollande et en Norvège sur la reproduction en vase clos incitent le Docteur CARILLON à essayer de fixer artificiellement les embryons sur les collecteurs de différentes natures dans une eau artificiellement chargée d'embryons. Ceux-ci se fixèrent. Les collecteurs ainsi mis en expérience furent placés sur le parc de M. GUÉRIN, à la pointe de Bourscheid, rivière d'Auray. Malheureusement M. GUÉRIN mourut et son décès arrêta les expériences. Si elles avaient réussi, on serait parvenu à enduire les collecteurs de larves d'huîtres et ensuite à les faire vivre et grandir (20).

Les expériences du Docteur CARILLON étaient menées indépendamment des travaux de M. le Docteur BROCCHI (21). Le Docteur CARILLON fait remarquer que la reproduction artificielle connue

19. Soba, 1880, p. 27.
20. Soba, 1882, p. 182-183.
21. Soba, 1883, p. 205.

depuis 1880, « utile aux zoologistes pour suivre les premiers stades de la segmentation de l'œuf », a peu de chance « de rendre jamais aucun service aux parqueurs » (22).

Les ostréiculteurs ne tardèrent pas à observer l'*inégalité de la production* : « le fait acquis en rivière d'Auray et de la Trinité a également été observé en Angleterre. M. NICHOLS, président de la « Whistable Company » constatait dès 1864 que les très bonnes années de frai n'avaient pas lieu plus d'une fois en 6 ans et que les années intermédiaires présentaient des alternatives de disette et de moyenne récolte » (23).

Ainsi en 1890 certains parqueurs ont dépensé 6.000 francs pour recueillir 12.000 naissains, soit 0 fr. 50 le naissain !

**

ALÉAS

Nos précurseurs connaissent désormais leur métier. Ils disposent de l'outillage nécessaire, de la technique de préparation du sol. Ils ont par expérience découvert les multiples ennemis de l'huître, animaux et végétaux, et les moyens de les combattre. Il ne leur reste plus qu'à compter sur la chance, car les aléas sont nombreux, et les surprises fréquentes en ce métier si l'on en juge par l'énumération de M. JARDIN.

Le produit non vendu en naissain reste sur parc, à la condition :

- qu'il ne soit pas enlevé par la mer ;
- dévoré par les poissons ou les étoiles de mer (ou les bigorneaux perceurs) ;
- étouffé par les moules ;
- englouti par la vase ou le sable ;
- si, de plus, il n'est pas volé ;
- s'il ne gèle pas ;
- s'il n'est pas frappé d'un coup de soleil ;
- s'il n'avale pas d'eau de neige ;
- s'il se méfie du grain de sable ;
- s'il ne meurt pas, sans crier gare, d'une maladie inconnue.

Alors tout va bien, mais encore faut-il qu'il continue à engraisser,

- que les prix se maintiennent,
- que les acheteurs fassent des demandes (24).

**

22. Note sur le développement de l'*Ostrea edulis*. Soba, 1882, p. 154.
23. Soba, 1886, p. 165.
24. Soba, 1885, p. 178.

CRISE DE 1886

M. JARDIN ne croyait pas si bien dire peut-être car, dès 1886, l'ostréiculture subit sa première crise économique. On connaît hélas le processus qui se reproduira plus tard :

La multiplicité des créations de parcs n'est pas nécessairement un signe de prospérité. Il arrive un moment où le marché est engorgé par suite de la reproduction excessive. Les concessions se développent et la reproduction diminue. Pas de naissains et à un prix très bas. Et on se trouve pris dans l'engrenage fatal :

« Je n'ai pas vendu mon naissain, il me faut donc l'élever, mais où le mettre ? Vite demandons un parc pour mettre des caisses et peut-être... l'année prochaine nous demanderons un parc d'étendage si nous n'avons pas vendu nos huîtres de caisse... Il est hélas de notoriété publique que les prix ont diminué de moitié, que chacun se restreint le plus qu'il peut. On diminue sa production ou ses achats, son matériel, son personnel, et jusqu'à la solde de ce personnel. Les salaires des marins ont été sensiblement abaissés, ceux des femmes suivront et encore on ne trouvera pas à employer tous ceux qui se présenteront » (25).

Les prix tombent. Le mille qui se vendait 37 frs 33 en 1882 se vend 18 frs 65 en 1884 et 6 francs en 1886.

La situation n'est pas des meilleures pour les producteurs. Les banes s'appauvrissent (nous en reparlerons plus loin) et le prix de revient du naissain est très élevé.

Dans une note remise à la Marine le 9 février 1905 pour M. le Contrôleur de l'Inscription Maritime, M. LE MARQUAND, un ostréiculteur de la rivière d'Auray, fournit l'état suivant de son exploitation :

1899 :	6 millions	à	0,75	le mille	=	4.500.
1900 :	2 millions	à	2	le mille	=	4.000.
1901 :	3.500.000	à	1,50	le mille	=	5.250.
1902 :	2.500.000	à	1,50	le mille	=	3.750.
1903 :	3 millions	à	1,75	le mille	=	5.250.
1904 :	2 millions	à	2	le mille	=	4.000.
1905 :	20 millions	à	0,50	le mille	=	10.000.

36.750.

Dépense annuelle : 9.000 multiplié par 7 = 63.000.

Perte en 7 ans : 26.250 francs.

« La moyenne du prix de revient est de 1 franc 60 par rapport aux dépenses faites pendant 7 années ; d'où il y a lieu de déduire

25. Soba, 1886, p. 68.

que si, ces années, on avait acheté aux prix indiqués ci-contre ce naissain aurait coûté 1,42 par mille d'où perte de 0,21 par mille.

« Il y a lieu de remarquer aussi que c'est l'année 1905 qui relève tout à la condition toutefois qu'elle soit indemne d'ici juin 1905. »

Frais par année :

Chaux 400 sacs 1,75.....	700 francs.
2.000 pieds châtaigniers.....	600 francs.
50.000 pieds sapin voliges.....	1.500 francs.
Fil de fer, pointes, instruments..	700 francs.
Chalands, bateaux.....	600 francs.
Un garde.....	720 francs.
Paie ouvriers (300 par mois).....	3.600 francs.
Faux frais, voyages, corvées, entretiens divers.....	580 francs.

9.000 francs.

Les petits parqueurs souffrent moins, n'ayant comme capital que leur travail et pas de frais généraux, exploitant leurs parcs en famille. « Les grands parqueurs sont les plus fortement atteints. On cherche à se débarrasser des parcs ou à émigrer et à porter son industrie à l'étranger. » (26).

On peut dire que l'ostréiculture morbihannaise quitte le stade de recherche technique pour entrer dans le stade proprement commercial. C'est désormais l'élément économique qui jouera davantage. Devant les grandes quantités d'huîtres produites, le problème le plus urgent est celui des débouchés à créer.

**

DÉBOUCHÉS

En 1882, les principaux débouchés des huîtres morbihannaises sont : Marennes et La Tremblade, Oléron, les Sables, la Manche et Belon.

Des ostréiculteurs du Château d'Oléron achètent en 1884, dans le golfe, des tuiles toutes garnies de naissains (27).

Marennes prend des huîtres de 18 à 30 mois ayant 5 à 6 centimètres de diamètre qui sont transportées par bateaux à voiles (28).

Les « Belons » sont déjà considérées à Paris comme les reines

26. Rapport au Ministre de la Marine et des Colonies par M. Léon Renard. (Soba, 1887, p. 177).

27. Soba, 1884, p. 92.

28. Soba, 1891, p. 310.

des armoricaines. « Parmi les innombrables huîtres qui, nous arrivant des côtes de Bretagne, sont vendues à Paris sous le nom d'armoricaines, citons en première ligne, les huîtres du château de Belon. Moyennes comme grosseur, elles sont infiniment supérieures comme délicatesse de chair et saveur. S'agit-il d'un déjeuner d'amateurs ou d'un fin souper, la préférence leur est acquise par tous les gens de goût » (29).

Or toutes les huîtres de Belon, les seules rivales et rivales souvent heureuses des meilleures « natives » d'Angleterre ou de Zélande, viennent du bassin d'Auray. Les promoteurs de l'ostréiculture à Belon furent MM. de SOLMINHAC et DE MAUDEY qui ont réussi au point de faire accepter leurs produits comme première marque par l'Angleterre et Ostende (30). Le père de M. CADORET, l'actuel maire de Belon, était contremaître dans ces établissements.

ANGLETERRE

Les relations commerciales avec l'Angleterre et l'Irlande ont été établies par M. DE CORBIGNY, aidé dès le début de l'élevage dans le Morbihan par M. MARTIN. Le Major S. HAYES, inspecteur général des pêches en Irlande et chargé en 1877 par le gouvernement anglais d'une mission ostréicole sur les côtes de France, écrit dans son rapport :

« Je constate que l'opinion unanime des différents centres est tout à fait en faveur des huîtres importées du quartier d'Auray. On dit qu'elles sont plus corsées, qu'elles poussent mieux et que, dans le transport, la perte est moindre que si elles venaient d'Arcachon (31).

De même, les rapports des inspecteurs des pêcheries irlandaises (32) analysant les résultats de la campagne de 1879 : « Les huîtres importées de France ne paraissent pas, en général, avoir réussi, bien qu'il y ait 2 ou 3 endroits où jusqu'à présent elles aient bien poussé. Nous croyons que ce résultat est dû principalement à ce que les huîtres ont été importées d'Arcachon et non d'Auray. Ces dernières partout où on les a introduites ont parfaitement réussi. » (33).

Les Morbihannais pouvaient se vanter en 1881 que la pureté et la valeur de leurs produits aient été hautement appréciées. Les Anglais achètent plus cher qu'à Arcachon parce qu'ils les estiment davantage.

Et cependant Arcachon se développe considérablement. Il

29. Babet, « Le Tour des Halles », 26 septembre 1883.
30. Soba, 1882, p. 216.
31. Dublin, 1878 - Soba, 1884).
32. Dublin, 1880, p. 6.
33. Soba, p. 52.

exportait 196.885.450 huîtres en 1876 et Auray 7.260.000. En 1881, Arcachon passait au chiffre de 268.082.500 et Auray à celui de 33.325.000. Jusqu'en 1914 la production d'Auray atteignait à peine le tiers de celle d'Arcachon (34).

La consommation croît tellement en Angleterre que les principaux bancs de Burham, de Rochester, de Chichester, de Langstown, de Faversham et de Colchester sont presque complètement épuisés. Les achats des Anglais, évalués à 25 millions d'huîtres en 1887, sont de 100 millions en 1891 (à des prix inférieurs à 15 francs le mille).

Sur ce marché, c'est la concurrence américaine qui se fait sentir (35).

HOLLANDE

Il sera plus difficile d'acquiescer la clientèle de la Hollande. La Société Ostréicole du Bassin d'Auray multiplie ses démarches. Mais depuis 1859, il est interdit d'introduire en Hollande et de conserver des huîtres étrangères sur les emplacements donnés à bail. C'est le fameux article 22 du cahier des charges. Le Consul de France à Rotterdam indique les motifs de la prohibition : crainte, en admettant une huître inférieure en Zélande, de porter atteinte à la juste renommée et par suite au prix élevé de l'huître zélandaise, crainte d'importer avec les huîtres les bigorneaux perceurs inconnus jusque là en Zélande.

La S.O.B.A., dans sa réponse de 1885, réfute un à un les arguments. Elle fait valoir : son intransigeance contre l'introduction dans le Morbihan de la portugaise et de l'arcachonnaise, l'estime dans laquelle les Anglais tiennent nos huîtres, l'impossibilité d'un mélange de bigorneaux perceurs puisque les huîtres sont triées une à une, à terre.

Le premier essai sérieux fut fait par M. WAGHO et fils en 1887 sur l'initiative de M. Justin ROGEE, marchand d'huîtres à Bruxelles.

L'interdiction subsiste malgré tout, sauf pour la Hollande méridionale qui devient acheteur. Elle fut définitivement levée en 1932. L'ostréiculture morbihannaise conserva ces clients jusqu'à la crise de 1920.

FRANCE

Marennes et Oléron prennent de 1.500 à 2.000 tonnes d'huîtres de 2 et 3 ans. Belon a toujours pris de 3 à 400 tonnes.

Les autres marchés : anglais, hollandais, nord, Finistère, Pénert... n'achetaient que de petites quantités. L'Abervrach et Lanuils s'approvisionnèrent en Angleterre, principalement à Falmouth. La guerre

34. Percevant au Congrès de Tunis en 1914.
35. Soba, 1881, p. 102.

ralentit le commerce qui cessa totalement en 1922 ou 1923 avec la ruine du banc anglais par la maladie.

EXPÉDITIONS

On expédiait directement en Angleterre et en Irlande, mais en quantité restreinte, des huîtres prêtes pour la consommation. Ces expéditions se faisaient en barils, surtout à destination du Nord, et en paniers d'osier.

Les expéditions sur la France, et sur Paris en particulier, sont freinées par le tarif prohibitif des chemins de fer et de l'octroi. Un cent de 3 francs pour Paris expédié en colis postal de 5 et 10 kilos paie un port égal au prix de la marchandise. Les grossistes qui reçoivent leur marchandise à un taux de transport moins élevé en profitent sachant qu'il n'y a pas d'expéditions directes. Et dans un grand restaurant, les huîtres se vendent 2 et 3 francs la douzaine, c'est-à-dire le prix du cent chez le producteur. L'huître est, en France, un *élément de luxe*.

Le Syndicat général de l'ostréiculture et du commerce des huîtres en France multiplie ses démarches pour la diminution du tarif de l'octroi. On lit dans le procès-verbal de la séance du 21 février 1907 :

« A l'époque où le tarif actuel fut étudié, puis appliqué (le 23 avril 1875), on considérait à juste titre l'huître comme un aliment de luxe ; bien rares étaient les privilégiés qui pouvaient en faire figurer sur leur table... A l'heure actuelle, les conditions économiques ont changé et l'huître peut être considérée comme un produit alimentaire qui chaque jour entre dans la consommation. »

Consommation à Paris :

1876 :	2.614 tonnes	418.702 francs.
1906 :	10.403 tonnes	869.044 francs.

Soit 71 huîtres par habitant pour 240 jours, soit à peine 0 huître 30 par tête et par jour. C'est peu. C'est trop peu. « A New-York, où l'octroi est inconnu, on consomme 2.085 huîtres par tête et par an, soit 6 huîtres 95 par tête et par jour. »

Le S.G.O., fidèle à sa mission d'assurer la salubrité des produits vendus mais aussi les intérêts de ses adhérents, demanda en 1907 qu'une aide pécuniaire du syndicat soit accordée aux parqueurs atteints par des mesures d'intérêt général et que leur soit reconnu un droit de priorité sur les emplacements vacants ou concessions devenant disponibles.

Il estime que la création de bassin de stabulation préconisée par certains risque beaucoup de ne pas répondre au but proposé et qu'il

est, de ce fait, inutile d'imposer aux ostréiculteurs les frais d'un tel travail.

Il demande « que l'expédition directe et la vente en gros et au détail soient soumises à une surveillance au même titre que pour les autres denrées alimentaires ».

Les Morbihannais sont donc entièrement dépendants du bon vouloir de leurs acheteurs en gros. On verra qu'ils sauront s'en souvenir.

Pour l'étranger il en est de même : « Il y a 15 ans partaient de nos régions pour l'Angleterre et les Etats du Nord d'importants envois d'huîtres grasses. Aujourd'hui ce sont eux qui en expédient pendant que nous ne pouvons plus les consommer parce que les frais d'expéditions sont plus élevés pour nous que pour ceux auxquels ils sont soumis. » (36).

La majorité des huîtres comestibles du bassin d'Auray se compose d'huîtres de drague (37) car les essais d'huîtres comestibles d'élevage donnent un produit qui, malheureusement, n'est jamais gras (38). Le Docteur BROUCHÉ avait déjà dit en 1881 qu'il craignait que l'engraissement ne donne pas de bons résultats dans le Morbihan. En effet, sauf cependant sur certains points privilégiés, le manque d'eau douce sera un obstacle sérieux à une réussite parfaite (39).

Le *banc de Quiberon* fournit un appoint considérable. Il est exploité, pillé par les sinagots... Le rendement, faible en 1911, atteint son maximum de 1916 à 1919. Sur les livres d'achat d'un seul ostréiculteur, nous avons relevé en 1916, 36 tonnes ; en 1917, 31 ; en 1919, 84. Les prix oscillent entre 0 fr. 40 et 0 fr. 47 de 1911 à 1916. Ils tombent à 0,28 en 1916 pour remonter à 0,50 en 1919. Les huîtres de Quiberon sont bien faites, vivaces, et très recherchées des Marennais. La drague de Brest donne également de belles huîtres. Elles se vendent 0,27 le kilo en 1917.

Il est interdit d'*expédier l'été* pour la consommation, du 15 juin au 1^{er} septembre, parce que les huîtres « font du frai » et qu'elles sont nuisibles à la santé à l'époque de la reproduction. On a le droit de transporter des huîtres de pares à pares, mais avec un certificat de provenance (40).

Les expéditeurs s'associent aux mesures prises, mais réclament la liberté par principe. « La pêche se pratique sur les bancs du domaine administrés par la marine. L'ostréiculture est privée. Qu'on

36. Lettre de M. Martin à M. Percevault, le 14 juin 1912.

37. Soba, 1884, p. 73.

38. Soba, 1884, p. 79.

39. Soba, 1881, p. 95.

40. Dépêche du 7-XII-1888.

laisse l'intérêt particulier guider chacun. Enfin, on n'a jamais constaté de maladies causées par les huîtres en été.»

L'association d'encouragement de l'Industrie ostréicole (A.E. I.O.), fondée en 1913 par M. Emile PRUNIER, a pour but de rechercher les établissements salubres et de délivrer un certificat de contrôle. Une station est établie à Auray en 1919 pour le Morbihan et le Finistère. L'enquête releva que 95 % des parcs étaient salubres. On ne retira en rivière de Vannes que les parcs du goulet de Conleau.

Amener les professionnels à perfectionner leurs installations et à s'assujettir à un contrôle, facultatif mais sévère néanmoins.

**

LES MOULES

Faut-il augmenter ses revenus et utiliser les grandes vasières incultes du Morbihan en y mettant des moules ?

M. MARTINE de Pénerf déconseille M. PERCEVAULT de le faire. Il cite l'exemple de ce qui se passe dans la rivière (14 juin 1918) :

« On doit se préoccuper de la difficulté qu'il y aurait à se débarrasser des moules, si par malheur on leur entrouvait la porte de nos rivières et de nos bancs... A Pénerf, malgré la surveillance bien sérieuse des agents de la marine, il se forme partout de petits bancs. La plupart du temps, ces bancs sont l'œuvre d'anciens marchands de moules qui, pour échapper à la surveillance des agents, remontent jusqu'au fond des petits étiers, y déposent des moules qu'ils vont chercher au dehors, et qu'ils écoulent furtivement sur des marchés voisins. Dans mes parcs, je trouve en octobre et mai suivant des quantités de moules adhérentes à mes huîtres. Les moules sont petites, il est vrai, mais elles s'installent au hasard du flot, se développant cyniquement si je puis parler ainsi, amalgamant les huîtres au moyen de leur byssus en faisceaux, sans qu'elles puissent se nourrir et vivre. Qu'on ne puisse pendant quelques marées, comme cela est arrivé l'automne dernier, faire le nettoyage des parcs et des caisses, et c'est un désastre.

« Vous verriez le même fait se produire de toute part le jour où vous auriez introduit l'ennemi chez vous. »

**

PUBLICITÉ

Pour faire connaître leurs produits, les Morbihannais participent aux concours agricoles régionaux. Il faut, dit M. DE LA RICHERIE, « rattacher d'une manière permanente aux grands intérêts nationaux

une des branches, non sans importance, de la culture nourricière des hommes. » (41).

Ils exposent à Auray, en 1886 ; à Vannes, en 1875, 1883, 1892, des échantillons, des tableaux, des outils, du matériel, leurs inventions.

Ils participent aux expositions universelles de Paris en 1878, 1889, 1900 ; à celles du Havre en 1883, de Bordeaux, de Brest.

Ils envoient aux expositions étrangères une documentation anonyme (faite au nom du syndicat) en Angleterre par exemple ; en Russie, en Belgique.

Ils se tiennent au courant de toutes les questions professionnelles par la publication de leur bulletin dont le but est de « réunir en un recueil tout ce qui a été dit et écrit sur l'ostréiculture, les rapports de nos savants, les études que chacun peut faire dans ce vaste domaine ». Le bulletin a une réelle valeur intellectuelle. Outre les procès-verbaux des séances, il contient une foule d'études très documentées sur la physiologie de l'huître, sur l'ostréiculture dans les pays étrangers : Amérique, Chine, Italie, Hollande. Il constitue déjà à lui seul un document de première importance pour l'histoire de l'ostréiculture.

**

REDEVANCES ET RÈGLEMENTS

Les ostréiculteurs jouissent à leurs débuts d'une certaine liberté en l'absence de règlements qui n'avaient pas été prévus pour cette activité nouvelle.

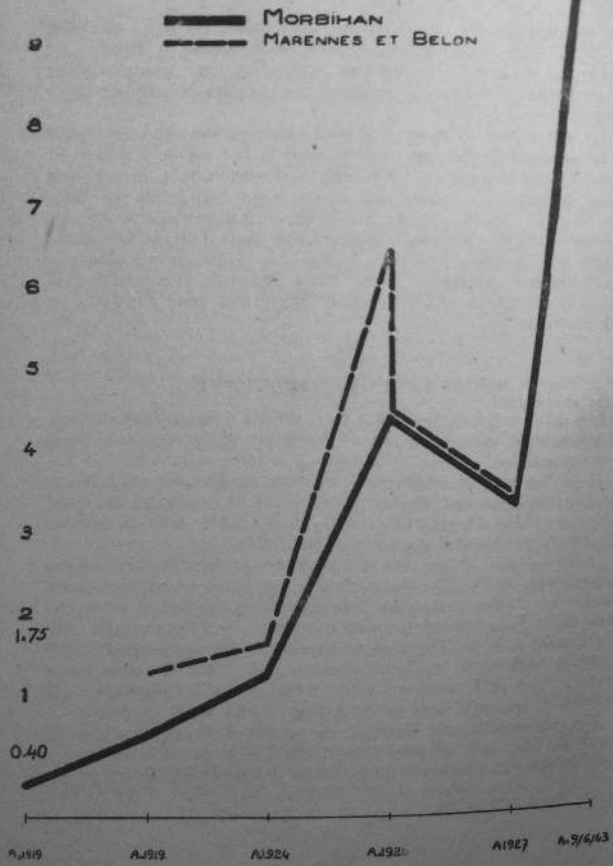
Mais des arrêtés ministériels viennent rapidement réglementer l'autorisation d'occuper un terrain maritime et d'extraire du sable. (8 février 1868, 15 septembre 1874, 2 décembre 1875 et 10 mai 1876, arrêté préfectoral du 9 septembre 1881).

Il arriva plus d'une fois à nos grands-pères d'être en contrevenance avec la loi. Ils s'attribuaient des parcs sans autorisation préalable et y effectuaient des travaux. Ils construisaient des terrepains, des cabanes sur des domaines publics, ce qui leur valut plus d'un démêlé avec les Ponts et Chaussées. Si les ostréiculteurs sont de grands bâtisseurs, malheureusement, pour bâtir, ils démolissent souvent à tort et à travers : vieux moulins, vieilles digues, plages de sables. C'est qu'il leur en faut pour durcir leurs vasières !

Les règlements qui fixaient les principes de l'occupation du littoral étaient très anciens. En 1566, l'édit de Moulins établit l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine déjà formulée par

41. Soba, 1891, p. 294.

Redevance par are 1914-19 à 1943



François I^{er} dans un édit du 15 juin 1539. En 1681, une ordonnance constitua définitivement le *domaine public*. La dernière tentative en date pour établir un règlement est de 1790.

Le premier décret qui réglementa les pêches maritimes date du 9 janvier 1852. Il est signé par Louis Napoléon. Il ne parle pas de redevances, mais stipule qu'une autorisation du Ministre de la Marine est nécessaire pour établir des parcs (42).

La loi du 9 janvier 1852, réglementée par les décrets du 4 juillet 1853 et du 19 novembre 1899, proclame solennellement le caractère essentiellement personnel des concessions. 8 mars 1873 : Circulaire du Ministre de la Marine prescrivant aux préfets maritimes de dresser la liste des établissements situés sur le domaine maritime et privé.

La loi du 20 décembre 1872 ordonne une redevance annuelle imposée à partir du 1^{er} janvier 1874. Sa perception est fixée par une instruction n° 2469 en date du 17-6-73 émanant du Directeur général des Domaines.

Elle stipule, que ne seront pas exonérés les concessionnaires devenus inscrits maritimes après l'âge de trente ans révolus, à moins qu'ils n'aient servi trente-six mois dans les Equipages de la Flotte.

Un nouvel arrêté ministériel du 12 mai 1876 abroge en partie celui du 8 mars 1873 et l'instruction 2551 remplace la précédente (42).

Les principales dispositions sont les suivantes :

— Les inscrits maritimes sont affranchis des redevances, mais les inscrits provisoires y sont astreints.

— La redevance est un prix de location d'immeubles. Les seuls dispensés sont ceux qui ont acquis droit de propriété sur le domaine soit antérieurement à Charles IX (édit de février 1566), soit par suite d'un contrat passé par le Gouvernement ou d'un décès du judiciaire contre l'Etat (43).

— On pourra tolérer une redevance moindre pendant une période initiale où les parcs rapportent peu ou point. Toutefois, on prescrit de fixer au moment de la demande l'importance de la concession prévue et le revenu net probable.

— Le taux est fixé par le directeur de l'Enregistrement et des Domaines, lorsque la redevance est inférieure à 500 francs. En fait, pour le Morbihan, on adopte le taux de 100 francs par hectare (0,05 par mètre carré) applicable non seulement aux parcs, mais aux terre-pleins, cales et chemins sur la côte ou les vases. Cette taxe

42. Reproduction in-extenso dans le bulletin, 1333, pp. 217-223.
 43. M. Jacquin, à Auray, possède ainsi un parc qui a été attribué à ses ancêtres par une charte spéciale. Il est le seul ostréiculteur de la région propriétaire sur le domaine maritime.

très élevée donne à l'hectare une valeur de 15 à 20.000 francs.

Les ostréiculteurs ne cessent dès lors de demander la réduction de la redevance. Ils réclament la parité avec Arcaehon (35 frs par hectare) en faisant ressortir qu'ils pratiquent la même ostréiculture qu'à Arcaehon mais sur des terrains beaucoup plus difficiles et coûteux à amender — d'autre part que le naissain subit un avilissement des prix par suite de la concurrence d'Arcaehon. Enfin, la redevance varie suivant que les concessions sont situées sur la côte ou en rivière. Et cela occasionne des anomalies étranges. A Auray, le prix est de 100 francs à l'hectare, alors qu'il tombe à 50 francs à Vannes qui est sous la même direction qu'Auray.

* Les pétitions du 7 avril 1881, du 2 mai 82, sont sans effet. Celle du 2 août 1883 détermine la dépêche du Ministre des Finances du 16 avril 1884. Elle ramène les redevances de 50 et 100 francs à 40 et 80, et cela, même pour les concessions actuellement en cours. Toutefois la parité avec Arcaehon est refusée à cause de la différence de prix des huîtres (Arcaehon : 16 francs le mille ; Morbihan : 43 francs le mille).

La nouvelle pétition du 19 août 1884 et du 6 juin 1886 fait ressortir la crise ostréicole. La dépêche ministérielle du 6 novembre 86 maintient le statu quo pour les bancs en faisant valoir que les départements de la Gironde, Vendée et Charente inférieure paient une redevance supérieure (100 à 125 frs l'hectare) et que l'administration des Finances ne peut suivre les fluctuations du commerce. Toutefois les redevances pourront être réduites pour les cales, chemins et terre-pleins. Et on supprimera certaines anomalies dues à des divergences d'interprétations des Directeurs d'enregistrement. Ainsi la rive gauche de la rivière de Crach payait 80 francs et la rive droite 40.

A propos de l'adjudication des concessions, un rapport est présenté en 1888 au Ministère de la Marine par M. le général RENDUEL sur l'attribution à la caisse des Invalides de la Marine du produit des redevances imposées aux concessionnaires du domaine public maritime (44). Sur ce point la S.O.B.A. est entièrement d'accord.

Nouvelle alerte en 1889, mais cette fois bien plus grave. Dans un rapport inséré au *Journal Officiel* le 7 juillet 1889, le Comité consultatif des Pêches demandait la mise en adjudication des concessions maritimes, aux enchères, le produit des baux ainsi consentis devant être intégralement versé dans la caisse des invalides.

Le rapport se réfère à l'ordonnance de 1681 qui proclamait la liberté de la pêche comme corollaire de l'établissement du domaine

44. Bulletin 1889, p. 210.

maritime. Les concessions sont frappées d'une taxe redevable au Trésor, ce qui est la marque de leur précarité, sauf lorsqu'elles sont accordées à des inscrits maritimes et ceci à titre de compensation de leurs charges exceptionnelles.

Or les concessions se « sont inféodées dans les mains de leurs possesseurs ». On voit se multiplier les inscrits maritimes à navigation fictive.

« L'ostréiculture envahit certaines plages, les dispute pied à pied à la petite pêche qu'elle menace d'en chasser complètement, absorbant à la fois l'espace, les capitaux et tous les bras valides. Il ne faut pas la tuer mais la réglementer sévèrement. »

Un grand nombre d'abus se sont glissés pour éviter de payer des redevances : Inscrits maritimes tardifs « dont la vocation de marin ne se révèle irrésistiblement (à 30 ans parfois) que le jour où, en se faisant immatriculer, ils savent se soustraire à des charges fiscales.

— Marins qui se défont de leurs pares contre argent pour en redemander peu après de nouveaux.

— Ostréiculteurs qui font passer leurs concessions sur la tête d'un inscrit qu'ils ont pris comme associé ou simple ouvrier.

— Ostréiculteurs qui arrivent à accaparer dans leurs mains des étendues considérables dont ils tirent de gros revenus tandis qu'à côté d'eux, des marins moins favorisés sollicitent en vain des terrains dont on ne peut plus disposer.

— Vente non pas des pares mais des installations, du matériel et de l'agencement. » (45).

Le monde ostréicole fut remué de fond en comble aussi bien à Arcaehon, à Marennes et Cancale qu'à Auray. La S.O.B.A. prit une défense énergique des intérêts en cause.

Députés, Conseils généraux, Chambres de commerce, etc... tout le monde protesta. Et le 17 septembre, le Commissaire général de la Marine à Lorient notifia au Commissaire de l'Inscription maritime à Auray que le statu quo serait maintenu.

Les ostréiculteurs morbihannais qui avaient tant peiné et qui avaient consenti tant de sacrifices étaient outrés. C'était ainsi que **L'ÉTAT REMERCIAIT L'ŒUVRE MAGNIFIQUE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE.**

« Il y a pour ainsi dire des droits acquis par des sacrifices considérables de temps, de travail et d'argent. » (46).

« Quand l'Etat m'a donné des concessions révocables ad nutum sans indemnité, il y avait bien contrat d'honneur entre nous qu'on

45. Texte intégral dans Soba, p. 291 à 309, 1889.

46. Soba, 1889.

ne me les retirerait pas sans raisons et que mes héritiers profiteraient de mon travail. »

« Avoir travaillé 10 ans, 20 ans, un terrain quelconque et le voir passer aux mains d'un autre qui ne les connaît pas pour aller soi-même expérimenter un terrain nouveau. Quelles conditions de succès ! Quelle stabilité ! »

Dans sa réponse au questionnaire publié par l'Association Française pour l'avancement des sciences, lors du Congrès de La Rochelle en 1882, la S.O.B.A. avait au contraire « demandé la transmission des établissements à titre gratuit ou onéreux. Ce serait un bienfait, qui encouragerait les industriels en leur assurant la propriété de leurs édifices ».

« Il faut, en effet, qu'ils aient dans l'administration de la marine une confiance que cette administration mérite d'ailleurs par sa justice et sa sollicitude, pour que les ostréiculteurs engagent des sommes de 10 à 100.000 francs sur des terrains concédés, révocables, ad nutum, et sans aucune garantie que ces travaux passeront à leurs ayants-droit. Il y aurait un encouragement sérieux pour l'ostréiculteur, dans la certitude de pouvoir transmettre ces travaux, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. » (47).

Ce serait une récompense juste.

« Le jour où une plume autorisée fera l'historique de l'ostréiculture en France, elle rendra certainement un éclatant hommage au dévouement, à l'intelligence, et, disons-le, à l'abnégation des parqueurs du Morbihan et en particulier des parqueurs du bassin d'Auray.

« Nulle part on n'a déployé plus d'énergie et on ne s'est imposé de plus grands sacrifices pour créer sur le littoral un nouvel élément de richesse pour le pays : ce n'est que justice de le reconnaître. » (48).

Un breton ne se décourage pas rapidement. Les parqueurs y mirent du temps, mais ils l'obtinrent leur nouvelle réglementation.

Le syndicat ostréicole du Morbihan s'allia avec le syndicat général de l'ostréiculture en qui il trouva une aide puissante. Le président morbihannais fut délégué à Bordeaux au Congrès des Pêches maritimes en 1907. C'est là que furent brisées les premières lances sans grand espoir d'ailleurs, semblait-il. L'ancien directeur du Cabinet Pelletan était même menaçant : « Vous ne détenez vos établissements qu'à titre purement gracieux. C'est au mépris des lois que vous êtes entrés dans la place. Il ne faut pas qu'un seul jour vous puissiez l'oublier... N'élevez pas une voix imprudente,

47. Soba, 1882, p. 148.

48. Lettre de Ph. de Broca, ancien officier de Marine, au Président de la Soba, le 14 juin 1886. (Soba, 1886, p. 113).

notre tolérance a suffisamment duré ; si vous voulez vivre, n'y mettez pas un terme par un acte qui est une révolte. »

Les deux syndicats ostréicoles morbihannais s'unirent pour une action commune au Congrès des Sables d'Olonne en 1909. Dès la première séance, il fut question que les concessions détenues par des non-inscrits devraient, dans un délai déterminé, faire retour aux inscrits maritimes, seuls qualifiés pour en être les titulaires. Après les rapports de M. JARDIN et de M. PERCEVAULT, M. PRUNIER, président du S.G.O., enleva les votes et l'assemblée plénière ratifia les vœux proposés.

Une commission consultative se réunit en 1910. Tout allait bien lorsqu'on décida de la remplacer par une seconde commission qui fut moins favorable aux changements.

Le 9 janvier 1910, le syndicat émit en faveur des inscrits les vœux suivants :

- 1° qu'il leur soit donné sans redevances un hectare de concession ;
- 2° que le dragage des bancs leur soit réservé ;
- 3° qu'une partie des redevances des non-inscrits soit versée à la caisse des Invalides.

Le S.G.O. tint son Congrès général en août 1911 à Auray. C'était reconnaître l'énergie de l'effort morbihannais depuis 4 ans. Au Ministère le dossier trainait lorsqu'un jour, un compatriote, M. NAIL, devint sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande. Il fallait faire vite. En décembre 1915, une délégation lui rendit visite et ce fut à sa grande surprise pour apprendre que le décret venait d'être signé.

Le décret d'application ne parvint que 27 mois plus tard.

Si l'œuvre n'était pas parfaite, elle assurait du moins la sécurité du lendemain. M. PERCEVAULT peut écrire à l'issue de cette lutte ardente : « Nous savons que sans des causes nettement et limitativement spécifiées, l'Administration de la Marine ne peut nous déposer, et que, même en ce cas, nos établissements ne pourraient passer en d'autres mains sans que nous soyons indemnisés, soit à l'amiable, soit à dire d'experts. Enfin nous savons qu'à l'expiration de la double période de 25 ans qui nous est accordée nous ne serons pas écartés de l'attribution nouvelle qui sera faite de nos concessions, que nous pouvons les solliciter à nouveau au même titre que n'importe quel citoyen français et que, encore, dans le cas où nous perdriions la qualité de titulaire, celui qui nous succéderait serait tenu strictement à un remboursement immédiat de la valeur fixée. » (49).

49. « Le Syndicat Ostréicole du Morbihan et la Réglementation Nouvelle. Souvenirs d'un Président ». Auray. Rollando, 1929.

IMPOTS

La situation fiscale de l'ostréiculture était à définir elle aussi. On aurait vainement cherché à cette époque, dans la nomenclature des professions, celle d'ostréiculteur. On n'aurait trouvé que celle de « marchand d'huîtres ».

LES MARCHANDS
D'HUITRES

C'est-à-dire vendant à des expéditeurs ou à des marchands faisant des envois sur commande ou expédiant pour leur propre

compte, sont soumis à la patente.

Cette patente se compose d'une taxe déterminée et d'un droit proportionnel. (*Loi du 29 juin 1881, et circulaire administrative du 13 juillet 1881*).

Mais il faut distinguer :

« Les marchands producteurs et les marchands tout court. Ceux-ci n'habitent pas toujours sur les bords de la mer : ils résident à Paris ou dans d'autres grandes villes, y font leurs affaires sans se préoccuper en général des sources de production. Ils adressent cependant des pétitions au Ministre et prétendent régler ce qui nous concerne exclusivement. » (50).

« Le producteur de naissains qui vend ou élève ses produits dans ses parcs n'est pas atteint par la patente. La loi lui confère une immunité complète. Mais si la récolte est insuffisante, s'il est contraint d'acheter des naissains, le fise voit dans cet achat un acte de commerce et l'impose, bien qu'en fait, il n'y ait là que *L'OPERATION NON PATENTABLE DU CULTIVATEUR* achetant des semences pour remplacer les siennes, jugées insuffisantes ou défectueuses.

Suivant M. DE LAMARZELLE, les ostréiculteurs devraient être divisés en 3 catégories.

1° producteurs de naissains et éleveurs : immunité complète, assimilation aux cultivateurs.

2° ostréiculteurs achetant des huîtres qui ne doivent pas séjourner dans leurs parcs pour y subir des transformations : patente proportionnelle aux achats.

3° marchands d'huîtres proprement dits : droits de patente pour un commerce habituel (51).

M. DE LAMARZELLE cite de plus son cas personnel. Le droit proportionnel avait été étendu à ses terrains de parcs considérés

50. M. de la Recherche, Soba 1882, p. 295.
51. Soba, 1882, p. 285.

comme des « magasins ». Il protesta. Le conseil de la Préfecture ne retint pas cette conception des parcs ; mais n'en continua pas moins à classer les « marchands d'huîtres » dans les professions industrielles auxquelles « ils paraissent avoir été complètement assimilés ».

— Naissain acheté pour l'élever : pas un acte de commerce mais d'élevage comme le paysan qui achète des œufs à couvrir. Il y a transformation de la marchandise. La cour de Cassation juge toujours en ce sens (52).

Un arrêté du Conseil d'Etat en date du 31 mars 1925, pris à l'instigation de M. THÉLEBEMONT, assimilera les ostréiculteurs aux agriculteurs :

« Lorsque l'intéressé vend des huîtres élevées et engraisées ou améliorées dans ses parcs, ces opérations, qui constituent l'exercice de la « profession d'ostréiculteur et qui consistent exclusivement dans la mise en « œuvre d'éléments naturels, doivent être regardées, pour l'impôt cédulaire, « comme ayant le caractère agricole. »

3° 1920-1927 : MORTALITÉ

EFFETS
DE LA MORTALITÉ

1920 ! Date fatidique dans l'histoire de l'ostréiculture ! Au mois de mai, on remarque une mortalité anormale sur le naissain et au mois de juin sur le 2 et le 3 ans. Phénomène passager sans doute. Il s'atténue en effet vers le 20 août, mais reprend ensuite avec intensité pour décroître à nouveau en novembre. La mortalité semblait avoir complètement disparu vers la fin de décembre. Mais elle reprit de plus belle au printemps de 1921 et se « développa avec des alternatives diverses, paraissant s'accroître avec le froid et s'atténuer pendant les périodes plus chaudes ».

Les huîtres malades gardent extérieurement (et intérieurement, au moins au début) une apparence normale. Elles ne sont ni maigres, ni glaireuses. Leur goût ne s'est pas modifié, mais on constate que leur muscle adducteur ne se contracte pas normalement.

Sur les parcs on les reconnaît à ce qu'elles restent souvent valves entr'ouvertes, la difficulté à se fermer devenant de plus en plus grande avec le progrès de la maladie.

Au moment où la mer se retire, on voit les crabes entourer les huîtres malades dont ils font leur proie. Les crabes sont de bons indicateurs pour les prélèvements d'huîtres malades. En outre, dans un lot d'huîtres provenant d'un parc atteint, on peut facilement

52. Soba, 1898, p. 6.

reconnaître les malades même fermées, à ce qu'elles rendent un son nettement différent à la percussion, l'eau retenue dans la coquille étant en moins grande quantité, par suite du relâchement du muscle adducteur. Les ostréiculteurs disent que ce sont des huîtres « cloquantées ». Les plus belles pousses ont été partout les plus atteintes ; les boudeuses n'ont pas subi de mortalité. *Le premier effet de la maladie a été d'arrêter la pousse.*

Les huîtres de claires, élevées seulement en claires, n'ont pas été malades, alors que les huîtres des pares et viviers en mer l'étaient. Ce sont, en général, des huîtres de drague de Brest qui sont mortes dans la proportion la plus forte (jusqu'à 70 %). Les pertes ont été plus faibles (environ 30 %) sur les huîtres de drague de Quiberon et sur les huîtres de demi-élevage. Les pares en rivière, situés en amont, paraissent avoir été moins éprouvés que les pares situés en aval ou le long de la côte.

En 1921, on ne relève que des coques pour ainsi dire. Les tas s'amoncellent sur les terre-pleins. Les 3/4 de l'espèce sont décimés aussi bien sur les banes que sur les pares. Le banc de Bascatique de 20 hectares contenait des millions d'huîtres avant 1920. En 1925 on aurait pu difficilement compter quelques milliers.

En 1927-1928, il n'y avait que 6 à 7 millions d'huîtres plates disponibles pour la consommation, au lieu de 300 millions en 1913.

La destruction des banes eut pour effet nécessaire la **NON-REPRODUCTION**. La fixation du naissain à la tuile tombe de 20 à 5. Le tableau suivant nous montre qu'il faudra attendre 7 ans pour constater une reprise.

*Fixation du naissain en rivière d'Auray
(nombre à la tuile)*

1919 : 20	1922 : 3	1925 : 1,25
1920 : 5	1923 : 2,5	1926 : 0,6
1921 : 4	1924 : 1	1927 : 16

Un capteur de la Trinité, qui récolta 8 millions de naissains en 1921, n'en trouva plus que 50.000 en 1922.

Les **PRIX MONTENT EN CONSÉQUENCE** : Le mille de naissain passe de 3,50 en 1919 à 20 francs en 1921 ; 30 francs en 1922 ; 50 francs en 1923 ; 70 francs en 1924 ; 100 francs en 1925 et 115 francs en 1926. Avec la reprise il tombera à 70 francs en 1928.

Le trois ans saute de 0,75 le kilo en 1919 à 2 francs en 1921, 4 francs en 1922, 5 francs en 1923. Il atteindra 12 francs en 1927 et 14 francs en 1928.

SITUATION DÉFICITAIRE DU PRODUCTEUR

Années	Nombre de tuiles	Récolte à la tuile	Récolte totale	Prix du mille	Valeur de récolte	Frais pose et dev.	Frais totaux	Pertes
1921	50.000	1 1/2	75.000	10	750	5.000	7.000	
1922	45.000	1 1/2	67.000	30	2.000	4.500	7.000	800
1923	40.500	1/10	4.500	30	135	4.060	7.000	750
1924	36.450	5	182.000	55	10.000	3.645	7.000	648
Résultat :								
28.000 + 2.168 =						30.168		
						12.985		
Déficit							17.283	

1) Dans les frais totaux de l'exploitation : garde, redevances, entretien sont compris.

N.-B. — Dans ce tableau n'intervient pas :

1° amortissement du capital ;

2° frais subsistance de l'ostréiculteur et de sa famille.

SITUATION DÉFICITAIRE DU PRODUCTEUR-ÉLEVEUR

Années de vente	Quantité	Age des huîtres	Prix du kilo	Poids du mille	Prix du mille	Vente réalisée	Frais totaux	Gain
1923	33.000	3	8	30	240	7.920	7.000 p. 3 = 21.000	
1924	30.000	3	12	30	360	10.800	2.000 p. 3 = 6.000	
							27.000	
1924	2.600	2	15	20	300	600	7.000 p. 1 = 7.000	1.300
1924	183.000	naissain			55	10.065	2.000 p. 1 = 2.000	
							2.000 p. 1 = 2.000	
								10.965
								11.865

Pertes : 19.030 + 1.400 = 20.480 francs.
Déficit : 20.480 — 11.865 = 8.615 francs.

Si on joint à cette perte :

1° Perte de collecteurs..... 2.100 francs.

2° Usure de matériel..... 2.000 francs.

3° Intérêt du capital..... 2.400 francs.

4° Existence de l'ostréiculteur

6.000 p. 4 ans..... 24.000 francs.

Total du déficit..... 39.115 francs.

C'est la ruine pour beaucoup de petits ostréiculteurs qui avaient tout engagé dans leur affaire. Ils doivent vendre leur établissement. La valeur des parcs devient ridiculement basse... Les plus tenaces et les plus riches engloutissent les capitaux qu'ils avaient épargnés pour « tenir », dans l'espoir d'une reprise prochaine. Ils n'utilisent que le quart environ de leurs concessions, faute de nais-sain pour les ensemercer.

Par contre en 1925, 1926, et pendant 3 ou 4 ans, l'huitre se développe d'une façon extraordinaire. Elle atteint fréquemment le poids de 30, 35 et même 40 kilos le mille en deux ans. Ce phénomène doit être attribué sans doute au repos forcé des parcs pendant quelques années, au fait que l'ensemencement est clairsemé, et à la qualité des huitres qui ont résisté à la maladie et sont des sujets plus vivaces.

Dans une étude précise, le syndicat a mis en évidence la situation déficitaire du producteur et de l'éleveur pendant ces années qui restent encore un cauchemar dans l'esprit de tous. (C.-R. Syndicat annexe du 10-1-27) (1).

L'huitre est un produit de luxe accessible à quelques bourses seulement. La douzaine qui se vendait 1 fr. 50 à 3 frs dans les restaurants parisiens avant 1914 atteignit en 1926-1927 de 30 à 45 francs. Mais qui en profite ? Le producteur ? non ; mais l'**INTERMÉDIAIRE** comme il ressort de ce document : (lettre du Pr. S.O.M. au président S.G.O. du 13-XII-1926).

HUITRE, PRODUIT DE LUXE

Pour accroître l'écoulement, il faudrait que le consommateur puisse obtenir 1 douzaine d'huitres pour un prix moyen de 30 francs. Pour cela le producteur devrait pouvoir laisser sa marchandise de 40 kgs au prix de 12 frs le kilo.

— Le restaurateur vend 2.250 frs les 1.000 huitres et ne doit les payer que 1.250 au marchand en gros : différence 1.000. - 100 %.

— Le marchand en gros qui l'a vendu 1.250 ne doit l'acheter que 862,50 : différence 387,50. - 38,75 %.

— L'expéditeur ne doit vendre que 862,50 et l'acheter 480 : différence 381,50. - 38,25 %.

— Le producteur doit livrer à 480, mais elle lui revient à 393 : différence 87 frs. - 8,70 %.

Or le marchand en gros et le restaurateur ont gardé les huitres 3 ou 4 jours, l'expéditeur en moyenne 9 mois, et le producteur 2 ans au moins.

1. M. François Gouzer (Rivière de la Trinité) obtint du 73 kilos en 2 ans et 22 kilos en 13 mois. L'année suivante, son deux ans pesait 50 kilos.

PRIX DE REVIENT DU MILLE D'HUITRES Le mille de nais-sain a coûté une moyenne minima de 110 frs ; dès la première année la perte normale est de 50 %, il ne reste donc que 50 huitres qui ont coûté 110 francs.

Deuxième année, perte minima 30 %. Il ne reste plus que 350 huitres.

Il y a 2 % d'huitres invendables ; reste 343 qui ont coûté 110 frs ; à ajouter les frais généraux pendant 2 années, soit 12,50 par an = 25 francs.

354 huitres reviennent à 135 frs, ou le mille à 393.

* *Déficit de la production, augmentation de la main-d'œuvre, d'octroi, du transport : à cause du prix, il ne se vend pas la millième partie de ce que l'on vendait avant guerre.*

RECHERCHES DES CAUSES DE LA MORTALITÉ

La mortalité fut générale pour l'huitre plate à Arcachon, Marennes, Bretagne, Angleterre et Hollande.

Le « commun » l'attribua à la *pollution des eaux* par suite des torpillages, minages, etc... de la guerre !

On pensa aussi à une perte des huitres adultes due à un cycle de vitalité, *dégénérescence*. Mais ceci n'expliquait pas la mortalité sur le nais-sain.

On parla d'*affection bactérienne ou parasitaire* des huitres ; de typhus. M. PETRIT, de l'Institut Pasteur, crut reconnaître les caractères d'une mycose, c'est-à-dire une maladie provoquée par un champignon, mais il abandonna cette hypothèse.

On croit généralement aujourd'hui à un *changement de régime des eaux océaniques* suivant le rythme des transgressions découvert par M. LE DANOIS... modifications de température qui si elles ne tuèrent pas les huitres mères empêchèrent la reproduction, puis ayant raréfié au maximum le plancton firent mourir les mères par suite de la misère physiologique due à une alimentation insuffisante (2).

L'ignorance des causes du mal ne permit pas de proposer des remèdes propres à l'enrayer.

REPEUPEMENT DES BANCS

L'Etat accorda une subvention de un million de francs au syndicat (*loi du 4-8-23*). La Commission de semis acheta en Zélande et en Angleterre 15 millions d'huitres, qu'elle fit semer dans les rivières de Crach, d'Auray et de Pénérif en 1924 et 1925. C'était la situation renversée.

2. Lambert, O.C.M. avril 1940.

Autrefois les bancs alimentaient les parcs. Aujourd'hui les parcs repeuplent les bancs. **POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS L'ORIGINE DE L'OSTREICULTURE EN FRANCE, LE SORT DE L'HUITRE PLATE, EN TANT QU'ESPECE, DEPENDAIT EN GRANDE PARTIE DE L'OSTREICULTURE.**

M. Alphonse Rivo, ministre, fut le grand soutien des ostréiculteurs à cette heure critique. C'est lui qui obtint cette subvention du Parlement.

**

AIDE FINANCIERE DU CREDIT MARITIME

La Caisse Régionale du Crédit Maritime avait été fondée en 1906. Jusqu'en 1915-1916, les opérations furent très restreintes.

Le Crédit Maritime fait des prêts à long terme ou à court terme selon le mode « outillage national ». Les prêts à long terme sont de 30.000 frs pour 10 ans — 1/10^e est retenu, 27.000 francs versés. L'intérêt est de 3 %.

Les prêts à court terme sont de 20.000 francs. Il suffit de déposer un titre de parc et de dire que le prêt est fait pour répandre des huîtres dans ce parc.

Le 6 novembre 1922 le Conseil d'Administration demande cinq millions de francs pour consentir les prêts indispensables au relèvement de l'industrie ostréicole. En 1926, ils atteignent :

court terme.....	121.000 francs.
long terme.....	1.214.000 francs.

Et en 1928 :

court terme.....	183.700 francs.
long terme.....	1.961.897 francs.

Une coopérative ostréicole fut fondée en 1922 à la suite d'une intervention de M. Jean MAHÉO auprès de M. MARTIN, Président du S.O.M., et M. Armand LE BLANC, vice-président. Elle obligea les commerçants fournisseurs des ostréiculteurs à respecter les prix de vente en rapport avec ceux pratiqués par la coopérative.

**

RECHERCHES DE L'O.T.S.P.M.

ROLE PRÉVENTIF Voir les références FLEURIOT. « *Le contrôle sanitaire de l'ostréiculture* ». « Delmas, Bordeaux 1935 » (3).

2. Manuel des Pêches Maritimes, fascicule 4 mars 1936.

CONTROLE SANITAIRE

L'Office Scientifique et Technique créé par la loi du 31-12-18 institua le 22 avril 1920 un service de contrôle sanitaire des établissements coquilliers qui fonctionne en liaison avec l'A.E.I.O. Le décret du 31 juillet 1923 constitue la charte sanitaire de l'ostréiculture.

ESSAIS DE REPRODUCTION EN BASSIN

La première expérience fut faite en 1922 dans l'étang du Roch Du à M. d'Arey. Le résultat ne fut pas meilleur qu'en rivière, c'est-à-dire à peu près nul. Sur 10.000 tuiles, M. MAHÉO décolla 30.000 naissains.

On envisagea la possibilité d'une expérience au Brennégué (Loemariaquer) mais le bassin n'était pas en état.

RECHERCHES SUR LA REPRODUCTION

Le laboratoire d'Auray fut créé en 1920. En 1922, quelques observations furent faites sur la température de l'eau et sur le plancton. Elles furent reprises en 1923, d'une façon systématique. A cette date commencèrent également les numérations de larves, puis prise de densité de l'eau, détermination de l'oxygène dissous, mesures du pH de l'eau. « On rechercha l'effet de ces divers facteurs sur la quantité de larves émises, sur leur vitalité, sur leur fixation, ainsi que sur leur répartition dans l'eau à diverses profondeurs. Il apparut que les deux seules variables auxquelles on puisse réellement attribuer une influence sont la température et la salinité. » Dès l'année 1924, un véritable service de renseignements fut institué à la station ostréicole d'Auray (4).

LE DÉCRET INTERDIT L'EXPORTATION DES DU 2 MAI 1924 HUITRES DE MOINS DE 7 cms

pour préserver le stock de remise en route. En fait, le centre de Marennes devient maître du marché dans le Morbihan et peut offrir les prix qu'il voudra (P.-V. 20-X-24), ce qui serait la ruine de tous les petits parqueurs si nombreux sur nos côtes.

A la suite de démarches un nouveau projet est élaboré.

On remarque l'intervention de M. THIÉBLEMONT au Congrès de Bordeaux (7 septembre 1925) : « Si l'on veut que l'industrie ostréicole reprenne son essor, il faut encourager le producteur à mettre ses collecteurs à l'eau, à maintenir son chiffre de tuiles en renouvelant son matériel détruit. Il ne le fera que lorsque son travail sera récompensé. Or actuellement, en raison de l'incertitude de

4. Y. Hinard, O.C.M., décembre 1931, page 6.

l'écoulement des produits élevés, nous voyons plusieurs établissements importants presque fermés, travaillant avec un personnel et un matériel réduits de façon à limiter la perte.

Le congrès émet le vœu que l'exportation des huîtres soit autorisée à partir de 5 cms (*décret du 4-3-25*). L'exportation d'huîtres de moins de 7 cms est interdite.

« Toutefois, les dérogations à cette prohibition pourront être accordées sur autorisations spéciales délivrées par le Ministre des Finances dans les conditions qui feront l'objet d'un accord entre ce département et l'administration de la Marine Marchande. »

En 1925, les Anglais durent cependant laisser en Morbihan une grande quantité des huîtres qu'ils avaient achetées. Ce fut une sorte de banc naturel « provisoire » qui eut d'heureux effets sur la récolte du naissain dès 1926 (5).

Une conséquence de la mortalité sur les plates fut le **DÉVELOPPEMENT CONSIDÉRABLE DE L'ÉLEVAGE DE LA PORTUGAISE A MARENNES**. On étudia la possibilité de perfectionner la culture de la Portugaise. Sa qualité s'améliora et elle acquit une clientèle très étendue. Les Marennais se décidèrent même à capter le naissain de gryphée.

Une certaine tension existe à ce moment entre le S.G.O. et le S.O.M. à propos des rapports avec Marennes.

Vœu : « Le S.O.M., dans son assemblée générale de ce jour, a l'honneur d'informer respectueusement le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande que, pour toute décision à intervenir concernant l'ostréiculture du Morbihan, il demande à être seul consulté parce que seul qualifié pour donner son avis. Il ne saurait admettre qu'en ce qui concerne ses intérêts corporatifs, il soit fait appel aux suggestions du S.G.O., organisme avec lequel il a rompu volontairement et auquel il refuse toute autorité et toute compétence pour agir au nom du Morbihan. »

« En effet, la région du Morbihan est la seule en France à produire et à élever l'huître plate industrialisée. Elle est donc la seule en France à être compétente et directement intéressée aux efforts du Gouvernement pour la reconstitution des bancs et la production ostréicole. La région d'Arcachon et de Marennes ne produit pas d'huîtres plates. » (*Compte-rendu du 15-XII-24*).

L'année suivante, le S.O.M. proteste énergiquement :

a) contre la prétention du S.G.O. d'enlever à ses membres la liberté de disposer de leurs produits ostréicoles comme ils l'entendent ;

5. « La Pêche Maritime », 11^e année, n° 507, page 99.

b) contre les suggestions des représentants du S.G.O. de laisser entendre aux engraisseurs que par la possibilité d'une suroffre de 0,25, ils pourraient engager les ostréiculteurs bretons à renier leurs signatures apposées sur les marchés passés avec l'Angleterre. » (*Compte-rendu du 7-XII-25*).

**

REDEVANCES

L'Arrêté ministériel de 1919 fixait pour Marennes et Belon des redevances supérieures de 50 % à celles des autres régions. L'arrêté ministériel de 1924 maintenait cette disposition et prévoyait un relèvement pour les concessions de 100 à 175 francs l'hectare. Sur réclamation du S.O.M., il fut décidé que seules les nouvelles concessions subiraient l'augmentation. Sans avoir consulté les intéressés, l'arrêté du 2-XI-26 porte de 175 frs à 650 frs la redevance par hectare. Les fixations sont jugées excessives et il est remplacé par l'arrêté ministériel du 26 février 1927. Cet arrêté supprimait toute distinction entre Marennes et Belon d'une part et les autres parties du littoral, sans que les raisons qui l'avaient justifiée eussent disparu.

4^o 1927-1937 : REPRISE ET PROSPÉRITÉ

A partir de 1927, les récoltes sont plus fortes :
(à la tonne)

1927 : 16	1930 : 60	1933 : 40	1935 : 55
1929 : 30	1931-32 : 50	1934 : 25	

En 1931, nouveau phénomène naturel extraordinaire. **L'HERBIE** qui couvrait jusque là les vasières et les chenaux du golfe constituant de véritables prairies sous-marines disparaît, **ATTEINT LUI AUSSI D'UNE MALADIE MYSTÉRIEUSE**. Est-ce le prélude d'une nouvelle calamité ? On peut le croire un instant. Cette année-là, la pousse est nulle en 18 mois et en deux ans. En 1932, les deux ans ne poussent pas, mais seul le 18 mois. Subitement en 1933, les deux ans et les trois ans font des pousses extraordinaires jamais atteintes jusque là : le deux ans qui pesait 9 kilos en 1932 pèse 35 et même 42,500 en 1933, le trois ans atteint 45, 54 et même 76. Ce sont des années exceptionnelles qui récompensent les obstinés et encouragent les débutants. Car les Marennais maintiennent le prix de 8 francs au kilo, ce qui porte le prix du mille à 500 frs et même davantage.

Ce phénomène fut général sur toutes les côtes de l'Atlantique et les mêmes moyennes de pousse furent observées au Limfjorden (Danemark) par M. LUUND.

Grâce à la disparition de l'herbier, l'industrie ostréicole put se développer à Morlaix d'une manière considérable et Morlaix est devenu depuis un centre très important tant au point de vue rendement qu'au point de vue qualité.

Dans le golfe, les vasières commencèrent à se désagréger, sous l'action des courants et des vents. La vase, les jours de tempête, se dilue, est entraînée. Certaines vasières, hautes de 1 mètre et même 2 mètres au dessus du niveau moyen des parcs d'étendage, ont baissé d'environ 20 cm. par an. Ces emplacements ont déjà pu en certains cas ou pourront être dans un avenir proche durcis et utilisés comme parcs à huîtres.

Par contre, certains parcs de première ligne se trouvent très exposés au mauvais temps et aux courants violents et sont devenus parfois inutilisables.

C'est un nouvel essor. L'ardeur des pionniers est retrouvée. Les vasières sont enlevées jusqu'à 1 m. : cela représente pour un hectare de concession 5 à 7.000 mètres cubes de vase à enlever et 1.500 à 2.000 mètres cubes de galets et de sable pour le durcissement. Le travail se fait à la pelle et ne peut être effectué qu'au moment des vives eaux. L'hectare revenait en 1927 à 60 ou 70.000 francs. 3 ou 4 ans sont nécessaires pour mettre au point le parc de 1 hectare. L'ostréiculteur n'en jouira que 3 ans après, soit un intervalle de 6 ans après le début des travaux.

L'engraissement de l'*HUITRE VERTE* s'organise dans le golfe lui-même. L'établissement Prunier à Lasné en Saint-Armel avec ses 33 hectares, créé en 1930, expédie la première année 40 tonnes d'huîtres. D'autres de moindre importance : La Villeneuve en Saint-Armel et Benance-en-Sarzeau. Dans les « claires » on ne sème que 4 ou 5 huîtres au mètre carré (6).

En 1934, on compte 450 hectares dans le Morbihan. Le Crédit Maritime aide à l'établissement de nouvelles concessions. Grâce à lui 91 hectares sont ainsi créés :

1931 :	60 concessions créées, superficie :	13 Ha 05.
1932 :	109 concessions créées, superficie :	31 Ha 20.
1933 :	63 concessions créées, superficie :	13 Ha 21.
1934 :	74 concessions créées, superficie :	14 Ha 75.
1935 :	72 concessions créées, superficie :	18 Ha 80.

91 Ha 01.

On place des collecteurs en nombre de plus en plus élevé chaque année : 5 ou 6 fois le chiffre normal.

Les belles années, surtout en reproduction, tentent des étrangers à l'ostréiculture et la profession s'encombre. Conséquence immédiate : les *MOYENNES EN NAISSAINS RECOMMENCENT A DIMINUER* :

1935 :	50/60 à la tuile	1937 :	15/25 à la tuile
1936 :	20/30 à la tuile	1938 :	20/30 à la tuile

(suivant les rivières).

On en met dans la rivière et la baie de Saint-Philibert, dans le golfe ; l'île d'Arz, Ile aux Moines ; Boédic ; Arradon (Bagatelle).

Larmor-Baden commence en 1930 à placer à la Trinité. Les tuiles sont relevées en août et ramenées dans le Golfe pour l'hiver.

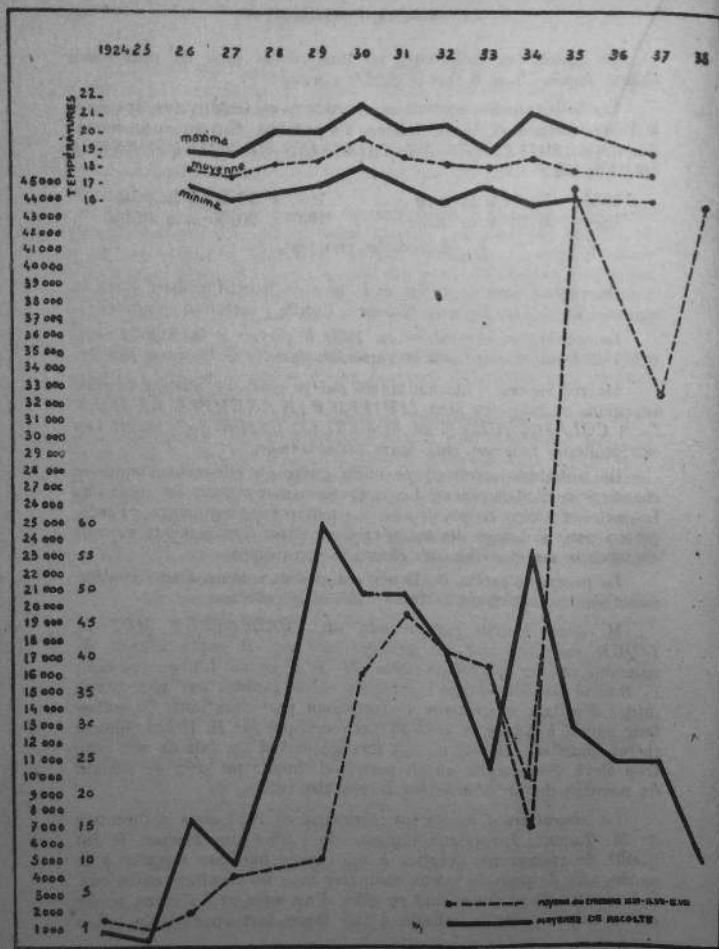
Malgré les cris d'alarme lancés par le syndicat, aucune mesure énergique ne fut prise pour *LIMITER PAR EXEMPLE LA POSE DES COLLECTEURS*. Une *NOUVELLE CRISE* était mûre. Les ostréiculteurs paieront cher leurs belles années.

La technique ostréicole ne varia guère en elle-même, mais les chantiers se modernisèrent. Les vedettes remorquèrent les chalands. Les avirons furent laissés de côté. La motopompe supplanta « l'escopette » pour le lavage des tuiles et des huîtres. Les camions vinrent chercher la marchandise aux chantiers eux-mêmes.

Le progrès s'arrêta là. Il n'y eut pas en somme d'amélioration essentielle transformant le travail des ostréiculteurs.

M. Jean MAHÉO expérimenta un *COLLECTEUR MÉTALLIQUE* constitué par un grillage très fin. Il capta autant de naissains que les collecteurs-tuiles : 30 de moyenne. L'avantage était la facilité de détachage : quelques chocs rapides sur une partie de la tuile : décollage et grattage s'effectuaient par vibrations. Ce collecteur, exposé à Auray en 1935-36, fut remarqué par M. Henri GOUZIER (père), mais son emploi ne put être généralisé du fait de son prix trop élevé. Son emploi aurait permis d'obtenir un prix de revient du naissain de 50 % inférieur à celui des tuiles.

Le *laboratoire d'Auray* fut réorganisé en 1932, sous la direction de M. TACLET, Inspecteur régional de l'office des Pêches. Il fut décidé de relever les densités à une heure fixe par rapport à la marée, afin de pouvoir mieux comparer tous les résultats entre eux. Les apports d'eau douce font en effet, d'un moment à l'autre, varier en un même point la salinité d'une façon fort appréciable. « Les



Reproduction en rivière de la Trinité 1925-1938

mesures faites 1 heure après la basse mer donnent la densité la plus faible. » (7).

M. THIÉBLEMONT effectua en 1937 des essais de captage de naissain avec des *TUILLES COLOREES*. Les résultats ne furent pas très intéressants. Les tuiles blanches eurent la plus grande fixation.

A Pénerf, des expériences faites, « il résulte que les eaux sont très favorables à la reproduction, quoique moins chaudes que celles des rivières d'Auray et de Crach. La température minima oscille autour de 16° tandis que la densité varie de 1.019 à 1.021. De fortes émissions furent constatées avec un maximum de 173.000 larves le 21 juillet... » (8).

RECHERCHES SUR LES FACTEURS D'INFLUENCE DE LA REPRODUCTION

On a constaté qu'un accroissement du nombre de larves recueillies est souvent consécutif à de petites pluies.

Une nouvelle cause de mortalité « infantile » est mise en évidence par le D^r J.-H. ORTON, en Angleterre : la ponte incomplète des huitres femelles et la non fécondation. « Ces phénomènes ne pourront être éclaircis tant que l'on ne connaîtra pas comment et quand l'huitre indigène amasse le sperme destiné à féconder ses œufs. » (9).

LE MARCHÉ

La clientèle est quelque peu modifiée :

NOUVEAUX CLIENTS

— Morlaix apparaît sur le marché, comme nous l'avons dit, et prend 150 tonnes avec le Nord Finistère.

— Pénerf se développe considérablement surtout à partir de 1930. On y généralise l'engraissement en caisses. Les résultats sont identiques à ceux de Belon. *LE MORBIHAN A ENFIN TROUVÉ SA RIVIÈRE D'AFFINAGE*. Ce n'est à proprement parler qu'une renaissance, car Pénerf compte à cette époque 200 parcs à huitres, mais en avait le double autrefois. Les demandes de concessions sont nombreuses. « La quantité d'huitres placées à l'affinage s'est depuis

7. P. Voisin, Revue des Travaux de l'Office des Pêches Maritimes : t. v. fascicule 4 décembre 1937.
8. Revue Trav. O.P.M., t. v. fasc. 4 déc. 1937.
9. « La Pêche Maritime », 11^{ème} année, n° 501, page 4.

quelques temps accrue à un point aussi imprévu qu'inattendu. Les rives sont couvertes de caisses et les étiers sont pleins. » (10).

D'anciens marais salants sont aménagés en claires comme à Marennes (à Pencadénie).

Pénerf prend cent tonnes chaque année.

Au Danemark des essais sont tentés avec succès. Les huîtres du Morbihan, semées en mai, avaient un centimètre de pousse en juillet. Elles étaient mises en eau profonde et relevées à la drague. Le Danemark prend 30 tonnes en 1933.

ANCIENS CLIENTS DIMINUÉS OU PERDUS Marennes ne prend plus que 3 à 400 tonnes au lieu de 2.000 autrefois. Le prix de 14 à 15 frs le kilo que donne l'Anglais est excessif pour Marennes. En 1932, Marennes vendait 1 million de plates contre 50 millions de portugaises alors qu'avant guerre, les 2 espèces étaient expédiées en quantités égales.

Le Château d'Oléron se contente des portugaises lui aussi. C'est une perte car à lui seul il enlevait de 1500 à 1800 tonnes de sous-produits et décongestionnait le marché.

Le recul de la plate est considérable et sans doute définitif. Pour l'ensemble de la France, on a :

1912 : 944.555.000 huîtres indigènes, 16 millions 832.681 francs.
1 milliard 064.530.300 portugaises, 11 millions 072.000.
1933 : 59.484.000 huîtres indigènes, 17 millions 745.230 francs.
1 milliard 268.332.000 port., 124 millions 151.675 frs (11).

Les Marennais se font quelquefois tirer l'oreille pour les prix.

Le Président du Syndicat décria malicieusement l'action des Marennais dans son discours à l'assemblée générale du S.G.O. le 22 juillet 1934 :

« Il y a bien longtemps qu'ils sont apparus pour les premières fois dans nos rivières.

« Depuis, tous les ans, nous guetons leur arrivée comme celle des hirondelles, mais avec combien plus d'importance !

« Moins fidèles que les oiseaux, ils savent faire apprécier la manne dont ils sont les dispensateurs.

« Leur visite surprend parfois, souvent elle se fait désirer, nous laisse toujours inquiets de savoir s'ils ne préfèrent pas à nos landes vertes les pins d'Arcaehon et les polders de Zélande.

10. O.C.M., juillet 1922 : « Un nouveau centre ostréicole armoricain ».
11. Chiffres de l'Atlas de France cités dans les Annales d'Histoire économique et sociale 1937, page 383.

« Ils nous reviennent toujours, malgré des infidélités.

« Les liens de nos deux régions se resserrent.

« Grâce à l'automobile, la Seudre semble maintenant couler un peu plus loin seulement que la rivière de Pénerf. » (12).

La Hollande disparaît elle aussi du marché. En 1931 un petit coquillage, le « crépidula » (slipper limpet des Anglais) fait son apparition en Zélande au Sud-Ouest de la Hollande. En 1934 c'est une véritable invasion. Malgré des mesures énergiques, on ne peut se débarrasser de ce coquillage, nuisible d'ailleurs seulement par concurrence vitale. Les pares sont presque complètement dépeuplés dans l'Oosterschulde (Eseaut Oriental).

Pour protéger l'ostréiculture française contre ce fléau, l'O.S.T. P.M. interdit, par décret du 25 janvier 1933, l'immersion de tous coquillages en provenance de l'étranger.

Reste l'Angleterre qui avec ses 4 à 600 tonnes est devenue le maître incontesté du marché. On craint de perdre cette clientèle, un moment ; car...

En 1932, les pares morbihannais sont envahis du *POLYDORE*. C'est un ver qui creuse ses galeries dans les valves de l'huître. Les Anglais sont très pointilleux à ce sujet. Le polydore affecte la valeur marchande de l'huître : « On trouve une véritable dentelle dessinée dans la valve... Pour se protéger l'huître doit sécréter de nouvelles couches de nacre, ce qui épuise ses réserves et la fait mourir. Il arrive même que le ver débouche sur le muscle conducteur. La fermeture des valves devient difficile et lente. L'huître est destinée à être la proie d'un animal quelconque. » (13).

ESSAI D'UN COMPTOIR DE VENTE

Le prix du 3 ans de 12, 13, 14 francs en 1927, 28, 29, tombe à 8 ou 9 francs de 1930 à 1932 et 5,50 en 1933.

Devant la mésentente qui régnait au comité des prix d'une part et des vendeurs d'autre part, M. Jean MAHÉO, de Larmor-Baden, songea en 1933 à établir un comptoir de vente, sur le modèle des comptoirs d'achat existant déjà dans le marenage.

Le but de ce comptoir de vente était de régulariser les quantités d'huîtres à placer sur le marché, à seule fin d'obtenir un prix suffisant et rémunérateur pour chacun. Malheureusement cet essai demeura infructueux. Il semble pourtant qu'il faudra y revenir un jour ou l'autre.

**

12. O.C.M., août 1934, p. 13.

13. Huîtres et Moules. Supplément à la « Pêche Maritime », janv. 1933.

REDEVANCES

En 1928, une commission morbihannaise avait demandé de créer 2 catégories :

— La première comprenant les terrains d'étendage ; avec un tarif moins élevé.

— La deuxième, les parcs à naissains (avec un prix unitaire).

Le tarif progressif sans plafond amène des taux de redevances exorbitants pour des parcs inoccupés par manque d'huîtres.

L'administration n'accepta pas cette création de plusieurs zones. Par contre elle adoucit la disposition fixant la redevance suivant l'importance de l'établissement à partir d'un terrain minimum.

27 mai 1935 : nouvelles redevances :

1 Ha....	400 francs.
1 à 3 Ha....	550 francs.
3 à 6 Ha....	600 francs.
6 à 12 Ha....	650 francs.
12 à 24 Ha....	700 francs.
24 et au-dessus....	750 francs maximum.

FISCALITÉ

L'article 78 du décret du 20 juillet 1934 prévoit que l'impôt cédulaire des professions non-commerciales remplacera désormais pour les ostréiculteurs l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles.

LA MYTILICULTURE ET L'OSTRÉICULTURE

Un débat de cette époque nous fournit l'occasion de parler des moules. Elles sont grandes ennemies des huîtres à cause de leur pouvoir filtrant bien supérieur. La moule ne peut coexister avec l'huître ; nous avons déjà cité l'opinion de M. MARTINNE à ce sujet.

« Un parc à moules fut établi en 1932 dans l'anse de Quérie à l'ouest de la rivière de Craeh. Il s'en trouvait d'autres jadis sur les vasières en face de Plouharnel, au fond de l'anse du Pô. Cette région est favorable à la mytiliculture, l'expérience l'a prouvé, mais les pillards ont lassé la patience des parqueurs. » (14).

En 1934, un essai fut tenté sur les vasières Sud-Est du golfe

14. O.C.M., décembre 1934.

et à l'entrée de la rivière de Noyal. L'office des Pêches, après études, donna avis défavorable pour protéger l'ostréiculture.

Mais à Pénérf ? La situation est plus délicate et l'office des Pêches se trouve en conflit avec les riverains.

L'office dit : « En 1913, il fallait pour sauver le banc détruire les nombreuses moules qui l'avait envahi. Ce fait s'est reproduit à diverses reprises et tout récemment encore en 1933. Le prévenir est difficile, car toute la côte Sud de la région n'est qu'une vaste moulière à plat dans la rivière même... »

« Or, et je ne cite ici que les concessions régulières, il existe aujourd'hui 42 parcs à moules occupant plus de 7 hectares sur les deux rives de la Pénérf.

« ...En ce moment, le naissain de moules couvre les caisses ostréophiles et les huîtres elles-mêmes. Il n'est pas possible de permettre ni l'extension ni le maintien de la mytiliculture dans la rivière. » (15).

A quoi répondent les riverains par une pétition au Ministre lui demandant le maintien du statu quo. En effet, l'huître ne souffre pas de la présence de la moule : elle est toujours aussi grasse. Les naissains de moules viennent plutôt des bancs situés au large que des parcs à moules ; enfin les terrains consacrés aux moules ne seraient pas propices aux huîtres (16).

Malgré ces protestations, l'office des Pêches maintient sa position.

En 1936, M. LAMBERT est toujours aussi formel : « A Pénérf, certains ostréiculteurs, tentés par la facilité du commerce des moules (je ne dis pas par la mytiliculture) ont accepté, certaines pressions aidant, la régularisation de nombreux parcs à moules, autrefois supprimés sur leur demande, parcs dont la présence et la multiplication causera, tôt ou tard, la disparition du gisement naturel d'huîtres et celle de leur industrie. » (17).

1945 donnera une éclatante confirmation de cette opinion. Dans la rivière de Pénérf et spécialement à Rodion, les caisses ont été recouvertes de grappes de moules de 10 centimètres d'épaisseur. Les huîtres n'ont pratiquement pas gagné de poids et leur chair était d'une maigreur telle qu'il était difficile de la livrer à la consommation.

15. M. Lambert, décembre 1934, page 4.
16. O.C.M., mars 1935, page 4.
17. O.C.M., novembre 1936, page 5.

5° 1938-1940 : CRISE ÉCONOMIQUE : EXPÉDITION

La crise qui sévit avant la seconde guerre mondiale eut plusieurs causes dont les principales furent intérieures à l'ostréiculture morbihannaise elle-même.

DEMANDE MOINS FORTE En Angleterre, une épidémie de typhoïde a paralysé la vente des huîtres. Les Anglais sont les maîtres du marché : ils délèguent un ou deux acheteurs qui traitent pour plusieurs sociétés. Ils ne se concurrencent pas entre eux. Ils offrent 4 et 5 francs du kilo.

En France, la portugaise gagne de plus en plus ; elle s'améliore et son prix n'est pas élevé. Arcaehon inonde le marché de ses gravettes à des prix imbattables. Si bien qu'« une maison de détail qui avant guerre vendait 30.000 huîtres par jour, en vend aujourd'hui trois à quatre mille. » (18).

PRIX DE REVIENT TROP ÉLEVÉ Pour l'élevage les huîtres ne donnent plus leur belle pousse des années passées. On revient au poids de 30/35 kilos pour les 3 ans ; 20/22 kilos pour les 2 ans. La vie augmente, les frais généraux aussi. Et les prix baissent ce qui frappe doublement les ostréiculteurs.

Le naissain revient trop cher l'unité. Par suite de l'appauvrissement des bancs, de la surabondance des collecteurs, la moyenne à la tulle n'est pas suffisamment élevée.

Le syndicat, à la réunion du 14 mars 1940, proposait le petit calcul suivant :

Le naissain acheté en 1937 à 35 frs le mille se vendait en 1940 : 4 francs le kilo.	
Un million de naissains à 35 frs le mille.....	35.000 frs
donne 300.000 huîtres de 3 ans de 30 kilos le mille à 4 frs le kilo, soit 9 tonnes.....	36.000 frs
Bénéfice au bout de 3 ans	1.000 frs
Quel déficit si on compte les frais généraux, matériel...	

18. Tristan, réunion du S.O.M., février 1938.

ENCOMBREMENTS DE SOUS-PRODUITS

Le Morbihan est encombré depuis 1937 de sous-produits, du fait de l'interdiction d'expédier des huîtres de moins de 5 cms (ou 2 ans de 4 cms) et de livraisons très nombreuses à l'étranger d'huîtres de 2 ans triées à partir de 5 cms.

Etel, Pénerf et Oléron ne prennent plus ces sous-produits.

Le S.O.M. demande la levée de cette interdiction :

— Les terrains ne sont pas appropriés pour des huîtres d'un âge supérieur à 3 ans, l'entretien des concessions étant devenu plus difficile faute de sable et avec la disparition de l'herbier : autrefois celui-ci défendait les parcs de première ligne, nos terrains de 2° et 3° ligne ne pouvant être destinés qu'aux produits de demi élevage.

— Pour les expéditeurs morbihannais eux-mêmes, cet état de choses est fort préjudiciable, le marché de l'armoricaine se trouvant déprécié vis-à-vis des autres centres d'expédition.

— « Il arrive ainsi que les étrangers profitent de la fleur de nos huîtres de 2 ans et cela au détriment des acheteurs français et des ostréiculteurs du Morbihan, que ceux-ci soient producteurs de naissains, éleveurs ou expéditeurs. » (19).

Le 8 septembre 1930, un décret modifia celui du 30 mai 1889 : « La vente, l'achat, le transport et le colportage des huîtres plates ou portugaises ayant moins de cinq centimètres de diamètre sont autorisées en tout temps, mais uniquement dans l'intérêt de l'élevage et du peuplement des établissements ostréicoles, y compris ceux de l'étranger. Toutefois l'exportation à l'étranger des huîtres de cette taille ne pourra avoir lieu qu'après autorisation spéciale délivrée par le Ministre du budget sur le vu des demandes de dérogations établies d'après le modèle réglementaire adopté par l'administration des Douanes et sur avis du ministre de la Marine Marchande qui statuera après consultation d'une commission spéciale dont la composition et le fonctionnement seront réglés par arrêtés. »

Une expérience de l'inspecteur HERMANT, du contrôle sanitaire à Auray, portant sur 900 huîtres donne les résultats suivants :

	- 4 cm.	+ 4 cm.	- 5 cm.	5 cm. & +
Saint-Philibert (Percevault).....	70	390	440	
Etel (Bloreç).....	230	460	210	
Larmor-Baden (Mahéo).....	25	342	533	
Loemariaquer (Frick).....	76	387	337	
soit sur : 3.600 huîtres.....	401	1.679	1.520	

19. O.C.M., août 1938, page 7.

MÉSÉSENTENTE ENTRE VENDEURS

Les Marennais savent « tenir » leurs propositions. Ils seraient tout disposés, au fond, à céder à la hausse s'ils avaient en face d'eux un front bien uni de vendeurs. Mais ceux-ci sont faibles, trop individualistes. Aux réunions syndicales, on hurle qu'on tiendra les prix, « qu'on les aura ». Mais la porte à peine franchie, il y a des lâcheurs qui vendent au rabais.

A cela plusieurs excuses : La comptabilité n'est pas très développée et assez nombreux sont ceux qui n'ont aucune idée du déficit de leur entreprise. Pour d'autres, la raison est différente : ils ne peuvent attendre, ayant besoin d'argent. Pourtant le crédit maritime consent des avances au taux de 5 % (20).

On trouve même des mentalités cyniques pour lesquels la lutte pour la vie est la loi inexorable. Après tout, les petits disparaîtront et les « gros » achèteront leurs affaires. C'est un état d'esprit qui a malheureusement tendance à persister chez quelques-uns, en dépit de l'évolution sociale moderne.

En 1939, les 2.043 tonnes vendues se répartissent comme suit : Belon, 300 ; Lannilis, 200 ; Morlaix, 150 ; Pénerf, 100 ; Cancale, 50 ; Marennes, 400 ; Thau, 15 ; Angleterre, 528 ; Hollande, 300.

MILLE TONNES FLOTTANTES

La Hollande repartait sur le marché et est preneur de 2 à 300 tonnes par an. Mais ce n'est pas suffisant. Il reste environ 900 à 1.000 tonnes d'huîtres flottantes sur le marché qu'il faut absolument écouler.

Comme il faut se débarrasser de la marchandise, un certain nombre d'ostreiculteurs vendent au détail dans les commerces de Vannes, d'Auray et sur les marchés environnants. Ils expédient également à Paris, Rennes, Nantes, Le Mans. **L'EXPÉDITION NAQUIT DANS LE MORBIHAN D'UNE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE.** Si l'huître armoricaine pouvait être expédiée directement par les morbihannais, e'en serait fait du monopole, trop longtemps subi, des Anglais et des Marennais, monopole qui tourna souvent à l'exploitation abusive. C'est le dernier stade de l'ostreiculture morbihannaise.

Démocratisation de l'huître : L'huître est démocratisée, vulgarisée. On en trouve à Vannes à 0,75 la douzaine. Les ouvriers peuvent en manger.

20. Le montant des prêts augmente considérablement :

	long terme	court terme
1938.....	1.865.000	2.208.729
1940.....	1.794.000	2.248.776



Coll. Fleurlot, Cl. Ostrea.

Les huîtres sont ratissées en sillons.



Photo Dalido, Cl. Ostrea.

On vide le baillard dans le chaland.
RELEVAGE DES HUITRES



Photo Dalido, Cl. Ostrea.

La rivière de Pomper en Baden.



Photo Dalido, Cl. Ostrea.

Rampes de caisses à Pénerf.

AFFINAGE

Dès 1929, M. DROUANT, Président du S.G.O., avait mené toute une campagne pour favoriser la vente des huîtres de petite taille (21).

Les travaux de l'O.T.S.P.M. se poursuivent comme d'habitude. Ils portent sur l'étude du plancton. Nous renvoyons le lecteur que ces questions intéressent à la « REVUE DES TRAVAUX DE L'O.T.S.P.M. ».

L'époque n'est pas aux expériences et on comprend avec quel froid le syndicat reçut la proposition suivante de M. P. d'ESPUJOLS, d'Arcachon, le 13-XI-38 :

« Il s'agit de créer, en premier lieu, une station biologique expérimentale, de concert et avec le concours de personnalités locales intéressées au problème de la reproduction synthétique des huîtres en lieux clos, procédés qui dispensent des méthodes actuelles de captation et qui assurent l'incubation de l'intégralité de la ponte chaque trimestre.

« Cette station servira d'école de culture et produira le naissain propre à l'élevage... »

Le syndicat ostréicole devient, à partir de 1938, « Union des syndicats ostréicoles et mytilicoles du Morbihan » fédérant les syndicats locaux : Baden, golfe, Locmariaquer, Trinité, Etel, auxquels sont venus s'ajouter en 1941 ceux de Pénerf-Vilaine et du Bono.

Depuis mai 1941 le secrétaire est M. LE GOUAR, ancien administrateur de la Marine, à Auray.

6° 1940-1945 : CORPORATION ET EXPÉDITION

Cette période de l'occupation fut caractérisée par l'organisation professionnelle, la taxation et répartition des produits, l'accroissement des frais généraux, la montée des prix, un développement considérable des expéditions du Morbihan.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

C'est à l'honneur du syndicat d'avoir depuis longtemps réclaté l'organisation corporative. Le 5 janvier 1941, le Président du S.O.M. pouvait dire avec fierté : « Dès que j'ai accepté la présidence, c'est dans cette idée, vers ce projet que toute ma volonté s'est précisée. Aujourd'hui les autorités françaises en font leur programme. »

Le Président du S.O.M. demande, le 14 mars 1940, la création d'un comité professionnel de l'ostréiculture morbihannaise à Monsieur le Ministre de la Marine Marchande, tel que le prévoit le décret de la loi du 24 mai 1938 sur la réorganisation des Pêches maritimes. Il le fait surtout en vue d'une crise et pour éviter l'avilissement des prix. La demande n'est pas retenue parce que le décret s'applique exclusivement à la pêche du thon et de la sardine.

Nouvelle requête le 23 octobre 1940 à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la marine.

« IL SERAIT DÉSIRABLE QUE CETTE NOUVELLE CHARTE S'INSPIRE DE CELLE ACCORDÉE A L'AGRICULTURE. »

La loi du 13 mars 1941, relative à l'organisation des pêches maritimes, aurait pu satisfaire ces aspirations. Le président du S.O.M. fit partie du comité d'études purement consultatif. Dès le début, toutefois, les adhérents du syndicat protestèrent contre l'insuffisance de représentation du Morbihan. On reprocha à l'organisation de commencer par la toiture au lieu de poser la fondation. Le Morbihan producteur devrait avoir davantage autorité en matière corporative que les restaurateurs ou mandataires aux Halles.

Mais la corporation est dirigée par les amiraux conchylicoles qui, faute de passerelles, commandent aux huîtres et aux moules avec un autoritarisme renforcé par la mode nazie de l'époque :

- syndicat unique et obligatoire ;
- sanction prévue contre les contrevenants, menaces fréquentes de retrait des concessions ;
- interdiction d'avoir recours à la presse, par pudeur !!! Secret sur les délibérations.
- aucun contrôle sur le budget.

Nous n'étudierons pas le détail de cette organisation : Comité Inter-professionnel Conchylicole, Comité central corporatif des Pêches maritimes, Commissions régionales, Commissions locales.

On s'aperçut bien vite qu'il s'agissait d'une véritable administration qui, comme toutes les autres, dépensait beaucoup et exigeait beaucoup de papiers. Cotisation par ici, prélèvement par là, états mensuels de transports, d'étiquettes, de besoins, que sais-je ?

Rien à y faire. Constatons seulement la part considérable qu'y a apporté la commission régionale de Bretagne de la Conchyliculture :

	Taxe sur les concessions	Prélèvements sur les ventes	Taxe cartes Prof. ouvriè.
1941	15.355 frs	3.929 frs 55	
1942	65.585 frs	188.562 frs 44	2.260 frs
1943 et 1944	69.907 frs	179.301 frs 16	285 frs
	153.847 frs	371.792 frs 15	2.545 frs

Étiquettes de l'office des pêches de septembre 1942 à janvier 1944 :

Auray	113.444
Vannes	134.397 50
	247.841 50

Le total général se monte à 776.026 fr. 25. La part exacte du Morbihan dans ces envois est de 765.824 fr. 85.

Pour le fonctionnement des organisations régionales ou locales, voici les sommes envoyées par le C.I.C. :

	1941	1943	1943	Total
Morbihan	4.720	140.900	145.460	291.080
Finistère.....				
Cancale.....				
Saint-Brieuc	1.900	54.500	81.500	137.950
Total....	6.620	195.400	226.960	429.030

Mais en 1944, le budget de la corporation était :

Recettes : 11.954.500 francs dont 4.400.000 C.I.C.
50.000 cartes professionnelles.

Dépenses : 13.074.500 francs dont 3.300.000 C.I.C.

Non, le C.I.C. n'était pas une véritable organisation professionnelle.

TAXATIONS ET RÉPARTITIONS DES PRODUITS

Dans une politique d'économie dirigée c'était normal. Les syndicats et les commissions locales ont dû fournir des rapports aux colonnes multiples pour justifier la hausse demandée.

Lundi 13 janvier 1941. « En principe, la taxation jouera du prix du naissain et sera revisable tous les ans. La taxation de l'huître d'élevage est à l'étude. »

« Nos calculs sont basés sur les prix du naissain en 1938, soit un prix moyen de 28 francs, sur l'augmentation des charges de 20 % depuis cette époque, sur celle des prix des matériaux (fil de fer, chaux), sur celle prévue de la main-d'œuvre, sur les récoltes déficitaires de naissain depuis 1937 et des collecteurs restés à terre en 40, spéculations honteuses en 1938, 39 et 40. »

Ne revenons pas sur les taxes insuffisantes, jetons pour l'instant un voile discret sur les transactions réelles et ne maugréons même plus contre la brutalité de méthode des contrôleurs des prix. Ils étaient « d'époque ». La taxe fut supprimée pour la saison 1944-45.

La vie résiste aux règlements. M. DROUANT, relatant la réunion au cours de laquelle il fut décidé de demander la suppression de la taxe, le dit franchement : « Les règles de la répartition et les prix de la taxe officielle n'étant plus observées, il y a lieu de revenir à la liberté de vente des huîtres pour obvier à la situation chaotique du marché. » L'aveu est clair.

Nous nous contenterons de citer un extrait du courageux compte-rendu moral que fit M. DESCHIENS, président du syndicat de Pénerf, à l'assemblée générale du 24 juin 1943. Il dit exactement ce qu'il faut dire, malgré les risques que cela comportait.

« Je voudrais profiter de l'occasion pour dire aux innombrables administrations, organismes et Comités avec lesquels nous avons à faire et dont nous dépendons, qu'ils réduisent au strict minimum leurs demandes et qu'ils les coordonnent en pensant que nous sommes des travailleurs manuels et non des PAPERASSIERS ou des polytechniciens. »

« Nous voudrions que les services de l'Economie nationale et du contrôle des Prix puissent vivre seulement quelques jours notre vie de labeur et se rendre compte de la difficulté de notre travail, des risques, de la pénurie de matériel et même de main-d'œuvre. Cela faciliterait souvent nos discussions avec eux et les placerait *SUR UN PLAN PRATIQUE ET RÉEL ET NON SUR DES FORMULES MATHÉMATIQUES* discutables et souvent même remaniées ou arrangées suivant les circonstances et ne tenant pas compte des risques de métier ; des obligations professionnelles et naturelles ; des saisons, marées, intempéries, etc... »

« (Le syndicat) a poursuivi un assainissement de la *PROFES-SION QUI DOIT ÊTRE RÉSERVÉE AUX RÉELS PROFES-SIONNELS* et éviter l'ingérence d'intermédiaires aux dépens de la pêche et de la production et nous en avons demandé la suppression ou la diminution. »

« Dans une économie dirigée et contrôlée, qui en ce qui concerne nos produits nous a toujours paru corporativement nuisible et peu

propice à *L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION* et de *LA QUALITÉ DE CELLE-CI*, nous avons eu à défendre nos conceptions et nos intérêts vis-à-vis du comité central du Ravitaillement en poisson (C.C.R.P.). Contre ce comité, nous émettons le désir tout à fait régulier (loi du 23 mars 1941 sur la corporation des Pêches maritimes) que de nombreuses administrations et organismes pensent plus souvent qu'il existe une corporation des Pêches maritimes bien vivante et que celle-ci doit être consultée. C'est là la seule manière de faire pour harmoniser les conceptions que nous avons et les réalisations envisagées...

« Encore faut-il nous assurer notre pain quotidien, la dignité de notre travail, l'avenir de nos installations et celui de notre matériel et de nos familles, nos ouvriers et ceux qui viendront après nous, cela sans bouleversements passagers qui risqueraient de désorganiser cette activité. »

« Nous persistons à croire et à défendre que la *LIBERTÉ CONSCIENTE* dans la pêche et la conchyliculture, en nous donnant des possibilités de matériel suffisantes pour travailler est le meilleur gage d'une pêche et d'un produit acéré et amélioré et que les répartitions des produits de la pêche et de la conchyliculture à tous les stades sont souvent inefficaces et parfois nuisibles. »

M. DESCHIENS fut le seul à oser proclamer les revendications de la profession aussi hautement.

*
**

ACCROISSEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX ET PÉNURIE DE MATÉRIEL

C'est un slogan : « Tout augmente. On ne trouve rien. Il faut acheter au marché noir : la nourriture et les fournitures. On ne sait pas où l'on va. » Le sait-on aujourd'hui ?

Les ouvriers sont augmentés, mais les salaires n'arrivent pas à suivre la hausse de la vie. Aussi déplore-t-on, tout en les comprenant, que plusieurs nous quittent pour s'embaucher avec les Allemands. L'enthousiasme sera un peu moins grand par la suite lors du S.T.O. et plus d'un sera heureux de trouver un chantier ostréicole pour se camoufler.

Les salaires sont pour une journée de 9 heures :

	Hommes	Femmes	gardes
1942	55	40	1.650
1 ^{er} Janvier 1943.....	70	50	2.100
1 ^{er} Janvier 1944.....	95	65	2.805
1 ^{er} Avril 1945.....	120	90	
25 Juin 1945.....	130	110	3.900
Octobre-Novembre 1945.	150 (ou 180)	120	4.500

Le matériel ne peut se renouveler : plus de pointes ni de chaînes, ni de grillage galvanisé, pas de bottes, pas de cirés, pas de peinture, peu d'essence, pas d'huile, pas de graisse, pas de chaux, pas de fil de fer, pas de sacs, pas de ficelle. Il faudra des années à l'ostréiculture pour remettre son matériel en état. Il faut avoir été patron pendant cette période pour savoir ce que le moindre kilo de pointes coûtait de démarches et de « combines ».

**

DÉVELOPPEMENT DES EXPÉDITIONS

L'Angleterre n'achète plus. La Hollande prend seulement une petite quantité en 1943. Il va falloir se contenter du marché intérieur. Belon prend davantage que sa quantité ; Marennes également bien que, pour ce dernier centre, les transports soient difficiles. Morlaix est le grand client.

Et le reste ? On va l'expédier. Et encore, ne peut-on le faire que sur la partie occupée de la France. Les démarches et délais à la ligne de démarcation interdisent toute affaire avec la partie « non occupée ».

Mais Paris va absorber une quantité colossale d'huitres, malgré les prix sans cesse croissants. L'expédition arrive à débarrasser le Morbihan de son stock chaque année. On évalue à 1.200 tonnes environ la quantité d'huitres ainsi livrée. Le tableau ci-joint nous donne une idée du trafic par fer.

Tableau des expéditions des gares de Bretagne

BRETAGNE				
Années	Paris	Province	Exportation	Total
1934-35..	938 T. 610	700 T. 300	241 T. 645	1.880 T. 375
1935-36..	903 T. 410	619 T. 650	289 T. 045	1.812 T. 155
1936-37..	743 T. 470	371 T. 560	460 T. 010	1.515 T. 240
1937-38..	522 T.	281 T.	401 T.	1.304 T.
1938-39..	750 T.	781 T.	353 T.	1.884 T.
1939-40..	1.811 T. 883	855 T. 417	337 T. 575	3.004 T. 875
1940-41..	1.288 T. 568	1.205 T. 511		2.494 T. 079

AURAY

Années	Paris	Province	Total
1942	79 T. 897	126 T. 148	206 T. 045
1942-43.....	92 T. 084	296 T. 263	388 T. 347
1943-44.....	47 T. 348	287 T. 097	334 T. 445
1944-45.....	155 T. 596	105 T. 017	260 T. 613

VANNES

Années	Paris	Province	Exportation	Total
1934-35..	204 T. 927	100 T. 241	117 T. 417	422 T. 586
1935-36..	164 T. 894	70 T. 637	17 T. 972	252 T. 503
1936-37..	112 T. 629	61 T. 803	19 T. 710	194 T. 102
1937-38..	134 T. 974	75 T. 771	38 T. 296	248 T. 143
1938-39..	126 T. 260	88 T. 223	96 T. 279	310 T. 762
1939-40..	146 T. 509	88 T. 212	33	497 T. 871
1940-41..	278 T. 331	219 T. 540		535 T. 682
1941-42..	351 T. 514	184 T. 185		489 T. 147
1942-43..	289 T. 576	179 T. 571		331 T. 371
1943-44..	266 T. 859	64 T. 512		
1944-45..				

Il faut ajouter Locoal-Mendon et la consommation locale.

Que sera l'avenir ? Nul ne peut le prédire, mais il est certain que le **CENTRE MORBIHANNAIS EST ARRIVÉ À CONQUÉRIR UNE AUTONOMIE ÉCONOMIQUE CERTAINE**. Le fait est d'importance.

Il y a dans le Morbihan au 1^{er} Janvier 1945 :

77 établissements d'expédition de 1^{re} catégorie.
140 de deuxième catégorie.

Le Morbihan a acheté en étiquettes de salubrité :

1942-43.... 177.601 francs.
1943-44.... 70.240 francs.

247.841 francs.

Alors que Belon et Morlaix achetaient :

1942-43.. 50.904 (Belon) 48.290 (Morlaix)
1943-44.. 34.354 7.005

85.257 55.295

D'octobre à mars 1945 la consommation d'étiquettes a été pour le Morbihan :

1^{re} Catégorie 93.212
2^{me} Catégorie 5.272

**

OFFICE SCIENTIFIQUE DES PÊCHES

On n'est pas encore parvenu à percer le mystère du naissain. La reproduction demeure toujours soumise à des fluctuations capricieuses (voir les graphiques). Nous ne connaissons qu'un petit nombre des facteurs qui la déterminent. On sait seulement le rôle primordial de :

1° *la température*. L'huitre peut pondre à partir de 15 degrés. La fixation n'a lieu que si la température est au moins de 18 degrés. A 13°, les larves disparaissent complètement.

2° *la pluie*. On a constaté davantage d'émissions après une petite pluie fine, surtout orageuse.

3° *la densité*. Les larves libérées nagent en majorité à la surface, de jour la pluie les fait descendre. De même, les larves tombent sur le fond, la nuit.

On soupçonne une influence de *la lune* sur les émissions. Les tuiles posées en fin de morte eau sont plus belles que celles posées en pleine marée. Les grosses émissions ont lieu, 2 fois sur 3, deux jours avant le plein de la marée.

Y a-t-il une relation entre les fortes émissions et les *transgressions océaniques* ? La comparaison entre les dates citées par M. LE DANOIS dans son livre « L'Atlantique » et les maxima de naissain indique certaine concordance, mais pas absolue.

La *salinité* doit jouer également un rôle important, mais on n'a pas jusqu'ici fait d'observations à ce sujet.

La *lumière* solaire doit influencer la fixation des larves. Mais nous sommes encore très ignorants de l'action des rayons solaires sur la vie larvaire.

COEFFICIENT DE FIXATION L'étude du plancton est continuée. On y trouve au moment de la ponte les différentes larves à deux stades différents. Au premier stade la larve a un pôle aplati. Au deuxième stade, s'amorce une formation du talon. Le quotient des larves du deuxième stade par le nombre de larves du premier stade donne le coefficient de fixation.

Les espèces de diatomées rencontrées sont consignées sur des fiches avec leur proportion. On trouve les mêmes diatomées dans les rivières de Belon, Étel, Craeh, Auray, Golfe et Pénerf.

RÉORGANISATION DU CONTRÔLE SANITAIRE Le décret du 20 août 1939, qui étendit le contrôle sanitaire à tous les coquillages, fut appliqué à partir du 15 avril 1941, ce qui nécessita une réorganisation du service.

On note, depuis 1934, toutes les espèces animales et végétales

70

60

50

40

30

20

10

5

19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46

— RIV. D'AURAY
- - - TRINITÉ

Production de naissain 1919-1946

trouvées dans le plancton. De cette étude pourront surgir des conclusions très intéressantes pour l'ostréiculture.

Périmètre de salubrité. — Le contrôle sanitaire a décidé d'entourer les zones coquillières d'un périmètre de salubrité qui s'étend à plusieurs kilomètres du littoral. Pour le golfe du Morbihan le périmètre fut proposé en décembre 1938 au Conseil départemental d'hygiène et adopté par la Commission supérieure du 10 juin 1942. Les limites terrestres de ce périmètre sont : Loperhet (Plouharnel), Paradis, La route nationale 168, Plougoumen, Ploeren, Vannes, Saint-Léonard, R.N. 165 Theix, Surzur, Balanfouris, Sarzeau, G.C. 20 jusque Port-Navalo.

Le statu quo est accepté à l'intérieur de ce périmètre, mais il est « interdit de faire un dépôt et déversement solide ou liquide susceptible de nuire à la qualité hygiénique des produits ostréicoles ». Le contrôle intervint une fois à propos de l'abattoir de Sarzeau dont on voulait faire évacuer les égouts dans le golfe et exigea que l'évacuation se fit dans l'océan.

REPRODUCTION EN BASSIN

L'expérience de l'étang d'Argy fut renouvelée en 1943 mais cette année-là, le limon recouvrait les tuiles et les huîtres, formant une sorte d'écran qui empêcha la fixation du naissain. Le résultat fut nul.

Tous les organismes vichystes créés en exécution de l'acte dit loi du 13 mars 1941 ont été dissous par décret du 20 janvier 1945.

Aucun changement n'est intervenu dans les syndicats locaux du Morbihan.

**

IMPOTS

M. Alain PERCEVAULT demanda au Ministre des Finances que les ostréiculteurs soient assujettis non plus à l'impôt sur les bénéfices des professions non-commerciales mais à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Cette démarche était motivée par la tendance générale à **RAPPROCHER LE PLUS POSSIBLE L'OSTRÉICULTURE DE L'AGRICULTURE**, mais cela ne put avoir de suite, car l'impôt agricole « continue comme par le passé à être établi en fonction du revenu cadastral des terrains exploités »... et on ne peut l'appliquer à l'ostréiculture puisque les parcs sont situés sur le domaine public maritime non cadastré.

CHAPITRE III

LES BANCs NATURELS

L'ostréiculture, créée pour remédier à l'insuffisance des gisements huîtres naturels, ne peut absolument pas se passer des bancs. Ceci est l'évidence même : pour récolter du naissain, il faut avant tout des reproducteurs. Or les bancs naturels sont la grande source de naissains. Sans doute les parcs d'élevage contiennent-ils des huîtres reproductrices, mais en nombre insuffisant, et peu d'huîtres de 4 ans qu'on ne conserve pas généralement dans le golfe en raison de leur taux de mortalité élevé. Placer des collecteurs sans la certitude de bancs prospères à proximité, c'est installer des ruches sans abeilles. Le problème des bancs a été dès l'origine et est toujours « le » problème de l'ostréiculture morbihannaise. Il est étroitement lié à celui de la drague.

La « drague » est un événement maritime. L'auteur inconnu que nous avons déjà cité la décrit ainsi en 1875 :

« La drague a lieu généralement, dans le Morbihan, du 15 février au 31 mars ou à peu près. Un avis des jours de drague et des bancs à draguer est communiqué à l'avance aux ayants-droit. La pêche des huîtres est en effet exclusivement réservée aux marins inscrits et à leur famille la plus proche, c'est-à-dire aux mères, femmes et filles de marins.

« Nous ne pouvons nous empêcher de dire à ce propos que la loi telle qu'elle existe, ne remplit pas le louable but qu'on s'est proposé : donner un avantage à la classe si intéressante de nos inscrits maritimes. Un article de cette loi, en effet, permet à tout individu de se faire rayer des contrôles à son gré tant qu'il n'a pas réuni 24 mois de navigation à la petite pêche. Or qu'arrive-t-il annuellement ? Les commissaires de quartier sont assaillis chaque mois de Février des demandes de gens qui arment un bateau les 1^{er} Mars et désarment le 1^{er} Avril, date à laquelle ils se font rayer des contrôles. Ces gens appartiennent à tous les corps d'état sauf celui de marin, et peuvent néanmoins sans participer aucunement à la charge de la levée maritime bénéficier pendant 24 ans (un mois par an), du monopole de la drague. Est-ce donc là ce que le législateur a voulu ? Pour nous, nous croyons qu'une levée autorisée une fois seulement, en plein mois de Mars, sur les inscrits d'aventure, débarrasserait à tout jamais nos pêcheurs de ce parasitisme légal.

« Dès que l'avis a été donné, les patrons de bateaux apportent au commissariat de l'Inscription maritime les rôles d'armement, portant le nom des hommes ou des femmes d'équipage et la justification de leur droit. Suivant le nombre de bateaux armés et la richesse des bancs, le commis-

saire de l'inscription maritime les divise en plusieurs séries, qui draguent à des jours et sur des points différents.

« Voici maintenant comment la drague elle-même s'opère. La péniche garde-pêche, ou à son défaut ses embarcations, se rend sur le lieu désigné et le signale aux pêcheurs en mouillant des bouées en aval et en amont. Les bateaux dragueurs, avant de pénétrer dans l'enceinte, accostent la péniche et déposent leur rôle, dont on vérifie l'exactitude. Puis ils se tiennent sur les avirons ou mouillés sur leur drague si on leur en a donné l'autorisation. Les longres, côtres et autres bateaux appartenant aux parqueurs, acheteurs d'huîtres, se tiennent en dehors de la péniche. Au signal donné, les pêcheurs commencent à draguer le fond. L'équipage des petits bateaux est ordinairement composé de trois personnes, dont la plus vigoureuse tient en main la corde ou orin de la drague et relève cette drague quand elle devient trop lourde à traîner. Les grands bateaux ont quelquefois jusqu'à huit hommes d'équipage. Le total se compose environ de moitié de femmes et d'hommes ou enfants. Quand l'intervalle de temps fixé pour la pêche est écoulé, un second coup de carabine l'annonce aux pêcheurs. Tous doivent alors cesser instantanément de draguer, sous peine de voir leur pêche rejetée à la mer et de perdre le droit de draguer de nouveau dans l'année. Chaque bateau fait le triage des huîtres ayant au moins cinq centimètres de diamètre et va jeter les petites et les coquilles vides dans des points de l'enceinte désignés à cet effet par l'autorité. Puis les dragueurs sortent de l'enceinte en venant de nouveau accoster la péniche où les marins de l'Etat, sous la surveillance d'un officier de marine, du patron de la péniche et du syndic des gens de mer, vérifient si les huîtres conservées ont bien la dimension minimum de 5 cms. Ce travail, avec un peu d'habitude, se fait très rapidement, et la péniche est munie de lunettes en bois de 5 cms d'ouverture pour les cas litigieux. Dans le cas où un nombre notable de petites huîtres est trouvé dans un bateau, sa pêche entière est saisie et rejetée sur le banc.

« Une fois visité, chaque bateau dragueur reprend son rôle d'armement : il le rapportera de nouveau à la drague suivante et ainsi de suite jusqu'à la fin de la pêche dans la rivière. D'habitude, les pêcheurs s'assemblent autour des bateaux de marchands d'huîtres et leur vendent séance tenante leur pêche à des cours qu'on établit en commun. Très peu des huîtres de drague sont livrées directement à la consommation.

« Afin d'éviter le trop grand encombrement, on a été obligé de circonscrire dans certains endroits le droit de drague aux embarcations appartenant à une section particulière de la côte. Les bateaux de la rivière d'Auray ou des petits ports voisins par exemple, ont seuls la faculté de draguer dans la rivière d'Auray. Mais cette réglementation toute locale, se modifie suivant la richesse des bancs et le nombre des pêcheurs inscrits.

« Il ne nous reste plus qu'à donner par quelques chiffres une idée de l'importance de la pêche des huîtres sur les bancs du domaine maritime.

« Depuis le moulin de Boul-Ben et la chapelle de Sainte-Avoïe en amont, jusqu'à l'étier de Coat-Courzo en aval et en ne tenant pas compte des parcelles intermédiaires où la drague est moins rémunératrice, l'huîtrière en exploitation couvre une superficie de 300 hectares. En 1874,

607 bateaux de pêche montés par 2.076 personnes, marins, femmes et mousses y ont pêché neuf millions quatre cent soixante mille huîtres, vendues trois cent cinquante quatre mille sept cents francs.

« Dans le reste du département, il faut citer au premier rang comme huîtrière, l'anse de Pénéri puis la rivière de la Trinité, puis enfin celle du Blavet. »

Mais les bancs diminuent, s'appauvrissent. Certains même disparaissent. On parle pour mémoire de la *RIVIERE DE VAN-NES* ; Truescat, Bernon, Hur, Grand Banc Saint Victor, Penboch. Quant à la *RIVIERE D'AURAY*, on notait dès 1892 qu'« il y a malheureusement un fait dominant et sur lequel tout le monde est à peu près unanimement d'accord, c'est la diminution générale de la richesse des bancs du bassin d'Auray (1). Or on ne peut que constater la ruine absolue ou presque complète des bancs naturels qui ont fait autrefois la richesse de tant de centres de pêche. » (2).

Le tableau des dragues successives met en évidence la diminution de rendement des bancs. M. H. PERCEVAULT, partant de ces statistiques, a ramené les chiffres à une unité de mesure : le nombre d'huîtres pêchées pendant une heure par un dragueur.

RIVIERE D'AURAY

en 1878.....	747 huîtres.
en 1879.....	485 huîtres.
en 1880.....	315 huîtres.
en 1881.....	262 huîtres.
en 1891.....	69 huîtres.

La moyenne ne fait que décroître et le nombre de bateaux

1. Noms des bancs : Rivières d'Auray et du Bono
- Banc du Plessis
 - » de Rosnharo
 - » de Loquelias
 - » de L'Ours
 - » de Coat-Courzo
 - » du Mane-Verch
 - » de la côte du Bier
 - Anse du Moulin de Raden
 - Bono et Saint-Avoïe : Marie du chenal de la Sarcelle
- Rivières de la Trinité-Surzur et Saint-Philibert
- Saint Jean
 - Lac
 - de la Pierre Jaune
 - Cuhan
 - Gohenna
 - Gorwaterch
 - Banc de Larmor (Saint-Philibert)

2. Soba, 1852, page 235.

diminue chaque année : 126 bateaux à la Trinité en 1881 ; 25 seulement en 1890 (3).

De 1876 à 1882 venaient à Auray pour la drague 30 à 40 acheteurs, dont la moitié de la Tremblade. En 1890, ils n'étaient plus que 4 à 6 dont 1 ou 2 de sérieux qui font la loi. Alors la drague rapportait 8, 11, 13, 19 et jusqu'à 27 millions d'huîtres pour 1.200.000 en 1891.

Vingt années plus tard la situation est loin de s'être améliorée, puisque M. GUÉRIN-CANIVET signale dans son rapport du 20 novembre 1911 à Messieurs les membres de la commission extraordinaire de visite des huîtrières du quartier d'Auray :

« Insensiblement les bancs les plus reculés ont disparu ; puis, cette disparition s'est fait sentir près de Locmariaquer, faisant de plus en plus reculer vers le nord, dans la RIVIÈRE D'AURAY, la limite méridionale des bancs ; successivement les bancs du Lézard, du Bler, de l'Ours, ont disparu.

« Le banc de Coët Courzo est en voie de disparition de même que le banc du Moustoir et la réserve de Basse-Catique, elle-même, n'est pas ce qu'elle devrait être.

« Dans les rivières de SAINT-PHILIBERT, il n'existe plus de bancs depuis plusieurs années. Dans la rivière de CRACH, la partie sud est complètement dépourvue d'huîtres et tous ces gisements, à quelque rivière qu'ils appartiennent, étaient encore très prospères il y a 20 ans... La limite méridionale des bancs peut être considérée comme étant placée à la latitude du Fort Espagnol en rivière d'Auray et au nord immédiat du pont de Kerisper en rivière de Crach ; presque la moitié de l'étendue de chacune des deux rivières ne produit plus rien. »

« En 1912, « sur 12 bancs que comptait autrefois notre rivière, on n'en compte en réalité que 6 qui, au mois de décembre 1912, offraient quelque prospérité : tous sont situés dans la partie septentrionale de la rivière, commençant un peu en aval du Fort-Espagnol pour se terminer, d'une part au nord du Plessis dans le Loch et en face de la chapelle de Saint-Avoye dans la petite rivière du Bono.

« A LA TRINITÉ, c'est la même situation lamentable dans la partie sud. Le banc de Gowaterch ne donne plus que de très rares sujets. Le parc de la Gohenne en face de celui de Cuhau n'est qu'une accumulation d'une vase fétide et le fond de celui de la Pierre Jaune n'est actuellement constitué que par des coquilles très vieilles. Seuls les bancs de Cuhau, du Lac et de Saint Jean sont en très bon état. » (4).

En 1931, « la RIVIÈRE DE CRACH ne possède plus que le banc Saint-Jean dont la vitalité est très faible, quoique, à la visite de juin 1932, on ait trouvé une huître pour 4 m² au lieu de 1 pour 8 m² en juin 1931 : heureusement qu'ici les pares riverains viennent

3. Subs. 1891, page 303.

4. C.-R. de l'assemblée générale du 23 juin 1912 à Carnac.

actuellement suppléer à cette déficience. Seule la rivière d'Auray conserve en amont quelques huîtrières prospères ; il avait même paru possible d'en faire une exploitation partielle et réduite en 1931 et 1932. Le résultat a été un tel dépeuplement qu'on ne peut envisager qu'avec les plus grandes craintes le renouvellement d'une pareille opération. Le tableau ci-dessous montre la variation du nombre d'huîtres par m² durant ces dernières années. On peut constater que la pêche du banc de Saint-Avoye en mars 1931 et du banc de Marie en mars 1932 se traduit par une chute impressionnante de la densité de peuplement :

	Oct. 1930	Juin 1930	Oct. 1931	Juin 31
Banc de Saint-Avoye.....	6,07	1,9	2,7	1,9
Banc Marie.....	7	4,4	8,1	1,2
Banc du Plessis.....	5,42	2,1	3,7	1,6

Dès le 20 novembre 1911, GUÉRIN-CANIVET préconise le classement du BANC DE QUIBERON qui « produit des huîtres magnifiques, de très belle forme, et dont le fond est constitué par du sable propre ».

Pillé pendant la guerre, il fut exploité de 1919 à 1923, fournissant 2 millions 1/2 d'huîtres en 1919 et près de 8 millions en 1920, non compris 8 à 900.000 huîtres récoltées chaque année par les pêcheurs à pied.

En 1921 et 1922, le rendement tomba à un million par année (plus 800.000 et 400.000 pour la pêche à pied). La drague de 1923 ne produisit que 250.000 mollusques. Le banc fut pourtant dragué encore en 1924, en 1925, puis en 1928. Il donna cette année 5.200 kilogrammes d'huîtres.

Pendant toute cette période, la fraude s'exerça constamment malgré la surveillance des gardes-pêche. Aujourd'hui ce banc est à peu près ruiné.

GUÉRIN-CANIVET signale en même temps la richesse de la RIVIÈRE D'ETEL : « Les eaux de la rivière d'Étel jouissent de propriétés remarquables vis-à-vis de la croissance des huîtres et les qualités toutes spéciales de celles qui se développent tant dans le chenal de la rivière que dans les propriétés privées en font foi... »

« Cette rivière, dont l'entrée est assez étroite et qui s'élargit brusquement en avant de Pont Lerois, entournée par des courants violents... La partie septentrionale se divise en deux branches dont l'une est le chenal de l'Histrec (en breton : ster-en-histrec : rivières des huîtres) qui est séparée de l'autre par la presqu'île

(P. Voisin, attaché scientifique à l'O.P.M., « Revue des Travaux de l'O.P.M. », t. v. fasc. 4, déc. 1932).

du Plec ou pointe de Verdon. Cette dernière branche se divise elle-même en deux autres : le chenal de Landévant et le chenal de Nostang. Ces derniers chenaux ont une largeur insignifiante et le chenal qui résulte de leur union et qui suit par conséquent le côté occidental de la presqu'île du Plec n'a guère que 7 à 8 mètres de large dans sa partie la plus en amont où il est à peu près exclusivement vaseux ; en aval, ce chenal s'élargit jusqu'au Verdon. Les fonds de sable fin succèdent aux fonds vaseux et se réunissant à ceux du chenal de l'Histrec et la partie sud du chenal précédent forment une huître remarquablement productrice, puisque bien que constamment draguée, on y rencontre toujours des huîtres, mais celles-ci sont disséminées et le fait qu'après épuisement complet le banc se régénère de lui-même montre l'intérêt et la valeur de l'occasion qui s'offre d'en assumer l'existence par un classement officiel. »

M. JOUBIN, professeur au Muséum d'Histoire naturelle à Paris et de l'Institut Océanographique, souligne en 1907 que :

« Ce banc serait fort riche, car, bien que n'étant pas surveillé, les dragueurs y prennent une quantité d'huîtres. Mais sa vitalité est telle que quelques années après avoir été épuisé, il est reconstitué. Il serait important qu'il fût classé et surveillé, car, d'abord, les pêcheurs qui, actuellement, sous prétexte de draguer sur le banc jettent volontiers leurs engins sur les parcs, n'auraient plus de prétexte pour y venir, et, ensuite, on aurait là une réserve pour reconstituer l'industrie et l'élevage si les bancs des rivières voisines venaient à disparaître. » (5).

Le S.O.M. émit le vœu que la rivière d'Étel fût officiellement classée sur tout son parcours et dans toutes ses branches. Il obtient gain de cause et en 1925 une demande de déclassement de la rivière est rejetée par le syndicat.

Ce n'est certes pas faute d'avoir jeté des cris d'alarme que les ostréiculteurs ont vu se dépeupler leurs bancs. Mais c'est la Marine qui administre et surveille les bancs. Les Ostréiculteurs se trouvent donc dépendants des autorités maritimes. De son côté, la Marine est sollicitée par les pêcheurs qui ont toujours tendance à dévaster ces bancs pour en tirer un intérêt immédiat. Or les inscrits maritimes sont une force : ce sont des électeurs !

La vérité réside dans une juste mesure qu'il n'est pas toujours possible de trouver. Le rôle des Commissions est délicat.

Les Ostréiculteurs eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord entre eux sur l'opportunité du draguage. « Il faut NETTOYER

5. Bulletin de l'Institut Océanographique n° 39, Janvier 1907.



Photo Dalido, Cl. Ostrea.

COMPTAGE D'UN KILO DE NAISSAINS.



Photo Dalido, Cl. Ostrea.

LAVAGE EN PANIERS POUR L'EXPÉDITION.



Cl. Lambert.

GISEMENT NATUREL D'HUITRES A PÉNERF.



Cl. Lambert.

LA DRAGUE EN RIVIÈRE D'AURAY.

les bancs, disent certains ; nettoyer de la vase, des ennemis de l'huître et la drague seule peut nettoyer. Mais nettoyage ne veut pas dire *DESTRUCTION COMPLÈTE*. D'autres soutiennent que les bancs ne sont *PAS ASSEZ TRAVAILLÉS* et que c'est la cause de certaines maladies observées sur certains bancs. Pour quelques-uns la vase ne serait pas nuisible. Ainsi des fonds très propres n'ont donné certaines années aucun naissain. Ailleurs le premier jour de drague ne ramène pas grand chose. Il nettoie la vase et sous cette couche de vase on trouve les jours suivants des huîtres et du naissain de plus en plus abondant (6). Enfin, remarquent-ils, laissez un banc estimé détruit en repos pendant plusieurs années et il se repeuplera de lui-même, sans nettoyage aucun. » (7).

Les pêcheurs ont toujours tendance à réclamer la drague : En 1881, ils prétendent « que les bancs ne sont pas assez dragués, que les huîtres sont superposées en couches épaisses dans les chenaux et que de là viennent leur maladie. On fait prospector les bancs par un scaphandrier. Une commission composée du Commissaire de l'inscription maritime d'Auray, de l'inspecteur des pêches du quartier d'Auray, du capitaine du garde-pêche « Bler » et de deux ostréiculteurs étudie les résultats et conclut « que les huîtres des bancs naturels de la rivière d'Auray ne sauraient vivre superposées en couches épaisses ; que là où il y avait superposition, les huîtres de la couche inférieure seraient bientôt envasées et que la mort s'en suivrait. » (8).

M. MARTIN de Kergurioné se lamente « devant ce spectacle profondément triste que celui de cette œuvre de destruction consommée par les bras mêmes de ceux dont elle prépare la ruine »...

Malheureusement, ce sont certains marins qui étaient consultés dont les avis seuls ont toujours prévalu et ont entretenu les commissions de visite dans les illusions auxquelles les faits donnent un éclatant démenti. » (9).

Il est certain que la Marine ne semble pas avoir toujours pris des décisions opportunes. M. H. PERCEVAULT est obligé de le dire : « Hélas ! les procès-verbaux des Commissions sont souvent des boîtes à surprises... En 1890 l'état de chaque banc examiné, connu, discuté, et la récapitulation faite des points où il a paru à la majorité de la Commission que l'on pouvait impunément draguer, il a été décidé que la pêche pourrait avoir lieu pendant trois semaines, sur douze points différents... »

6. Soba, 1886, page 165.

7. Exemple de l'Ours, cité par Coste. Soba 1892, page 350.

8. Soba 1891, page 329.

9. Soba 1891, page 329.

« Mais vous le savez, la Société, dans cette Commission de 6 membres, ne possède qu'une voix ; c'est peu pour une Société qui compte autour d'elle tant d'intéressés dont elle a pris en main la cause. Il y a encore des huîtres, draguons. - La majorité n'est pas sortie de là. » (10).

Le banc de Pénerf fut détruit en 1890. « Il fut pourtant soumis régulièrement à l'examen des commissions de visite qui ont constaté l'existence des huîtres jusqu'au jour où la dernière a été pêchée. » (11)

C'est en 1912 seulement que l'Administration de la Marine a décidé l'admission de 2 ostréiculteurs au sein des commissions de visite qui doivent fonctionner quatre fois par an. Mais ce n'est pas encore suffisant, car la Marine « veut bien accepter les ostréiculteurs à titre de théoriciens, mais elle a soin de les avertir que du jour où, des paroles, elle se déciderait à passer aux actes, elle se privera de leur concours. Et n'est-ce pas précisément... »

Un décret du 10 août 1913 réduit le nombre des visites à deux par an.

Or, en cette année 1912, la Marine décida la drague ou plus exactement le « nettoyage » du banc de Mané Vere'h. Le 4 mars 1912, le Président proteste énergiquement. « La drague est donc décidée et il ne me reste qu'à m'incliner devant cette décision suprême que je continue à considérer comme désastreuse... Deux jours et cela pendant 2 heures chaque jour, il sera procédé au nettoyage du banc du Mané Vere'h. LE NETTOYAGE d'un banc est une chose qui, FAITE AVEC DISCERNEMENT, est excellente en soi, et si j'applaudis à celui de l'Ours, qui fut autrefois le plus prospère de notre région et dont les fonds aujourd'hui ne sont plus constitués que par des accumulations d'une vase fétide, il m'est impossible d'éprouver la même impression en ce qui concerne le banc du Mané Vere'h dont les fonds sont en état très satisfaisant si ce n'est à son extrémité nord et qui sont garnis d'huîtres... »

J'ai donc le droit de m'étonner qu'on parle de nettoyage quand c'est une VÉRITABLE EXPLOITATION qui va se produire et je proteste avec énergie contre un artifice qui travestit la vérité ; qui fait qu'en réalité trois bancs seront dragués au lieu de deux qu'on annonce officiellement et qu'on va porter aux 2/5^e de leur étendue totale la superficie des bancs livrés cette année aux pêcheurs.

Si c'est la destruction qu'on recherche des sources où s'alimente notre industrie, c'est bien le moins que nous demandions qu'on le fasse ouvertement et qu'on nous dise sur quelle thèse on a bien pu

10. Soba 1891, page 273.

11. Rapport de Guylasse, Soba 1892, page 337.

s'appuyer pour induire en erreur l'Administration supérieure... »

Après des années d'expérience fatales, on dut enfin reconnaître que le draguage abusif était l'une des principales causes de dépeuplement des bancs. « Les bancs se perdent parce qu'on ne les nettoie pas assez. Envoyez les marins draguer pour les nettoyer, ils détruisent le banc. » (12).

Il y a d'abord un *trop grand nombre de dragueurs*. Beaucoup de gens étrangers au métier de la mer : charroliers, aubergistes, cultivateurs... prennent part à la drague. « Il paraît de toute justice que, puisque l'ostréiculture, par la prise de possession des rives, empêche ou limite la pêche en rivières, les compensations qu'elle peut rendre par la pêche des huîtres soient réservées à ceux qui souffrent de ces envahissements, c'est-à-dire aux seuls pêcheurs et marins. » (13).

Si l'on ne peut réduire le nombre des dragueurs, qu'on limite du moins la durée de la drague.

Il faut de toute nécessité assurer également le « REPOS DES BANCs ».

Les préliminaires de la loi du 9 janvier 1852 édictaient que les bancs ne sont utilement exploitables que tous les trois ou quatre ans. En réalité, dans notre quartier, la drague s'étendait indistinctement sur la plus grande partie de nos huîtrières.

Dès 1881, la Société souhaitait que la drague fut interdite pendant plusieurs années sur les bancs. Mais se rendant compte que cette mesure ne pourrait jamais être prise, elle ne la porta pas devant la Marine (14).

JARDIN affirmait « qu'exploiter une huîtrière sur laquelle il n'y a pas de reproduction, c'est manger son capital ».

En 1881, le Docteur BROCCHE préconise la drague sur un même banc que tous les 2 ou 3 ans. « Telle est la pratique suivie à Arcachon et j'ai eu occasion de dire que les résultats en étaient excellents. » (15)

BOUCHON-BRANDELY affirmait encore que « le repos, la surveillance et l'ensemencement méthodique sont les seuls et vrais moyens de préserver et de régénérer nos huîtrières naturelles ».

M. GUIYASSE, ancien député et président en 1891 de la Commission extraordinaire de visite des bancs, écrivait au Ministre de la Marine « que si on laissait les bancs d'huîtres existants dans un repos complet pendant un temps suffisant, on verrait promptement se reconstituer les richesses huîtrières perdues ».

12. Désiré Jardin, Soba 1886, page 171.

13. Soba 1881, page 54.

14. Soba 1881, pages 54-55.

15. Rapport au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Soba 1881, page 97.

A la suite de ces visites, et sur l'intervention de nombreux ostréiculteurs et pêcheurs, on adopta le principe de l'assolement fixé à une période de trois ans (16).

Les professionnels émettent des vœux identiques :

M. CORNILLEAU : « La rivière de la Trinité est absolument ruinée si l'on continue à draguer, surtout si c'est au mépris de toutes les sages prescriptions édictées par l'illustre COSTE... Un repos absolu est nécessaire pendant plusieurs années. »

Benjamin LE ROUX en 1909 : « Qu'on laisse les huîtres tranquilles. C'est tout ce qu'elles demandent et vous verrez plus tard le bénéfice que les marins et les ostréiculteurs en pourront retirer. » (17).

En 1891, les ostréiculteurs et les marins d'Étel adressent une pétition et M. GESTALIN, ostréiculteur à Belon, écrit une lettre réclamant encore pour la conservation des bancs l'interdiction de la drague.

C'est un naturaliste, M. DANTAN, qui, en février 1913, explique que la drague ne serait pas tellement nocive si on en respectait les règlements :

« Le draguage, que l'on inculque depuis fort longtemps, est utile, non point tant comme on le prétend souvent pour nettoyer les bancs, mais plutôt pour enlever les vieilles huîtres dont la croissance est à peu près achevée et qui ont perdu une partie de leur fécondité. De plus, le draguage a cet avantage, en remuant les huîtres, de les séparer les unes des autres et de leur donner de la place pour croître. Les dragues lourdes tuent bien quelques jeunes huîtres, mais leur nombre paraît faible et cela ne me semble pas par suite avoir beaucoup d'importance. Il faut donc draguer les bancs sans les épuiser... La mortalité des jeunes est certaine, mais cependant, je ne crois pas que ce soit encore là la raison de l'appauvrissement des bancs. *UNE DES CAUSES PRINCIPALES* doit être attribuée à *LA GRANDE DESTRUCTION DES JEUNES HUITRES PAR LA NON-APPLICATION DES LOIS AU MOMENT DU DRAGUAGE*. Lorsque la drague est remontée à bord, elle ne contient souvent qu'un petit nombre d'huîtres et une grande quantité de jeunes huîtres et de coquilles sur lesquelles se trouve le naissain. La loi dit que les coquilles et les jeunes huîtres doivent être rejetées à l'eau dans le banc où elles ont été prises (18). Il est indispensable que ce règlement soit appliqué et rigoureusement

16. Soba 1891, page 355.

17. Soba 1893, page 344.

18. Note sur l'exploitation des huîtres par M. de Chasseloups Loubat, ministre de la Marine, du 23 mai 1865.

appliqué. Or, il ne l'est plus. Pendant le draguage, les pêcheurs emploient leur temps de la façon la plus avantageuse pour eux. Ils s'efforcent de draguer le plus d'huîtres possible. Puis, comme certains ostréiculteurs peu consciencieux ne demandent qu'à leur acheter leurs petites huîtres et à prendre les coquilles sur lesquelles ils savent que se trouve du naissain, ils se rendent à la vente et aucun triage sérieux n'est fait. »

« Autrefois, on ne devait vendre que 2 heures après la fin de la drague pour permettre le triage. Aujourd'hui s'il y a un semblant de triage au port, les coquilles sont rejetées sur place et même si le fond est favorable la plupart des jeunes huîtres meurent étouffées sous la multitude des coquilles. » Il faut que les coquilles soient rejetées à la mer sur le banc, le bateau étant en marche, pour éviter les amoncellements.

On a même vu une année des ostréiculteurs qui avaient prêté leurs chalands pour y déposer les coquilles, conserver ces coquilles et les semer sur leurs pares.

M. H. PERCEVAULT cite en exemple un triage effectué sur des huîtres qu'il avait achetées à Auray en 1911 (banc de Loquetas). « Au mépris de tous les règlements, devant les agents de la Marine, impuissants et débordés, il avait été, en 8 jours de pêche, c'est-à-dire en 8 jours de drague, enlevé 11 millions tant de petites huîtres que de naissain sur coquilles.

Un autre a acheté 6 tonnes d'huîtres de drague de Quiberon. Il fait lui-même le triage et trouve exactement 2 tonnes d'huîtres ayant la dimension réglementaire ; le reste, soit 4 tonnes, se compose de petites huîtres n'ayant pas 5 cm.

INSUFFISANCE DES MESURES DE PROTECTION ET DES SANCTIONS CONTRE LA FRAUDE

Une autre cause de l'appauvrissement des bancs incombe tout entière à l'administration de la Marine : c'est la Fraude.

Les fraudeurs ont une hardiesse inouïe et ils ont des complicités qui les rendent insaisissables. « Tous les ostréiculteurs savent bien que les maraudeurs des bancs du domaine public ou des pares particuliers ne vont pas porter leurs captures sur le marché public. Ils exercent leur industrie à l'aide de certains propriétaires de pares avec lesquels ils s'entendent pour jeter au moment favorable leurs huîtres dans leurs pares recéleurs. Celles-ci se confondent aisément avec les huîtres déjà existantes et elles sont vendues sans que rien trahisse leur origine. » (19).

19. Soba 1882, page 133.

D'après M. COSTE, la drague à la chevrette — lorsqu'elle se pratiquait dans le golfe — favorisait la fraude et troublait le naissain au moment où il sort de l'huître... (20). En tout cas, sur les 500.000 huîtres de Bascatie qu'il ensemença à Berno, presque toutes furent volées.

L'administration de la marine fit placer des pontons : (« Le Barbillon » à St-Avoye, le « Morbihan » à l'Ours et bien d'autres) ; construire 3 sinagots ; enfin elle obtint une vedette à vapeur, mais rien n'arrive à bout des sinagots. Il est vrai que certaines mesures ne furent pas très heureuses.

Ainsi vers 1890, on déplaça le ponton de Hoernie qui fermait la porte de la rivière d'Auray. C'était permettre le libre accès et la sortie libre aux fraudeurs venant de la rivière de Vannes (21).

En 1895, de mieux en mieux... « du jour au lendemain les divers pontons et péniches de la rivière de Vannes, montés par une quarantaine d'hommes, ont été supprimés laissant à quelques gardes maritimes une besogne évidemment trop lourde... Les péniches n'avaient pas encore disparu à l'horizon que trois cents bateaux à la voile étaient réunis draguant à qui mieux mieux... Des torpilleurs furent mandés qui prirent quelques fraudeurs, mais ces torpilleurs à peine partis tout recommençait de plus belle. » (22).

En 1911, M. DANTAN constate lui-même sur le banc de Quiberon la nuit, au clair de lune, la présence de 21 sinagots qui tranquillement draguaient sur le banc. Le bateau de surveillance « La Mouette » venait d'être, 6 mois après sa mise en service, renvoyé à Lorient pour des réparations qui durèrent au moins trois mois. « Pendant ce temps les sinagots sont les maîtres : avec une voile sans numéro ils draguaient même en plein jour, se moquant des garde-pêches qui n'ont aucun moyen de les poursuivre. »

Un commissaire de la Marine à Auray écrit à son Préfet Maritime comment il procéda pour supprimer la fraude. A une époque où la rivière d'Auray était infestée de sinagots et où les plaintes des riverains affluaient chaque jour plus nombreuses, notre commissaire écrivit au Recteur de Séné pour l'engager à défendre à ces audacieux paroissiens de draguer frauduleusement en rivière d'Auray. Le recteur accepte et l'écrit au Commissaire. Hélas ! le Commissaire s'en va une nuit en plate avec deux de ses gardes. Il se glisse le long de la côte de Baden à la faveur de l'obscurité. Que voit-il ? Trois sinagots qui ravagent Bascatie. Deux réussissent à s'échapper, mais le troisième est de bonne prise et c'est ligoté

20. Soba 1892, page 350.
21. Soba 1895, pages 5-6.
22. Soba 1895, pages 7-8.

au fond de son embarcation qu'il est amené à Auray avec une partie de ses huîtres qui serviront de pièces à conviction. Et notre Commissaire de demander à son Préfet ce qu'il doit faire des huîtres, de l'embarcation et du bonhomme. » Et M. PERCEVAULT, qui rapporte cette anecdote, de conclure : « Et ceci se passait en 1830 ; l'Ostréiculture n'était pas encore à protéger. »

La morale de tout ceci est qu'il y a toujours eu des fraudeurs et qu'il y en aura toujours. Tout de même l'Administration pourrait et aurait pu les réduire considérablement si elle avait voulu employer les moyens nécessaires. Mais ne dit-on pas que parfois les gardes ferment les yeux. Frauder n'est pas voler, n'est-ce pas ?

En tous cas, les mesures de répression sont nettement insuffisantes. « Il est éœurant de constater que la pénalité encourue par les délinquants est ridiculement insignifiante vis-à-vis du dommage causé et du bénéfice réel qu'ils en retirent. La confiscation des engins de pêche et des cargaisons serait déjà plus efficacement utile. » (23).

En 1885, la Société demanda que les douaniers coopèrent à la surveillance. Il lui fut répondu que « les vols commis sur les pares à huîtres ne constituent pas des délits de pêche et qu'aucun texte de loi n'autorise la Marine à verbaliser en cette matière. La surveillance de ces pares ne saurait donc être considérée comme un concours prêté à un service public et les agents de douane ne peuvent dans ces conditions en être chargés (24). »

Jusqu'à ces dernières années, les ostréiculteurs n'ont cessé de réclamer que la garde des bancs leur soit confiée. Est-il tellement certain que la surveillance serait plus effective ?

Le syndicat intervint en 1911 et obtint que le port d'attache de la vedette des gardes soit le Fort Espagnol et non Auray.

RECONSTITUTION DES BANCs DISPARUS

Lorsque le mal est fait, il s'agit de le réparer. Le syndicat ostréicole s'y est employé constamment. Lisez les procès-verbaux des assemblées, la correspondance du Président. C'est un leitmotiv continuel. M. H. PERCEVAULT présenta un rapport remarquable sur la question au Congrès de Marennes en 1912. Nous en citerons de longs extraits ; car ce sont des pages de doctrine d'ostréiculture morbihannaise :

« L'intensité de la reproduction est en raison directe de la richesse en reproduction et cet axiome a pour corollaire que nous

23. Guérin-Canivet.
24. Soba 1886, page 82.

avons un intérêt supérieur à faire revivre nos bancs disparus par les méthodes que nous suggèrent la nature et notre expérience personnelle. »

« La reconstitution d'un banc disparu est une chose essentiellement délicate exigeant une connaissance parfaite des fonds d'abord et ensuite des moyens à employer pour rendre à l'industrie ostréicole des terrains que le plus souvent une drague intensive, qu'elle soit officielle ou clandestine, lui a ravie. »

Je n'hésite pas à dire que, dans certains cas, cette reconstitution est matériellement impossible ; et comme preuve à mon assertion, je citerai le banc de l'Ours en rivière d'Auray. Dragué à blanc en 1881 par 832 embarcations que montaient 2.961 pêcheurs, il n'est plus depuis cette époque qu'un désastreux souvenir mais immédiatement les récoltes diminuaient étrangement dans tout le secteur compris entre la pointe de Kerlavarec et celle du Fort Espagnol, les plaintes se faisaient nombreuses et en 1889 seulement, à la suite des réclamations réitérées de la SOBA, il fut décidé d'opérer sur les réserves de la Basse-Catique un prélèvement de 400.000 huîtres destinées à réensemencer le banc ruiné.

Un an après, en novembre 1890, les membres de la commission de visite voulurent se rendre compte de la situation et je lis dans le bulletin numéro 29 de la Société les lignes suivantes extraites du rapport qui lui fut communiqué :

« La ruine du banc de l'Ours s'accroît tous les ans surtout dans la partie sud ; les fonds sont encombrés par des dépôts de toute espèce et nos 7 coups de drague n'ont ramené que 112 huîtres escortées de 3.300 coques ? Plusieurs coups supplémentaires donnés à l'endroit précis où eut lieu l'an dernier un ensemencement de 400.000 huîtres prises sur la réserve de la Basse-Catique nous rapportèrent une seule huître et environ 600 coques. »

En 1892, nouvelle visite sous la présidence de M. GUIYESSE, député du Morbihan. Celui-ci ne fait que confirmer le rapport précédent.

En décembre 1911, « nous n'avons pas trouvé de trace, dans les mêmes parages, d'un nouvel ensemencement qu'avait cru devoir opérer l'année précédente l'Inspecteur des Pêches de notre quartier ? »

Parce que l'on avait trop attendu ! Dans la plupart des cas c'est une lourde faute d'attendre que l'envahissement par les zostères soit complet et provoque un envasement souvent noirâtre et fétide qui gagne peu à peu et répand des germes de mort dans un rayon qui aurait pu rester indemne et n'est que la préface d'une irréparable ruine.

Ce qu'il faut faire au contraire, c'est de remédier au mal dans le moindre délai, c'est de ne pas laisser à la vase le temps de se déposer en une couche épaisse dans les excavations au fond des sillons creusés par la drague et d'y ensemercer le plus vite possible les coquilles destinées à remplacer les huîtres pêchées et qui rétabliront le niveau désirable en comblant les excavations.

Ces coquilles, il faudra les sécher au préalable, et ensuite les enduire d'un léger lait de ciment, toutes ces choses destinées à faciliter la prise du naissain.

Ce n'est qu'après cette appropriation qu'on sèmera les huîtres pêchées sur la réserve voisine et dont la fonction sera de garnir bientôt les collecteurs du banc rénové.

Il arrive cependant exceptionnellement que, sous l'action des courants et que dans certaines conditions, des bancs comme le banc de Larmor dans la rivière de Saint-Philibert peuvent être utilisés encore après plusieurs années, soit partiellement comme celui du Lézard en rivière d'Auray, soit en totalité comme le banc de la Pierre-Jaune dans celle de la Trinité.

« Par qui seront tentés ces essais de reconstruction ? »

« Ce que Jardin disait en 1891, nous n'avons encore qu'à le répéter en 1912 « nous y mettrons tous nos soins, et toute notre expérience professionnelle ; nous nous chargerons à nos frais, sous la surveillance de l'Administration, de reconnaître, de baliser, de préparer et d'ensemencer le banc. Nous fournirons les coquilles qui doivent servir de collecteurs. Ce n'est pas une concession que nous demandons. Tout cela deviendrait propriété de l'Etat et servirait en cas de pléthore à créer d'autres bancs, à aider la chaîne à se reformer. » »

A la suite de ce congrès, le Syndicat demanda que des essais de reconstitution soient effectués sur l'ancien banc du Lézard en rivière d'Auray et sur celui de Larmor en rivière de St-Philibert (25).

GESTION DES BANCs PAR LE SYNDICAT

Le 25 mars 1911, M. RIGGINE DE FOUGEROLLES propose la concession en rivière d'Auray et de la Trinité au Syndicat d'un ou plusieurs bancs appauvris. Au mois de juin, les ostréiculteurs jetteraient leurs coques préalablement séchées et enduites d'un lait

de ciment. Seuls les ostréiculteurs seraient admis à y draguer, une fois les bancs repeuplés. L'expérience a déjà prouvé qu'on obtient ainsi d'excellents résultats. M. PERCEVAULT avait jeté pendant l'été de 1907 des coquilles sur son parc de Saint-Philibert. En 1911, dans un espace qui ne mesure pas un are, il a récolté plus de 20.000 huîtres de belles dimensions.

Hélas ! une circulaire du Ministère de la Marine ramène la théorie selon laquelle le banc doit être nettoyé pour conserver sa vitalité.

Le 18 janvier 1912 arrive la réponse de Paris, signée DELCASSÉ : « Même limitée à des bancs appauvris, la concession des gisements naturels à un Syndicat priverait l'ensemble de la population d'une source de revenus encore appréciables.

« Si, d'autre part, des efforts doivent être tentés pour rendre aux gisements en cause leur ancienne productivité, j'estime avec vous que c'est à l'Administration à en prendre l'initiative et à supporter la charge de cette opération d'intérêt général. »

En 1929 (Plan de M. J. GOUZER) 10 hectares de parcs sont demandés en aval de la rivière vers Bascatique ou l'Ours. Il serait accordé qu'on n'y draguerait pas pendant 15 ans et on reconstituerait le banc en y jetant des cassages et en détruisant les parasites.

Un décret du 3 mars 1930 accorde 5 hectares à Bascatique. On y procède à l'immersion d'huîtres mères, de jeunes huîtres et de collecteurs.

Essai timide et sans lendemain, tombé en désuétude.

En 1933, M. GOUZER demande le déclassement du banc de Bascatique, sous réserve que les concessionnaires détenteurs de parcelles loties les consacrent exclusivement à l'élevage, c'est-à-dire n'y posent pas de collecteurs. En 1934, 10 hectares divisés en 50 parcelles de 20 ares sont attribués à des inscrits maritimes.

Dans la mise au point de l'importante réunion tenue à Auray le 14 mars 1940, le Président du Syndicat rappelle le but essentiel : « produire davantage à la tonne, pour abaisser le prix de revient de l'huître ». Ce qui ne peut s'obtenir qu'avec des bancs prospères. Pour y arriver le faudrait que le S.O.M. obtienne « la concession de ces bancs ruinés, pour une période de 25 ans, renouvelable par exemple ». Ensuite un gardiennage sévère serait assuré par les ostréiculteurs et l'Administration de la Marine. On organiserait une société de gardiennage dans le genre de celle qui existe déjà à Marennes, la Tremblade : gardes jurés et réquisition de toutes embarcations à moteur, pouvant servir à cette surveillance. Les postes de garde-pêche seraient reliés téléphoniquement (ou radio-

phoniquement) et alertés dès l'apparition des fraudeurs. Il faudrait enfin obtenir contre ceux-ci des sanctions impitoyables.

Les chenaux de la rivière d'Auray, de Berly jusqu'à la pointe de Kerloarech, sont concédés, en date du 24 septembre 1943, au groupement des syndicats ostréicoles de Loemariaquer, de Larmor et du Bono « avec » l'autorisation de disposer en vue du repeuplement en huîtres de terrains domaniaux. « Il n'est pas question pour l'instant de redevances. La question se posera lors du renouvellement quinquennal. »

Cette mesure est une *RÉVOLUTION DANS L'HISTOIRE DES BANCs*. C'est un premier succès, facilité par le fait que beaucoup de pêcheurs du Bono, autrefois hostiles, sont devenus eux-mêmes parqueurs et ont tout intérêt à la reconstitution des bancs.

Mesure encore incomplète puisque le syndicat devrait gérer tous les bancs de la rivière d'Auray sans exception.

On a dragué sur les bancs du haut et réservé le produit de cette drague sur les bancs du bas. On a jeté une vingtaine de tonnes de sujets de tous âges. Et dès 1944, les résultats s'en faisaient sentir. Ils sont encore meilleurs en 1945 puisqu'on constate une production égale à celle de la rivière de la Trinité.

En résumé, la vie d'un banc passe par trois stades : prospérité, décroissance, anéantissement.

Il faut repeupler le banc détruit et trouver pour chaque banc le taux d'extraction qui correspond à sa vitalité : enlever 30 tonnes par exemple pour une capacité de reproduction de 55 à 60 tonnes.

CHAPITRE IV

LES PORTUGAISES

Comment se fait-il que l'huître plate soit devenue dans le Morbihan la seule espèce cultivée alors que tant d'autres centres producteurs comme Arcachon, affineur comme Marennes, n'ont pas hésité à faire coexister la plate et la portugaise ? Y aurait-il incompatibilité entre la gryphée et nos eaux, impossibilité de s'acclimater ? Certes non, bien au contraire, serions-nous même tentés de dire. Mais c'est un fait que les ostréiculteurs morbihannais se sont de tout temps — parfois violemment — élevés contre l'intrusion de l'étrangère. Fait de volonté humaine opposée à l'expansion naturelle d'une espèce animale. C'est tout le petit drame qui se joue ici.

**

Dès 1867, des essais furent tentés dans le Morbihan : 1.200 portugaises sont parquées dans la rivière de Crach, d'autres à Lorient où on les cultive longtemps à côté des plates sans qu'il y ait jamais trace de reproduction.

En 1869, M. LEROUX place dans la rivière de Crach 30.000 gryphées de 2 à 4 ans qu'il fait venir de Lisbonne. En 1873, nouvelle importation de 40.000 sujets cette fois. Mais l'indignation fut si grande que LEROUX dut les retirer. Cela n'empêcha pas qu'en 1874 on trouva des naissains de portugaises sur les roches de la rivière.

En 1872 ou 1873, 10.000 portugaises avaient déjà été jetées dans la rivière d'Auray et y restèrent, malgré les protestations de COSTE. En 1877, un navire entra en rivière chargé de portugaises. On acheta les huîtres et on les enterra !

M. DE TRÉVENARD, maire d'Auray, adressa en août 1878 une pétition au Ministère de la Marine demandant l'interdiction absolue de l'huître portugaise dans les eaux situées au Nord de la Loire. Aucune décision administrative ne suivit, l'entente existant entre les parqueurs du Morbihan étant une garantie suffisante.

Dès sa fondation, la S.O.B.A. adresse une nouvelle pétition, le 28 janvier 1881 : « Nous désirons conserver l'huître de nos côtes

intacte de race pure, sans aucun mélange avec l'huitre portugaise. Nous persistons à craindre qu'un mélange, qu'un croisement pourrait avoir lieu, ou, tout au moins, que par sa fécondité surabondante, l'huitre portugaise se substituerait tôt ou tard à l'huitre française native, appréciée à juste titre en France et à l'étranger.» (1).

Le Ministre, se réfugiant derrière la liberté de commerce, ne prit aucune décision.

La portugaise est pour nos ancêtres l'ennemie mortelle : « Ce hideux mollusque dont la laideur égale le goût désagréable et qui a usurpé le nom d'un produit si justement estimé des gourmets ». Ce sont surtout des raisons commerciales qui motivent cet « ostracisme » (c'est le cas de le dire).

Une documentation importante parut en effet le 16 octobre 1885, traitant « de l'innocuité absolue des huîtres du bassin d'Auray au point de vue des inconvénients que présenterait l'introduction dans les eaux de la Zélande de l'huître très inférieure du Portugal et du midi de la France ».

« Il faut absolument conserver notre huitre armoricaine intacte, de race pure. C'est là une question de vie ou de mort pour les ostréiculteurs du Morbihan, et, le jour où il serait établi que nous avons dans nos eaux des huîtres autres que celles-ci, ni Marennes, ni la Manche, ni l'Angleterre, ni l'Irlande ne viendraient chez nous. »

Les savants pensent que le métissage est impossible. BOUCHON-BRANDELY, du Collège de France (Inspecteur général des Pêches maritimes, décédé à Paris le 23-6-1893) ne croyait pas au métissage : « Il se rendit dans le bassin d'Arcachon et tenta le croisement de l'œuf de portugaise par les spermatozoïdes de cette même espèce. Au contraire, il n'observa aucun résultat lorsqu'il mit des œufs d'huître plate en présence de spermatozoïdes de portugaise, ou inversement. » (2).

Toutefois, on craint que, par sa vigueur, la portugaise ne soit un danger pour la plate. Ce fut l'opinion de BROCCHI VIALLANES, étudiant en 1892 la nutrition des deux espèces, démontra que l'huître plate de 18 mois filtre un litre d'eau à l'heure, la portugaise 5 litres 5. Il en concluait que la portugaise pouvait vivre là où la plate disparaissait faute de nourriture.

Les naturalistes JOUBIN et GUÉRIN-CANIVET croient eux aussi au danger de la cohabitation. GUÉRIN-CANIVET ne croit pas à l'extension naturelle des gryphées vers le nord.

En 1887, deux ostréiculteurs introduisirent à nouveau des

1. Soba 1881, page 22.

2. Ranson, « La Vie des Huîtres », Gallimard 1943, page 176.

portugaises, l'un dans la rade de Lorient (M. CHARLES), l'autre à la Trinité (M. DE WOLBOCK). Ils adressèrent même une pétition au Ministre ; mettant en avant la liberté de commerce et l'exemple des autres centres ostréicoles qui distançaient le Morbihan au point de vue économique, celui des Anglais eux-mêmes qui avaient été contraints d'admettre les portugaises dans leurs parcs.

Ce fut une levée générale de boucliers. L'immense majorité signa une protestation en date du 4 juillet 1887 : « Nous ne voulons pas plus en 1887 qu'en 1881 et en 1878 empêcher le commerce de la Portugaise. Il s'agit non pas de commerce, mais de reproduction et d'élevage. Nous demandons de défendre d'une façon absolue l'introduction des huîtres portugaises dans les quartiers maritimes de Vannes, Lorient et Auray. » (3).

Les maires des communes intéressées signent la protestation et demandent au Préfet du Morbihan de la soumettre au Ministre de l'Agriculture et de l'Industrie afin de solliciter leur bienveillant appui auprès de leur collègue de la Marine. Les députés du Morbihan et du Finistère effectuent au même moment plusieurs démarches auprès du Ministre de la Marine en faveur de cette nouvelle pétition.

M. BROCCHI, dans une lettre du 15 août 1887, est formel : « L'INTRODUCTION DE GRYPHÉE DANS LES EAUX DU MORBIHAN SERAIT UN VÉRITABLE DÉSASTRE POUR L'OSTRÉICULTURE. »

Cette fois l'Administration fit bon accueil à la requête.

*
**

La question devait rebondir lorsqu'on s'aperçut que la portugaise s'acclimatait sur nos côtes.

« Vers 1897 ou 1898, quelques paniers de portugaises furent déversés, soit par négligence, soit peut-être par malveillance, et à l'époque d'émission des produits génitaux dans l'Étel : « il y eut une véritable invasion de jeunes portugaises sur les rochers d'aval. Toutes disparurent l'année suivante, n'ayant probablement pas rencontré les conditions favorables à leur développement. »

En 1900 et 1902, des portugaises furent également jetées sur certains parcs de Crach ; elles ne se sont pas reproduites.

D'après M. JOUBIN, en 1906, « malgré la surveillance, les règlements et les interdictions, on trouve chaque année dans les bancs, les parcs et les collecteurs, un très petit nombre, quelques unités,

3. Jardin 1887, page 203.

d'huitres portugaises qui sont immédiatement détruites. Elles proviennent, soit d'embryons transportés par les courants, soit d'huitres fixées sur la carène des bateaux, soit d'autres causes accidentelles. Jusqu'ici, elles ne se sont installées nulle part sur la côte d'Auray. » (4).

Le syndicat crut bon cependant d'émettre un vœu le 3 avril 1910 pour maintenir l'interdiction des huitres portugaises dans les eaux bretonnes et, le 23 juin 1912, l'assemblée générale à Carnac se montra nettement hostile à l'introduction des portugaises et des huitres d'Areachon.

M. GUÉRIN-CANIVET, en conclusion d'une importante étude sur la portugaise dans les eaux armoricaines, affirmait l'impossibilité de l'extension de la portugaise dans les eaux armoricaines « en raison de la salinité et de la température de l'eau ». Il n'y a donc pas à craindre, au point de vue pratique, que les effets depuis si longtemps redoutés d'une concurrence vitale, du fait de la gryphée portugaise, n'amènent quelque jour la disparition de l'huitre indigène dans les eaux armoricaines. » Toutefois les ostréiculteurs ne se laissèrent pas convaincre.

Et voici qu'après la mortalité de 1920, la portugaise apparut à Damgan. Des marchés étaient même passés pour en amener dans la région d'Auray lorsque parut le décret du 26 février 1923, interdisant l'introduction de la portugaise au nord de la Vilaine (5).

En 1926, le S.G.O., appuyé par l'office scientifique des pêches, demande que « la limite soit ramenée à la Loire, dont le courant doit constituer à l'extension de la portugaise un obstacle plus sérieux que celui de la Vilaine ».

« L'Administration de la Marine marchande, considérant qu'il n'y a aucun danger démontré pour les pères du Morbihan, n'a pas consenti à modifier la réglementation. »

Les ostréiculteurs croient toujours au péril : « Sur 160.000 naissains de plates, M. Théophile MARTIN trouve, en 1927, 60 portugaises. Ce n'est pas énorme mais en raison des qualités prolifiques des gryphées, il est nécessaire de veiller. » (6).

« On trouve persistants quelques petits gisements à l'entrée de la rivière de la Trinité, vers Saint-Goustan en rivière d'Auray (en 1924, on en trouva une certaine quantité sur les cales de radoub d'Auray) ; sur la roche bénite, au Sud de Sarzeau.

En 1927, M. THÉBLEMONT relève quelques portugaises : 4 pour 200.000 huitres.

4. Lambert, O.C.M., mars 1937.
5. Lambert, O.C.M. 1937, loc. cit.
6. C.-R. réunion du 17-2-27.

Le naissain de portugaises dénombré sur les collecteurs de la région d'Auray avait pu être évalué en 1929 à 10 ou 12 pour un million de plates (7). On en trouve également à Pénérf et à Saint-Philibert.

M. DUGAST, à l'assemblée générale du S.G.O. de 1936, avait émis le vœu qu'on puisse installer des dépôts temporaires de portugaises au nord de la Vilaine. Le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande refuse en citant l'avis de M. LAMBERT le 13-2-37 : « Une introduction massive de portugaises signifierait tout de suite la diminution de l'élevage des huitres plates, plus fragiles, plus chères et peut-être dans un avenir plus éloigné la raréfaction de ces huitres. Les exemples de la région de Marennes-Oléron, de celle du centre ouest le prouvent. Je conclus donc au maintien des prescriptions édictées par le décret du 26 février 1923. »

« Il paraît indiscutable, écrit le directeur de l'O.S.T.P.M., que si l'on se réfère aux nombreuses enquêtes entreprises depuis 1931 par l'office, la portugaise continue sa marche vers le nord en s'acclimatant peu à peu. On peut d'ailleurs noter que ce mollusque paraît, dans la région de Vannes, avoir résisté aux froids exceptionnels de l'hiver 1938-39 et que par conséquent son acclimatation est indéniable (11 mai 1939).

Le 27 mars 1938, le syndicat demanda au S.G.O. « que l'importation dans les eaux (morbibannaises) des huitres plates vivant dans le même milieu que les portugaises soit interdite dans le Morbihan, au nord de la Vilaine. On signale même des immersions frauduleuses de naissains de portugaises envoyées d'Areachon au fond de sacs remplis par dessus d'huitres plates. » (8).

Le syndicat rappela le 26 octobre 1938 « qu'autrefois la limite extrême pour la culture de la gryphée était la Loire et que, depuis quelques années, cette limite est remontée à la Vilaine ». Il demanda également « la drague des bancs de portugaises en formation dans le bassin armoricain et plus spécialement de la baie du Bile et de celui de Riantec ».

Le Ministre de la Marine répondit au Président du S.G.O. le 26 juin 1939 : « Les enquêtes effectuées d'accord avec le S.G.M. ont permis de constater qu'il n'existait pas de gisements d'huitres portugaises dans les quartiers de Lorient, d'Auray et de Vannes, mais qu'il y avait des huitres de l'espèce disséminées tout le long de la côte de ce dernier quartier de la Vilaine à Pénérf, en particulier à Cromenach et sur la côte de Damgan au sud de Larmor. Des naissains d'huitres portugaises mélangées avec des huitres ont

7. Lambert, O.C.M., loc. cit.
8. O.C.M., avril 1938.

également été découverts sur certaines moulières du quartier de Vannes, situées au nord de la Vilaine. » Il n'y a pas de trace d'huitres portugaises au Bile ni de banc d'huitres à Riantec.

**

Cependant, il y a toujours des adeptes de la Portugaise dans le Morbihan. M. FRICK remit l'affaire en question dans une lettre du 2 février 1939 :

« Dès les derniers soubresauts du désastre de 1919 Arcachon se lança résolument dans la culture de la portugaise et l'on doit dire qu'il y trouva sa prospérité. Il y a quelques douze ans il utilisa les 500.000 francs de la subvention Rio et put nous acheter du 18 mois et du 2 ans... Il dispose d'environ un milliard d'huitres plates de tous poids, chiffre voisin sans doute de son stock de portugaises.

« Alors ! ce vicieux boniment qui veut que la portugaise détruise la plate quand les tuiles placées en juillet-août pour la récolte de cette même portugaise se couvrent de plates ! Or ce stock 15 fois supérieur au nôtre ne se vend pas alors que dans tous les centres français, même Arcachon, on trouve des importations obstinées natives du Portugal.

« N'est-il pas également temps d'abolir le deuxième odieux boniment qui laisse entendre qu'à prix égal, le consommateur préfère l'huitre plate...

« Est-il temps de mettre à l'ordre du jour l'étude de l'introduction de la portugaise dans notre bassin ? A chacun de prendre ses responsabilités.

« Je demande également l'autorisation d'effectuer un essai, aussi timide soit-il, avec du 18 mois de portugaises... ».

Un referendum lancé par le syndicat parmi tous les ostréiculteurs en 1943 donna les résultats suivants :

POUR L'INTRODUCTION DE LA PORTUGAISE : 75 à 80 % dans la rivière de Pénerf ; 90 % rivière d'Étel ; 60 % rivière de Vannes ; 30 à 40 % rivière d'Auray ; 15 à 20 % à la Trinité.

Dans l'état actuel, les opinions sont donc les suivantes :

OSTRÉICULTEURS Une *minorité hostile* à la portugaise dans le Morbihan demande que la limite soit reportée à la Loire au lieu de la Vilaine. Les autres se reportant à l'exemple d'Arcachon estiment que ce serait une source de prospérité et un affranchissement de la tutelle des acheteurs de plates.

SCIENTIFIQUES

— *Aucune hybridation possible des deux espèces.*

— Avis partagés sur la *concurrence vitale*, « celle-ci n'est un facteur puissant que lorsque les espèces vivent très rapprochées dans un milieu pauvre en nourriture. » (9).

Au contraire, M. LE DANOIS y croit (10).

— *Acclimatation* de la portugaise dans les eaux armoricaines et montée vers le Nord.

L'OFFICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PÊCHES en appelle à la plus *extrême prudence* :

M. LAMBERT croit, qu'en envahissant les collecteurs, la portugaise générerait grandement le captage du naissain de plates.

Pour le directeur de l'O.S.T.P.M. : « il serait extrêmement imprudent d'accepter ou de tolérer les importations de portugaises au nord de la Vilaine, même lorsqu'il ne s'agit que de dépôts destinés à la vente immédiate car des coquilles déplacées ont une tendance à frayer immédiatement.

« J'estime qu'il convient de s'opposer à tout dépôt de portugaises dans les eaux du Morbihan et de faire détruire les naissains de gryphées et surtout les huitres adultes. » (11 mai 1939) (11).

9. Lambert, O.C.M. 1927.

10. O.C.M. 1938, page 7.

11. Reproduit dans l'O.C.M., août 1932.

CHAPITRE V

PSYCHOLOGIE DE LA PROFESSION

LES GROUPES SOCIAUX

LE GROUPE « PATRONAL » Il y a « un » paysan, « un » soldat de tous les temps et de tous les pays. Il n'y a pas encore « un » ostréiculteur, en Bretagne encore moins qu'ailleurs peut-être et pour diverses raisons.

L'esprit d'une profession, c'est en somme la mémoire collective du groupe. Pour s'établir, il lui faut du temps et de la continuité pendant au moins *trois générations*. Or on peut compter sur les doigts les ostréiculteurs qui sont dans le métier depuis trois générations. Le hiatus de la mortalité en est, en partie, responsable. Par contre, il est remarquable que ceux-là présentent entre eux une certaine ressemblance de mentalité : atavisme, tradition d'honnêteté, amour-propre des beaux produits, amour raisonné du gain (pas d'âpreté ni de cupidité), esprit de pondération. Là où ils sont le plus nombreux, à Locmariaquer (ailleurs ils sont isolés), on trouve un esprit de corps qui n'existe pas dans les autres localités, une entente tacite. Locmariaquer n'est pas seulement un groupe, c'est une véritable « communauté », la seule pour l'instant. Mais si le travail continue régulièrement pendant de nombreuses années, une autre « communauté » existera au Bono.

Souvent l'activité professionnelle détermine la *classe sociale* et l'unité de classe spécifie l'esprit de la profession. Ici point du tout, mais au contraire une bigarrure de classes sociales : des nobles, du clergé (tel ou tel « Pasteur » est parqueur et, aux marées, il avance l'heure de sa messe, s'il le faut, pour aller sur son parc), des marins du commerce et de l'Etat, des officiers en retraite, des commerçants retirés ou encore exerçant (bouchers, charcutiers, boulangers, hôteliers, marchands de bestiaux, meunier, minotier, quincailleurs, teinturiers, etc...), des intellectuels (licenciés, professeur), des professions libérales (médecins, dentistes, avoués...), des illettrés, des paysans, des cantonniers, et la liste n'est pas close.

Quel esprit commun pourrait surgir entre ces hommes dont la vie de famille, le genre de vie, les relations, les loisirs sont si dissemblables. Les bottes ôtées, chacun retourne à son groupe social :

qui à son bureau, qui à son salon, qui au café du coin où il belote. L'activité professionnelle elle-même n'est pas identique et les intérêts sinon opposés du moins *divergents*. Un éleveur, un producteur et un expéditeur n'envisagent pas le problème des prix de la même manière.

Notre analyse sera plus heureuse en partant du point de vue économique. Aucune hésitation possible. Il y a deux catégories bien distinctes : les « gros » et les « petits » comme « ils » disent.

Parmi les « gros », il faudrait encore subdiviser en amateurs et en professionnels.

Les « gros amateurs » ont une profession principale autre que l'ostréiculture qui est pour eux un superflu, un accessoire, un placement de capitaux. Ils habitent en ville ou dans leur propriété. Ils ignorent souvent la mer, le bateau. Ils ont un garde consciencieux qui dirige le travail, assume la marche de l'entreprise, mais n'en reste pas moins, à quelques exceptions près, un salarié. Eux se contentent de visiter les parcs trois ou quatre fois l'an, de faire les achats et les ventes, de tenir la comptabilité et d'« encaisser ». Ce sont de véritables capitalistes au sens péjoratif du mot.

Les « gros professionnels » vivent de l'ostréiculture. C'est leur occupation principale et même unique. Ils disposent de grandes étendues de parcs, résultat du travail patient de trois générations ou héritage fortuit, ou bien ils concentrent plusieurs petits chantiers, assumant eux-mêmes le cycle complet, de la production à la consommation. Ce sont en général des trusts familiaux entre les mains de véritables industriels. Ils sont dangereux car ils sont plus puissants que les unions et syndicats et on tremble qu'ils n'aient pas toujours le sens de leur responsabilité sociale. Grâce à Dieu, jusqu'à présent, ils se sont montrés, dans l'ensemble, à la hauteur de leurs devoirs. Leur genre de vie, leur culture sont plutôt inférieurs à ce que laisserait supposer le volume de leurs affaires. Leur fierté est de posséder une belle maison bien en vue, une vedette plus puissante et plus rapide que celle du voisin dans laquelle on pavanera à la distribution d'essence dédouanée, et un yacht pour se promener le dimanche. Leurs enfants (ils en ont trois ou quatre) sont élevés dans des collèges et pensions choisies plutôt pour l'éclat que pour la formation, au demeurant pensions catholiques, bien que la nuance politique soit plutôt radicalisante chez beaucoup.

Si l'ostréiculture morbihannaise est ce qu'elle est, c'est à eux qu'elle le doit. Ils en ont été les fondateurs, puis les continuateurs entêtés. Plus récemment, ils ont assumé « l'expédition », et doté le bassin d'une relative autonomie commerciale. Ils n'ont pas hésité à sacrifier des capitaux pour arriver à ce résultat. Ils travaillent

eux-mêmes dans la vase, dans les chalands avec leurs ouvriers, car « ils ne sont pas fiers avec le monde ».

Hommage doit leur être rendu, il est mérité.

Les « petits ». Ah ! ils sont nombreux ! la majorité. Il y a onze cent soixante dix neuf concessionnaires de parcs de moins d'un hectare, soit 78 % de la totalité des parqueurs. Le tableau annexe donne la répartition exacte des concessionnaires par superficie de parcs et par localité.

Les petits sont en général des inserits maritimes, des veuves de marins, des retraités. Leur parc est un jardinnet bien soigné. Toute la famille y travaille. Le rendement est extraordinaire : point de frais généraux et mortalité moindre. On n'y trouve pas un bigorneau perceur, le limon est arraché dès son apparition. Une huître est-elle sortie de sa place ou ensevelie que sa position est immédiatement rectifiée.

On les trouve partout, surtout au Bono, à Pénéf et à Séné.

Entre les « gros » et les « petits » il n'y a pas « lutte de classe » à proprement parler, mais une certaine rivalité. Les petits se plaignent que les gros accaparent tout. « Les parcs sont leur fief, on les en a déposés ». Mais ils oublient que sans les « gros », il n'y aurait pas d'ostréiculture et peut-être plus d'huîtres plates.

BLAISOU et SIMÉON, des « Sillons de la mer » sont des « petits » d'Arcahon, mais ils sont les mêmes que ceux de chez nous : — « On veut reprendre le parc. L'ingénieur, un monsieur avec binocles a dit : « Il n'y a rien dans ce parc. On me l'a pillé, a répondu Lanogue. — On dit ça, qu'il a fait l'autre. — Vous êtes tous les mêmes. Vous voulez un parc, et puis vous le laissez sans rien dedans. Vous revendez les huîtres qu'on vous donne. »

...« Il n'a rien dit. On ne peut rien. Ce n'est pas à nous. Tu travailles sur un parc, tu le fais, tu le crées de tes mains, de tes bras, de ta tête, de tes sous et puis on peut te l'enlever sans crier gare, si ça plaît à quelques messieurs qui veulent le donner à ceux qui en ont tant et plus, et qui invitent à des parties de chasse et à des parties de pêche, et qui écrivent dans les journaux ceci et cela sur les huîtres, et sur l'effort, et sur le grand labeur qu'ils font faire aux autres, pardi.

— Parle bas, a fait Siméon, je travaille chez un gros, moi. » (1).

Discussion-type de bistros du port plus ou moins longue et plus ou moins violente suivant le degré de « pression ».

1. Jean-Alexis Nérot : « Les Sillons de la Mer », roman. Pion 1941, pages 197 et 198.

Hectares	Pénerf	Etel	Trinité	Bono	Locmariaquer	Larmor	Golfe	Total
53								
28								
20							1	1
19								
18								
17								
16								
15								
14					1			1
13								
12							2	2
11					1	1		2
10	1							
9					1		1	3
8	1	1			1	1	1	4
7	1	3			1			3
6	1		1					7
5	1		1		3	1	1	10
4	2	5	2		1	2	3	14
3	2	6	5	1	9	4	3	23
2	11	10	2	1	8	10	6	39
1	21	17	5	2	14	10	7	66
1	21	29	9	3	25	14	7	86
1	225	105	124	215	121	74	22	1.179
Total	266	176	149	221	186	118	372	1.488

LE GROUPE « OUVRIER »

Les ouvriers sont permanents ou saisonniers.

Les permanents, ce sont surtout les « gardes ». Le garde est payé au mois. Il habite au chantier. Sa mission est de faire travailler les ouvriers et de surveiller les parcs, de jour comme de nuit, le dimanche comme sur la semaine, car les fraudeurs et les pirates rôdent toujours. C'est un rôle et une situation intermédiaires entre un contremaître de l'industrie et un gérant agricole. Les gardes sont la doublure des patrons. Dans les entreprises où il n'y a pas beaucoup à faire l'été, les gardes pêchent dans le golfe ou dans la baie de Quiberon. Ils sont généralement inscrits maritimes. Un bon garde est menuisier, car il y a toujours à travailler le bois : bateaux, vannes de bassin, outils à réparer, caisses à fabriquer...

Les ouvriers saisonniers comprennent d'abord les hommes : des inscrits maritimes en retraite ou sans embarquement, des jeunes sans métiers, mais surtout des femmes. Il doit y avoir une proportion de 3/4 de femmes dans les chantiers (en moyenne 4 à 5 ouvriers par

chantier) : veuves, jeunes filles, femmes de marins. Toutes aiment « travailler à la côte », « aller aux parcs ». Ce sont des femmes admirables de courage, d'endurance, de force physique. Bien souvent elles remplacent les hommes, savent « nager » dans les plates et les chalands, portent des sacs de 40 kilos. Elles font l'étonnement de tous les étrangers.

Le matin, elles partent en bande, font à pied ou en bicyclette 4 et 5 kilomètres, toujours exactes par n'importe quel temps. Au chantier, elles passent leur culotte de toile bleue serrée aux genoux ou un pantalon d'hommes, leurs bottes, un vieux sac comme tablier et en avant !

A midi, la pose est d'une heure pour le repas. Les petites gamelles s'alignent autour du feu de bois de coaltar dans l'âtre. On s'assied sur un banc, sur les caisses et la gaieté règne. S'il fait froid, une ridée après déjeuner vous réchauffe.

Le nombre moyen des ouvriers pendant la saison est d'une douzaine par chantier. On ne sort pas de la forme exploitation agricole. La législation du travail le reconnaît qui rattache les ouvriers ostréicoles aux assurances sociales et allocations familiales agricoles.

Chaque chantier a son « esprit », ses traditions, ses manières de faire. En plusieurs endroits, à la fin de la saison, le patron offre à son personnel une promenade en car ou en bateau. Les relations entre patrons et ouvriers sont, presque partout, empreintes de franchise et de loyauté. Les différends qui peuvent surgir, au sujet des salaires par exemple, ont été réglés à l'amiable jusqu'ici. La paie se fait sur la base de 8 heures de travail par jour, assurances sociales (part ouvrière) et contribution nationale déduites, avec un jour de congé payé par mois de travail. Ici ou là, certains incidents ont pu être exploités par des organisations ouvrières. Il s'en est suivi de part et d'autre, un raidissement dont, au fond, les ouvriers font les frais.

La situation des inscrits maritimes employés chez les ostréiculteurs n'est pas clairement définie. La marine menace périodiquement de leur ôter la navigation. Il faudrait que ce point litigieux soit tranché définitivement. Il est utile de se rappeler à ce sujet le texte du vœu déposé par M. THIÉBLEMONT au S.G.O. le 7 septembre 1925 :

— Considérant que les ouvriers ostréicoles dans les centres de reproduction pendant toute la période de travail, six mois environ, travaillent journellement dans des chalands portant entre 10 et 15 tonnes et naviguant par leurs propres moyens (aviron, voile ou moteur) ;

— Considérant que les pêcheurs de langons, par exemple, ne sont jamais au large dans les conditions littéralement requises par la loi et que toute la durée de leur embarquement leur compte.

— Considérant que l'ouvrier ostréicole vit exclusivement du produit d'une industrie marine, c'est-à-dire de la mer, et que pendant la morte saison il peut se livrer à la pêche côtière ;

— Considérant que tous les ouvriers ostréicoles embauchés au mois sont enrôlés sur des embarcations de pêche...

— Emet le vœu « que tous les inscrits maritimes définitifs, employés au mois régulièrement, enrôlés sur un bateau, ne voient plus leur navigation réduite ». (2).

*
**

CARACTÉRISTIQUE PSYCHOLOGIQUE

PAYSANNERIE DE LA MER

L'ostréiculteur, comme son nom l'indique, est un « cultivateur d'huîtres ». Son métier s'apparente de très près à l'agriculture comme en témoignent son « genre de vie » et la « succession de ses travaux » et en fait un être amphibie : mi-terrien, mi-marin. C'est un « laboratoire de la mer », suivant l'expression d'un député du crû.

Comme le paysan, l'ostréiculteur « recueille » des « semences » que la nature lui fournit tantôt en abondance, tantôt chichement sans qu'aucune rationalisation soit possible. Il les élève grâce à l'action nutritive du sol et de la mer, n'exerçant lui-même qu'une action très indirecte et minime sur la rapidité de la pousse ou sur la qualité du poisson. Il se borne à des travaux « d'entretien » semblables au binage et au sarclage : piquetage, désensablage, coupe du goémon, suppression des parasites et des nuisibles.

Vient l'époque des grands travaux, de la « moisson marine » aux environs de Pâques. Puis ce sont les mois calmes d'été consacrés principalement à la remise en état du matériel et au sablage (analogue à l'opération de l'assolement).

Les travaux ostréicoles et agricoles sont donc parallèles, quoique décalés dans les saisons. Même milieu, même mentalité.

L'ostréiculteur est entièrement dépendant de la nature : des marées, du gel, des fléaux. Il n'est pas en son pouvoir de modifier ces données. Il s'y soumet en fataliste, courant autant d'aléas que l'agriculteur.

Comme le paysan, il travaille « en famille ». Dans les deux

2. « La Marée », septembre 1925.

corporations, nous retrouvons intacte la valeur spirituelle familiale. Les pères se transmettent de pères et fils et sont généralement proches de la maison d'habitation.

Mais hélas ! comme le paysan, l'ostréiculteur est farouchement individualiste. Il aime être maître chez lui, garder pour lui ses projets, conclure ses marchés dans le secret. Il n'a pas le sens de l'économique. Beaucoup d'ailleurs ne comptent pas. Ils voient ce qui reste à la fin de l'année. Répugnance naturelle à toute organisation syndicale ou corporative qui viendrait le brider. Politique corporative à courte vue. Comportement de franc-tireur. Envie et jalousie du voisin. Difficulté de coopérer. En un mot, psychologie « primitive, non évoluée ».

Honnêteté en affaires. Les marchés s'écrivent rarement. On se frappe la main et la parole est donnée. Il y a eu toutefois un fléchissement de la conscience sur ce point pendant la guerre. Avec la hausse des prix en cours de saisons, on en était arrivé à établir des distinctions très subtiles : « promis n'est pas traité » — « traité n'est pas vendu » — « vendu n'est pas livré ». Ce ne furent heureusement que quelques ombres isolées.

L'huître est un animal vivant que l'ostréiculteur « élève » et qu'il aime parce qu'elle vient de « chez lui », de « son parc ». La couleur de la coquille, de la naeure, est plus belle que chez le voisin. Le romancier d'Arcahon nous le dit encore :

« C'est un long travail qui diffère de la pêche. Il y faut du goût, du soin, de la grande patience, et un bel amour de ce métier de la mer où le travail ne manque pas, ni la peine. Ce qui le payait mieux que l'argent, c'étaient les étiquettes : « Lavroques, Santages, expéditeurs... » ; c'étaient les consommateurs gourmands qui murmuraient à la dégustation : « elles sont grasses... ».

« Eh oui, elles étaient grasses ! et saines, et fraîches. Blaison se baissa, en prit une, au hasard, la secoua dans l'eau vive, puis il l'ouvrit, d'une poussée de son couteau. Grasse elle était, la valve lisse, blanche... Il la goûta, le front plissé, comme un vigneron tâte son vin, inquiet d'abord, et puis réjoui, mais sans le laisser autrement voir que par la malice plus vive des yeux... »

Les pères voisins s'alignaient... et la mer bleue « ensemençait les sillons des pères, où le flux, mesuré, envoi ses vagues au labour. » (3).

*
**

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

IMPRÉVISIBILITÉ

L'ostréiculture n'est pas un métier. C'est une spéculation. On fixe les prix sans savoir ce qu'on relèvera. Il y a des variations de 400 % entre le maximum

3. Jean-Alexis Néret : « Les Sillons de la Mer », Plon.

et le minimum. En 1940, la récolte de naissain est de 180 millions d'unités ; en 1941, elle est de 50 millions seulement. En 1929, par suite de l'hiver rigoureux, 100.000 tuiles récoltent 1 million de naissains ; en 1930, 5 millions. Il est impossible de parler d'un prix de revient. C'est se placer sur un terrain faux.

On achète du naissain sans savoir quel prix on le vendra dans trois ans, à supposer même que la monnaie reste stable. Peu importe la quantité de naissains. Si le 3 ans s'est vendu cher, le naissain se vendra cher, même s'il y en a beaucoup, sauf toutefois si l'abondance dépassait les possibilités d'étendage, ce qui est rare.

Donc que faut-il faire ? Vendre le naissain produit ? ou le garder trois ans ? Cela ne réussit pas toujours de le garder.

Ainsi en 1926, 1 million de naissain à 115 francs le millé vaut 115.000 francs. En 1929, on vendra 300.000 huîtres d'un poids de 40 kilos (cette année-là) au prix de 10 frs le kilo = 120.000 francs.

Bénéfice : 5.000 frs (les frais, et les intérêts ne sont pas comptés).

Le rendement des mêmes parcs varie d'une année à l'autre pour les mêmes frais généraux. Il est différent d'un parc à l'autre, ce qui occasionne des prix de revient très différents. On estimait que le naissain revenait :

- au Bono, à 0 fr. 90 en 1942 ;
- à la Trinité, à 1 fr. 40 la même année.

Une longue pratique, la compétence ou l'habileté ne servent à rien. Les bonnes années ne dépendent pas de l'ostréiculteur, mais de la pousse comme en témoigne le document suivant :

EXPLOITATION DE 100.000 TUILES

Années	Récolte	Vente	Frais exploitation	Intér. cap. 1-56 ans - 4 %	Compte profits et pertes	Prix du millé
1926	200.000	23.000	43.000	1.000	- 21.400	115
1927	1.500.000	97.500			+ 53.100	65
1928	1.200.000	81.000			+ 36.600	67,5
1929	3.000.000	126.000			+ 81.600	42
1930	4.000.000	90.000			+ 45.600	15
1931	5.000.000	125.000			+ 80.600	25
1932	5.000.000	75.000			+ 31.600	15
1933	4.000.000	80.000			+ 36.600	20

Vente de ce naissain produit gardé 3 ans sur parc.

Années	Prix un million	Poids mille en 3 ans	Prix du 3 ans au kilo	Tonnage 3 ans	Ventes	Diff. ent. achat et vente	Moyenne Frais exploit.	Intérêt 4 %	Compte
1926	115.000	40	19	12	138.000 + 23.000	21.600	10.000	- 8.600	
1927	65.000	45	8	13,5	108.000 + 43.000	21.600	10.000	+ 11.400	
1928	67.000	50	9	15	135.000 + 63.000	21.600	10.000	+ 36.400	
1929	42.000	45	3	13,5	108.000 + 66.000	21.600	10.000	+ 35.400	
1930	18.000	42	5,5	9,6	52.800 + 36.800	21.600	10.000	+ 5.200	
1931	35.000	55	6	16,5	99.000 + 74.000	21.600	10.000	+ 42.400	
1932	15.000	37	4,5	11	49.500 + 34.500	21.600	10.000	+ 2.900	
1933	20.000	49	5,5	12	66.000 + 46.000	21.600	10.000	+ 14.400	

Pour les intérêts du capital, il n'a pas été tenu compte des 3 années avant la première vente, ni du capital achat huîtres.

CONCLUSIONS

- 1° Le bénéfice n'a aucun rapport avec le cours du trois ans.
- 2° Les bonnes années sont celles de bonnes pousses.
- 3° Si on ne considère que la différence entre le prix d'achat et ventes, on est toujours en plus-value. Seule une comptabilité nous enlève cette illusion.
- 4° Il n'est pas tenu compte dans ce tableau de la mortalité par accidents tels que : froid, tempête.

Nous avons choisi 1926-1933, années où les salaires et les frais d'exploitation sont restés stables et les prix normaux avant 1938.

BASES IRRATIONNELLES

L'ostréiculteur morbihannais se trouve dans la situation d'un paysan qui n'aurait que des pommiers, sans autre récolte. Certaines années, il ferait 100 barriques de cidre, certaines autres 20. Les bonnes années sont une assurance-garantie pour les mauvaises années.

Le petit exploitant qui a 20.000 tuiles, s'il les place au bon moment, même dans une mauvaise année, aura une récolte superbe. Il a intérêt, dit-il, à ce que la récolte ne soit pas bonne, car il vend cher et à moins de frais.

Moins il y a de naissain, plus on pose parce qu'il est cher. Plus on pose, moins il y a de naissains à la tuile. Et c'est la désagrégation de la profession. En 1945, comme en 1886, l'abondance

d'exploitations, loin d'être un signe de prospérité, est un signe de crise.

Pour remettre l'ostréiculture dans une saine position et l'organiser sur une base industrielle, il faudrait augmenter le nombre de fixations du naissain et pour cela pratiquer une politique des banes. Et tout se remettra dans l'ordre. Supposons 100.000 tuiles avec 100 naissains à la tuile. Cela ferait 10 millions de naissains, soit 2 millions d'huitres à vendre en « trois ans » à 30 kilos au mille. Cela fait 60 tonnes. Il y aurait moins d'acheteurs, le prix baisserait et la profession s'assainirait d'elle-même.

**

RENDEMENT

Les bonnes années masquent les mauvaises et leurrent l'ostréiculteur lui-même. Son enrichissement est souvent factice. C'est comme s'il avait une action de 100 francs qui passerait à 1.000 francs et qu'il revendrait 50. Nous avons déjà vu que, de 1926 à 1933, les résultats n'étaient pas si extraordinaires. Voici un autre exemple :

De 1930 à 1938 : Total d'achats de naissain.....	650.000 frs
Ventes	870.000 frs
Différence	
Bénéfice	220.000 frs

En moyenne 27.500 francs de bénéfice par an, sans compter les amortissements.

650.000 francs placés à 4 % (normal à l'époque) auraient donné : 26.000 francs par an, sans travail et sans risque aucun.

Ils avaient donc raison de dire à la réunion du syndicat du 10-1-27 : « Les ostréiculteurs ne sont pas ce qu'on appelle en France des « capitalistes ». Leur capital est leur travail qui ne rapporte qu'en proportion de la peine. Leurs concessions, ils sont obligés de les créer. »

**

Pourquoi insister sur le « capital humain » de la « communauté ostréicole », puisqu'il est impossible de trouver à ce groupe si varié des caractères spécifiques ? Vertus traditionnelles des paysans et des artisans — renforcées ou tempérées par le contact journalier avec la mer : aucune originalité à s'étendre là-dessus.

Par dessus tout, l'ostréiculteur est indépendant, socialement s'entend. Pourvu qu'il ait du courage et qu'on lui avance quelques milliers de francs, n'importe quel ouvrier peut se libérer de la

condition prolétarienne en demandant une concession. Sa nouvelle occupation lui laissera encore suffisamment de loisirs pour « faire autre chose ».

Et nous voici précisément au cœur du problème. Pourquoi trouve-t-on *SI PEU* « D'OSTREICULTEURS, UNIQUEMENT OSTREICULTEURS » ? Serait-ce une activité secondaire, irrémédiablement, par nécessité technique ou économique, incapable, sauf en certains cas très rares de concentration, d'accéder à la noblesse d'un métier qui nourrisse dignement l'homme et sa famille ? L'ostréiculture morbihannaise, en un mot, atteindra-t-elle jamais sa majorité ?

Les Pouvoirs publics ne l'y aident guère qui, depuis bientôt un siècle, ne l'ont pas encore adoptée comme telle, se la renvoient de ministère en ministère, comme un enfant pauvre, comme un monstre hybride qu'on ne sait pas où caser exactement.

De leur côté, les ostréiculteurs morbihannais présentent tous les symptômes d'infantilisme, de complexe d'infériorité : désaccords, méfiance, désunion, aucune conscience de groupe, aucune volonté commune, donc pas de discipline.

Cela ne nous étonne pas, après tout ce que nous avons dit précédemment. Majeure, l'ostréiculture morbihannaise ne le sera que si elle élimine les obstacles qui entravent son progrès :

- Spéculateurs et *non-professionnels parasites*, prélevant l'eau trouble à la netteté ;
- Prix fébriles que seule guérira une organisation économique professionnelle ;
- Incapacité, dans l'état actuel de la *fiscalement*, de constituer des réserves de capital pour parer aux années déficitaires.

**

VUES D'AVENIR

Quel sera l'avenir de l'ostréiculture morbihannaise ? Pendant la guerre, beaucoup de Français ont découvert l'Armoricaine et lui resteront fidèles. L'étranger (Angleterre, Irlande, Allemagne, Belgique) sera un gros client pour les expéditeurs, grâce à la rapidité des communications aériennes dans un avenir proche. Un colis mettra moins de temps pour aller de Vannes à Londres ou à Dublin qu'il n'en met aujourd'hui de Vannes à Paris. De toute façon, les Anglais et les Hollandais seront acheteurs en gros. L'ostréiculture sera un des facteurs importants de l'exportation française qui, malheureusement, n'a pas beaucoup de produits à offrir.

Néanmoins, l'augmentation des frais généraux, l'impossibilité de les réduire par une organisation industrielle, la surproduction de produits de qualité médiocre, annoncent des années de crise.

La profession ne les surmontera que si elle accomplit une véritable révolution technique, économique et sociale.

Technique. — Il sera peut-être possible de développer la motorisation des entreprises, de trouver des machines qui laveront, trieront, compteront, sans les blesser, les plates à la coque si fragile, de découvrir un collecteur plus économique.

— Les savants nous donneront peut-être une application industrielle de la fécondation artificielle. La reproduction en bassin clos aurait d'immenses possibilités et des répercussions considérables sur la manière actuelle de procéder.

— Le plancton livrera-t-il tous ses secrets ? On découvrira les diatomées, les animalcules préférés de l'huitre. Le jour où on arrivera à la nourrir artificiellement ou du moins à améliorer sa nourriture, on dépassera le stade empirique que l'agriculture a dépassé depuis longtemps.

En 1931 M. BARNAGAUD PRUNIER avait demandé dans sa communication au Congrès de Dieppe que des études soient faites pour permettre une sélection des sujets reproducteurs. Des savants assureraient déjà à cette époque qu'on pourrait, « quand des recherches approfondies auront été effectuées, discerner, par un examen superficiel de la structure de l'huitre, quels seront les échantillons les plus vigoureux, les plus sains, les plus aptes à fournir un naissain de qualité supérieure ». (3).

Economique. — L'esprit d'entente rendra-t-il possible une normalisation des cours par l'institution d'une caisse de compensation ?

— Un esprit corporatif actif normalisera-t-il la production par une saine gestion des banes naturels, par une limitation du nombre des collecteurs tendant à augmenter le rendement à la tuile ?

— Le marché sera-t-il régularisé par le fonctionnement d'un comptoir de vente, basé sur la discipline de tous ?

Social. — Y aura-t-il un remembrement de parcelles dispersées comme cela se fait en agriculture ?

— La Marine marchande limitera-t-elle la superficie des concessions ?

Quoi qu'il en soit, le patron ostréiculteur a la possibilité, s'il le veut bien, de résoudre le problème social, par une réforme de structure de l'entreprise, qui ne doit pas être imposée par l'Etat, mais d'abord réalisée par les initiatives privées. Tout d'ailleurs

favorise cette évolution et la nature même des concessions qui ne sont pas propriétés individuelles, cessions temporaires et révocables nous place déjà dans une ambiance socialiste. L'exemple de la pêche où armateur et équipage sont associés par le système des parts qui satisfait pleinement aux exigences de la justice. Le caractère artisanal des exploitations qui facilite l'application de ce régime communautaire. Les ostréiculteurs sont placés en première ligne pour être les pionniers du progrès social.

Le jour où toutes ces possibilités deviendront des réalités, l'ostréiculture aura passé de l'empirisme à la culture scientifique, de l'anarchie à l'organisation, du capitalisme à la communauté sociale. Et tout sera ordre, paix et prospérité ! Nous avons souri devant la foi naïve de COSTE en la Science. Et nous ? Ne croyons-nous pas encore trop naïvement à la maîtrise humaine et au Progrès social ! Nombreux sont ceux qui le pensent déjà autour de nous, blasés qu'ils sont et se croyant plus sages. Tant pis ! pour eux, bien sûr...

STER-EN-ESTR,
mai 1943 - août 1945.

BIBLIOGRAPHIE SUR L'OSTRÉICULTURE MORBIHANAISE

- Revue des Travaux de l'O.S.T.P.M. :
- BOURY. — Le Chaulage des collecteurs.
HINART et LAMBERT. — Tableau de l'Ostréiculture Française.
[Paris 1923. (essentiel)].
- Notes et Mémoires de l'O.S.T.P.M. :
- n° 7 : Résumé de nos principales connaissances pratiques sur les maladies et les ennemis de l'huître. Robert DOLLFUSS.
[Août 1921.]
- n° 19 : LEENHARDT : Contribution à l'étude de la reproduction des huîtres. Comptes-rendus d'expériences faites dans le Morbihan.
Paris, décembre 1922.
- n° 40 : Idem, décembre 1924.
- n° 47 : GILBERT RANSON : L'huître portugaise tend-elle à remplacer l'huître française ?
- n° 52 : E. LE DANOIS. Rapport sur le fonctionnement de l'O.S.T.P.M. pendant l'année 1926. Paris, juillet 1927.
- BOUCHON BRANDELY : Rapport présenté à la commission sénatoriale d'enquête du repeuplement des eaux. Paris, Mouillot 1880.
- BROCCHI : Traité d'Ostréiculture. Librairie agricole Maison Rustique. Paris, 1883.
- COSTE : Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie. - 2^{me} édit. - Imprimerie Impériale, Paris (1861). - Appendice I. pp. 167-167 ; IV, pp. 185-193.
- DANTAN : L'huître portugaise tend-elle à se substituer à l'huître indigène ? Compte-rendu de l'Académie des Sciences, t. 153, p. 360, séance du 2-2-1914.
- ENCYCLOPÆDIA BRITANNICA. 9^e édition, 1875.
- FLEURIOT (Docteur A.) : Le Contrôle sanitaire ostréicole. Thèse. Delmas Bordeaux 1925. Passages sur la région.
- HAUSER A.-F. Ingénieur des Ponts et Chaussées : « L'industrie huîtrière dans le Morbihan ». Paris, Dunod 1876.
- LE BLANC : Manuel des débuts en ostréiculture. Auray 1921.
- Paul HERVÉ : Les 3 bassins : Marennes, Arcachon, la Bretagne.
[Barbault 1927.]
Les Huîtres, les Bancs naturels.. Barbault.
[Marennes 1925.]
- LEDOUX Marius : L'économie ostréicole en Bretagne (inédit, résumé in Annales de Bretagne, 1942).
- LEROUX Eugène : auteur présumé d'un manuscrit inédit du 25-2-1875.
- LEROUX (Docteur Henri) : Traité pratique d'ostréiculture. Bellenger. Nantes 1881.
- MONTANGE (MM. de) : Mémoire sur l'hybridation et la fécondation artificielle des huîtres d'après les travaux et les expériences de M. Bouchon-Brandely. Bordeaux, Bellier 1880.
- Dr. L. LAMBERT. — L'acclimatation de la portugaise sur les côtes françaises. - « Revue des Travaux », n° 19, Septembre 1922.
— Les gisements naturels d'huîtres indigènes et d'huîtres portu-

- gaises sur les côtes françaises. - « Sciences », Nov. 1938, et « Revue des Travaux », n° 44, Décembre 1938.
- Etudes sur la biologie des mollusques, sur leur reproduction et sur la fixation du naissain. - « Revue des Travaux », n° 29, Mars 1935.
- Recherche sur la culture et biologie des mollusques comestibles. - « Revue des Travaux », 1939.
- La reproduction des huîtres cultivées en France. - Congrès international de la mer, Liège, 1939.
- L'Huître et le Contrôle sanitaire ostréicole. - Guillot, Versailles, 1936.
- Les progrès de la technique ostréicole et du contrôle sanitaire des huîtres. - Bulletin de la Société d'acclimatation de France, Mai et Juin 1939.
- Le Contrôle de la salubrité des coquillages comestibles (Communication à l'Académie de Médecine). - « Revue des Travaux », 1944, n° 49 et 52.
- La moule et la mytiliculture. - Guillot, Versailles, 1939.
- L'Ostréiculture, la mytiliculture et la conchyliculture. - « Manuel des Pêches Maritimes Françaises ». - Mémoire XII de l'Office des Pêches.
- L'Huître et l'Ostréiculture. Série d'articles. - « La Pêche Maritime », Mars à Septembre 1946.
- Une révélation : Comment on fait une huître ? - « Plaisir de France », Février 1937.
- PHILPOTS (John R.) : Oysters and all about them. Richardson. Londres 1891, pp. 552-554 et passim.
- RANSON : La vie des huîtres. Gallimard, Paris 1943 (passim). [Accorde trop peu de place au Morbihan].
- ROBERT-MULLER (Charles) : Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique. Colln. Paris 1944. Ouvrage terminé et mis au point par Maurice Le Lannou. L'ostréiculture pp. 341-382. (étude remarquable).
- ROBIN (M. Charles - Sénateur). Note sur l'ostréiculture et la pisciculture des côtes de Bretagne. Sénat. 1880.
- Collection de « OSTREA EDULIS », organe du Syndicat ostréicole du Morbihan, fondé en 1946.

INDEX

Les noms de personnes et associations sont en italiques.
Les noms de lieux en caractères gras.
Les matières en lettres CAPITALES.

- A**
- Abervrach, 63.
A.E.I.O., 66.
AFFINAGE, 27.
AGRICULTURE, 75, 96, 104.
ALÉAS, 59.
Angleterre, 62, 94.
Arcachon, 34, 62.
Argy (Etang d'), 81, 104.
- B**
- Bacciochi (Princesse), 37, 53.
BANGS, 79, 105, 107.
Barnagaud, 142.
BARRAGE, 23.
Belon, 61, 94.
Bouchon-Brandely, 113.
Brocchi, 58, 59, 65, 113, 125.
- C**
- Cadoret, 62.
CAISSES, 43, 57.
CAPTAGE, 17.
Carillon (D^r), 58.
Céline (Anse du), 37.
Charles, 38, 57, 125.
CHAULAGE, 18, 39.
Chaumel, 36, 37, 47.
C.I.C., 97.
CLAIRES, 84.
COLLECTEURS, 17, 36, 40, 85.
COMPTOIR DE VENTES, 89.
Conan, 47.
CONCESSIONS, 32, 44, 47, 85, 134.
CONSOMMATION, 64, 88.
Corbigny (de), 49, 62.
Cornilleau, 114.
CORPORATION, 95.
Coste, 31, 34, 35-36, 58, 116.
Crédit Maritime, 80.
CREPIDULA, 89.
CRIBLURE, 20.
CRISES, 60, 92.
- D**
- Dalido (J.), 46, 47.
Dantan, 114, 116.
Deschiens, 38.
DÉTROQUAGE, 20, 42.
Dillon, 47.
DRAGUE, 44, 105.
Drouant, 95, 98.
- E**
- ELEVAGE, 21-27.
ENFILAGE, 18.
Etel, 16, 93, 109, 110, 134.
EXPÉDITION, 27, 30, 64, 94, 100.
EXPOSITIONS, 66.
Ezanno 43.
- F**
- Finistère-Nord, 87, 94.
FRAIS GÉNÉRAUX, 54, 60, 61, 77, 79, 92, 99, 138.
FRAUDE, 109, 115.
- G**
- Gestalin, 114.
Gouzer (H.), 44, n. 25.
Gouzer (Jh.), 52, 120.
Gratage, 17.
Gressay, 38, 39, 43, 46, 58.
Guérin-Canivet, 55, 109, 124, 126.
- H**
- Hermant, 43.
Hollande, 63, 94.
- I**
- IMPOTS, 74, 80, 104.
INSCRITS maritimes, 54, 135.
Irlande, 62.
- J**
- Jardin, 48, 51, 60, 73.
Jego, 47.
Joubin, 110, 125.

K	
<i>Kerenflech</i> (M. de), 34.	
<i>Kéroman</i> , 38.	
L	
<i>Laigle des Mazures</i> , 39, 53, 57.	
<i>Lamarzelle</i> (M. de), 74.	
<i>Lambert</i> (D ^r L.), 91, 127, 129.	
LARMOR-BADEN, 16, 19, 134.	
LA TRINITE, 16, 19, 108, 134.	
<i>Le Bono</i> , 16, 19, 133, 134.	
<i>Le Danois</i> , 79, 129.	
<i>Le Doré Ange</i> , 33, 37.	
<i>Le Gouar</i> , 95.	
<i>Le Pontois</i> , 57.	
<i>Le Roux</i> (Eugène), 38, 39, 42, 123.	
<i>Le Roux</i> (Henri), 38, 40.	
<i>Lizard</i> , 36.	
<i>Locard</i> , 24.	
<i>Locmariaquer</i> , 16, 46, 134.	
M	
<i>Mahé</i> , 49.	
<i>Mahéo</i> , 47, 81.	
<i>Mahéo</i> (Jean), 84, 85.	
MALADIES, 58, 75.	
Marennès, 32, 61, 63, 94.	
<i>Martin</i> , 40, 43, 52, 53, 55, 111, 126.	
<i>Martine</i> , 66.	
<i>Maudry</i> (de), 40, 42, 62.	
<i>Morlaix</i> , 87, 94.	
MORTALITÉ, 21, 75.	
MOULES, 66, 90.	
MUSÉE OSTREÏCO, 58.	
NAISSAIN, 16-22, 138, 140.	
O.T.S.P.M., 80, 91, 95, 102, 127.	
O	
Oléron, 61, 63, 93.	
P	
<i>Pavot</i> , 57.	
<i>Pénarf</i> , 16, 36, 49, 66, 87, 91, 93, 94, 119, 133.	
<i>Panthièvre</i> , 37 n., 14.	
<i>Percevault</i> (A.), 52.	
<i>Percevault</i> (H.), 49, 51, 73, 107, 111, 115, 117, 120.	
PLATEAU, 40.	
Pô, 37.	
POLYDORE, 89.	
PONTONS, 116.	
PORTUGAISE, 82, 123.	
<i>Pozzy</i> , 46, 53, 57.	
PRIX, 32, 46, 60, 65, 76, 78, 79, 94, 138.	
PRODUCTION, 16, 21, 48.	
<i>Prunier</i> , 52, 66, 73, 84, 142.	
Q	
Quartier Auray, 16, 44.	
> Lorient, 44.	
> Vannes, 16, 44.	
Quiberon, 65, 109.	
R	
<i>Ragiot</i> , 47, 50, 58.	
RECOLTES, 48, 76, 83, 85.	
REDEVANCES, 67, 73, 83, 90.	
<i>Rigotue</i> , 119.	
Rio (Alphonse), Ministre, 80.	
<i>Rouillé</i> , 47.	
S	
Saint Armel, 84.	
SALAIRES, 45, 53, 100.	
SALUBRITÉ, 80, 102, 104.	
Séné, 133.	
S.G.O., 52, 64, 95.	
S.O.B.A., 49, 51.	
Société Armoricaire Ste-Anne, 48.	
Société (parcs de la), 49.	
SOLMINHAC (M. de), 40, 42, 62.	
S.O.M., 51, 110.	
STATION OFFICE AURAY, 81, 86.	
T	
<i>Tactlet</i> , 87.	
TAXATION, 97.	
Thau, 94.	
Thiéblemont-Colson, 52, 75, 81, 126, 135.	
TROMPAGE, 28.	
TUILES, 18, 19, 39.	
TUILES COLORÉES, 87.	
V	
VERDISSEMENT, 84.	
<i>Vincent</i> , 47.	
W	
<i>Wolbock</i> (Bon de), 40, 44, 53, 55, 125.	

TABLE DES MATIERES

	Pages
<i>Préface</i> du D ^r Lambert	9
CHAPITRE I. — <i>Les Travaux et les Jours</i>	15
1°) Production	16
2°) Elevage	21
3°) Affinage	27
4°) Expédition	27
CHAPITRE II. — <i>Les Etapes de l'Ostréiculture</i>	31
1°) Des origines à 1876 : Reproduction	31
2°) de 1876 à 1920 : Elevage	46
3°) de 1920 à 1927 : Mortalité	75
4°) de 1927 à 1937 : Reprise et prospérité	83
5°) de 1938 à 1940 : Crise économique	92
6°) de 1940 à 1945 : Corporation et expédition	95
CHAPITRE III. — <i>Les Bancs Naturels</i>	105
CHAPITRE IV. — <i>Les Portugaises</i>	123
CHAPITRE V. — <i>Psychologie de la Profession</i>	131
<i>Bibliographie</i>	145
<i>Index</i>	147

Imp. Dessaint, Doullens
10.144 — (Dépôt légal 1^{er}-48)
N° d'éditeur : 31
N° d'imprimeur : 170.

Librairie Marcel Rivière et Cie

31, Rue Jacob — PARIS (VI^e)

- A. BARRÈRE. — **Les Crises de Reconversion et la politique économique d'après-guerre** 230 Frs
- P. BAUD. — **Une industrie d'État sous l'ancien régime : L'exploitation des salines de Tarentaise** 100 Frs
- BOISSONNADE et CHARLIAT. — **Colbert et la Compagnie de Commerce du Nord** 180 Frs
- P. CHARLIAT. — **Trois siècles d'Economie maritime française** 300 Frs
- J. CONAN. — **La dernière Compagnie française des Indes (1785 - 1875)** 225 Frs
- E. DEPITRE. — **La toile peinte en France aux XVII^e et XVIII^e siècles** 300 Frs
- Gaston MARTIN. — **Capital et Travail à Nantes au cours du XVIII^e siècle** 100 Frs
- A. RÉMOND. — **John Holker, manufacturier et grand fonctionnaire en France au XVIII^e siècle** 225 Frs
- J. SRIBER. — **La Reconstruction économique de la France** 120 Frs
-

Prix : 240 frs